

Rapport annuel 2010

Document de référence



Illustrations : Studio Version®.com

Création document : **NOT-@-MIDNIGHT** - Caroline Férec © 2011

Sommaire



AMIF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mars 2011 conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	3
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	4
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	4
1.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	5
1.4. RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES, SOCIÉTALES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ	6
1.5. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES, SOCIÉTALES ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ	6
1.6. RESPONSABLES DE L'INFORMATION	7
1.7. POLITIQUE DE L'INFORMATION	7
1.8. CONSULTATION DES DOCUMENTS	8
2. ACTIVITÉS	9
2.1. CHIFFRES CLÉS	10
2.2. HISTORIQUE DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MAJEURS	12
2.3. ACTIVITÉS DU GROUPE	14
2.4. GESTION DES RISQUES ET LITIGES	27
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	31
3.1. DONNÉES JURIDIQUES DE PORTÉE GÉNÉRALE	32
3.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	36
3.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	37

3.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SÉCHÉ ENVIRONNEMENT SA	47
3.5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 12 MAI 2011	49
4. RAPPORT DE GESTION	59
4.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010	60
4.2. DÉROULEMENT DE L'EXERCICE	60
4.3. STRUCTURE DU GROUPE	72
4.4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	75
4.5. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	75
4.6. PERSPECTIVES 2011	75
4.7. PARTIES PRENANTES	76
4.8. DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	90
4.9. AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT	105
5. DONNÉES FINANCIÈRES	107
5.1. LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010	108
5.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	168
5.3. LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010	170
5.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	188
6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	193
6.1. INFORMATIONS PÉRIODIQUES	194
6.2. INFORMATIONS PERMANENTES	195
7. TABLEAU DE CORRESPONDANCE	197



1

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence 4

Attestation du responsable du document de référence 4

Responsables du contrôle des comptes 5

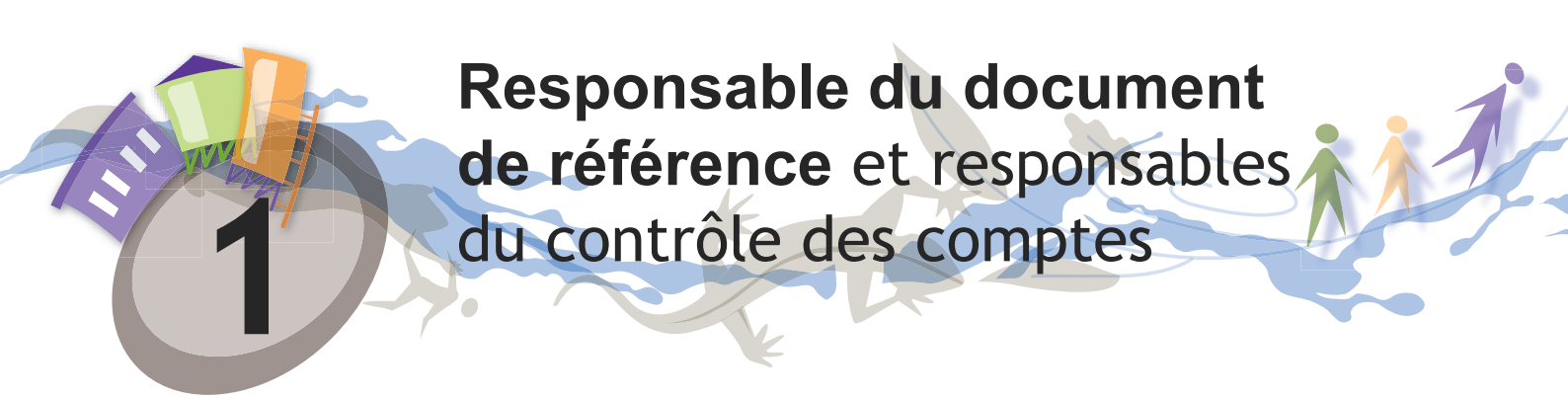
Responsable du contrôle des données environnementales sociales sociétales et de sécurité 6

Attestation des responsables du contrôle des données environnementales, sociales, sociétales et de sécurité 6

Responsables de l'information 7

Politique de l'information 7

Consultation des documents 8



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1

1.1. Responsable du document de référence

M. Joël Séché, président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (pages 59 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et

de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations figurant en page 168.

Le président du Conseil d'administration,

M. Joël Séché

Changé, le 1^{er} mars 2011

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les Commissaires aux comptes de la Société sont :

KPMG - SA

Vincent Broyé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
7 boulevard Einstein
BP 41125
44311 Nantes cedex 3

ACOREX AUDIT


Jean-François Merlet
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie d'Angers
24 place d'Avesnières
53000 Laval

Le mandat de KPMG a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2006 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Le mandat d'ACOREX AUDIT a été conféré par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2006 pour une durée de 6 ans. Il expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(EN MILLIERS D'EUROS)	KPMG		ACOREX	
	2009	2010	2009	2010
Mission d'audit				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- <i>Séché Environnement</i>	99	121	95	95
- <i>Filiales intégrées globalement</i>	237	222	152	161
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	/	/	/	/
- <i>Séché Environnement</i>				
- <i>Filiales intégrées globalement</i>				
Sous total 1	336	343	247	256
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	/	/	/	/
- Autres	2	/	/	/
Sous total 2	2	/	/	/
TOTAL	338	343	247	256



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.4. Responsable du contrôle des données environnementales sociales sociétales et de sécurité

Bureau Véritas Consulting

Frédéric CAILLAUD

Immeuble Le Florestan

2 boulevard Vauban

78180 Montigny Le Bretonneux

1.5. Attestation des responsables du contrôle des données environnementales, sociales, sociétales et de sécurité

A la demande de Séché Environnement, et en application de sa politique développement durable, Bureau Véritas a mis en œuvre les procédures décrites ci-après, en vue d'attester les valeurs relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010 des indicateurs environnementaux, sécurité et sociaux de Séché Environnement.

Ces tableaux ont été préparés sous la responsabilité des services ressources humaines, environnement et sécurité du Groupe.

Ils concernent tous les sites industriels français du Groupe. L'objectif des travaux de Bureau Véritas était de s'assurer de la sincérité

de l'ensemble des chiffres présentés dans ces tableaux, pour les 12 mois correspondant à l'année 2010.

Les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

- sur une base représentant les différentes activités, Bureau Véritas a revu sur place à Changé (SEI) et à Salaise (Tredi Salaise), par sondage, les valeurs présentées par les sites en les rapprochant de pièces justificatives et en vérifiant les différentes hypothèses et formules de calcul ;
- Bureau Véritas a revu, par sondages, la fiabilité des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des

données environnementales et sociales ;

- Bureau Véritas a revu la correcte centralisation et totalisation des chiffres issus du reporting interne développement durable de chaque site dans les tableaux.

Sur la base des travaux effectués, Bureau Véritas est d'avis que les informations décrites ci-dessus, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont sincères.

Paris,
le 3 février 2011
Bureau Véritas
Frédéric CAILLAUD

1.6. Responsables de l'information

M. Jean Geissler

Directeur administratif
et financier

Téléphone : 33 (0) 2 43 59 60 60

Fax : 33 (0) 2 43 59 60 61

1.7. Politique de l'information

Le Groupe publie conformément aux obligations réglementaires son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels selon les délais légaux.

Le Groupe organise également deux réunions SFAF (Société Française des Analystes Financiers) par an à l'occasion de la publication de ses résultats, ainsi que des visites de site.

Le rapport annuel du Groupe est disponible sur notre site Internet : www.groupe-seche.com

Calendrier des publications

CA annuel 2010 :
27 janvier 2011

Résultats annuels 2010 :
1^{er} mars 2011

CA 1^{er} trimestre 2011 :
26 avril 2011

CA 1^{er} semestre 2011 :
6 septembre 2011

Résultats 1^{er} semestre 2011 :
6 septembre 2011

CA 3^{ème} trimestre 2011 :
27 octobre 2011


Date des réunions SFAF

Résultats annuels 2010 :
1^{er} mars 2011

Résultats 1^{er} semestre 2011 :
6 septembre 2011

Assemblée générale des actionnaires : 12 mai 2011

Participation au Salon ACTIONARIA :
18 et 19 novembre 2011



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1

1.8. Consultation des documents

L'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 est mis à la disposition du public, au Siège social du Groupe, pendant la durée de validité du présent document de référence.



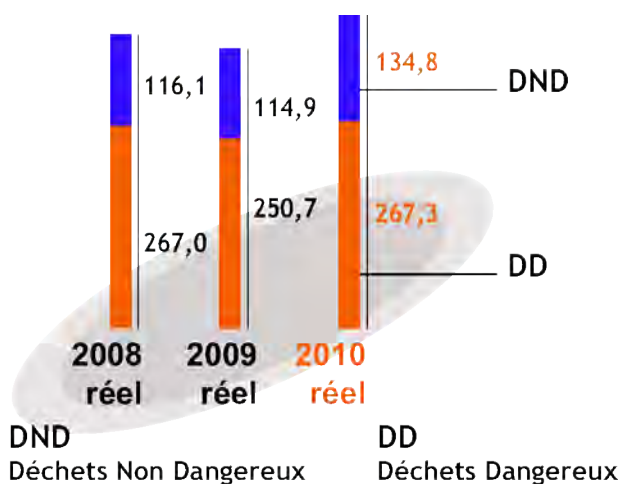
Activités

Chiffres clés	10
Historique du Groupe et événements marquants	12
Activités du Groupe	14
Gestion des risques et des litiges	27

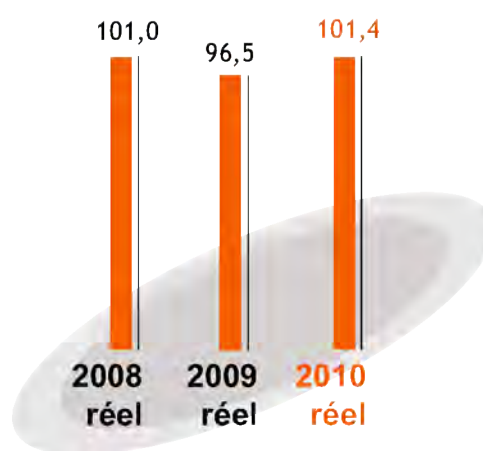
Activités

2.1. Chiffres clés

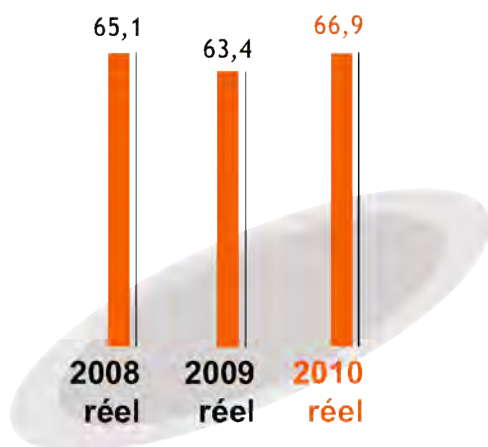
Evolution du chiffre d'affaires en M€



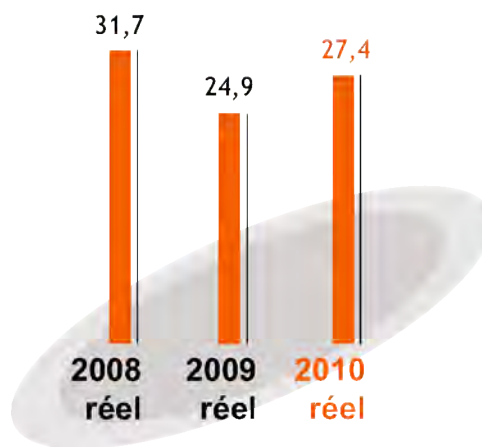
Excédent Brut d'Exploitation en M€



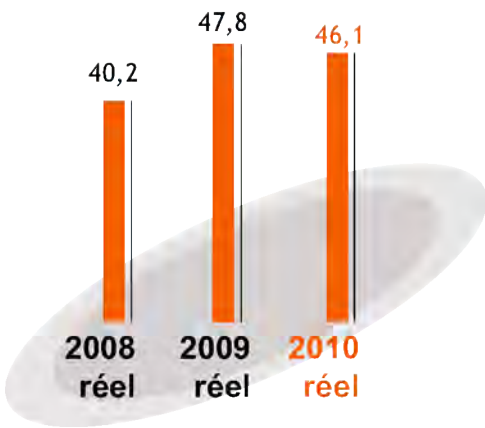
Résultat opérationnel courant en M€



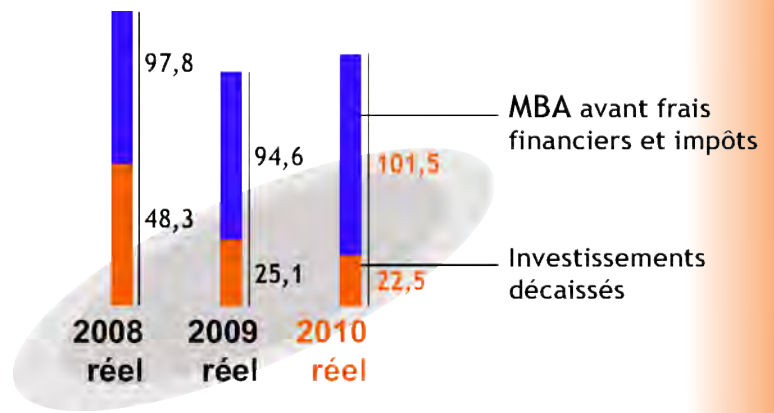
Résultat net (part du Groupe) en M€



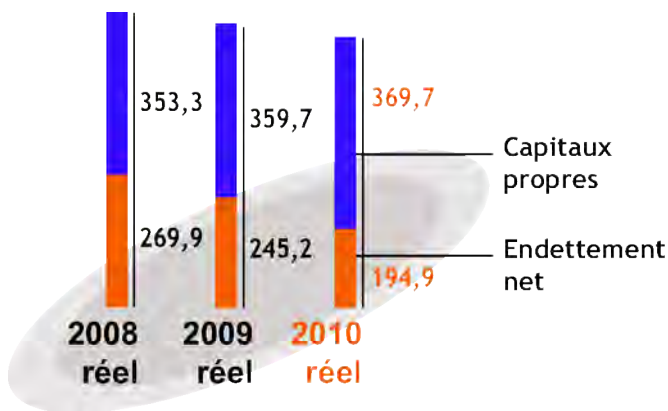
Résultat des sociétés intégrées en M€



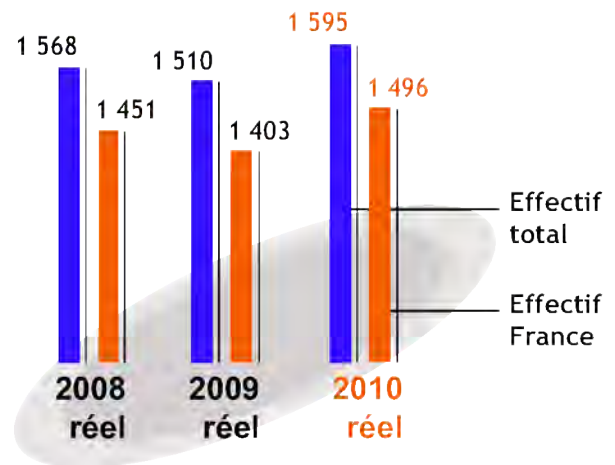
Investissements décaissés et MBA avant frais financiers et impôts en M€



Capitaux propres (yc minoritaires) et endettement net en M€



Effectifs au 31 décembre





Activités

2.2. Historique du Groupe et événements majeurs

	FINANCIER / BOURSIER	TECHNICO - ÉCONOMIQUE	GOVERNANCE / ENVIRONNEMENTAL
Début des années 80		Reprise par Joël Séché de la petite entreprise familiale de travaux publics. Positionnement progressif sur les métiers de l'environnement	
1985		Ouverture du centre de stockage de classe 2 (ordures ménagères et assimilées) à Changé (53).	
1994		Création du "parc d'activités déchets", concept innovant, qui regroupe de nombreuses offres de services pour le traitement des déchets des collectivités locales et des industriels, dont un centre de stockage de classe 1 (déchets dangereux).	
1996			Reconnaissance de la réussite de l'entreprise au travers de la certification environnementale ISO 14001, la première décernée au monde dans son domaine d'activité.
1997	Entrée au second marché de la Bourse de Paris.	Ouverture d'un biocentre et d'une unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux.	
2001	Acquisition d'une stature nationale avec le rachat qui lui permet de devenir un acteur important de la filière des déchets en France.		
2002		Renforcement de la position en clientèle industrielle par l'acquisition de Tredi (incinération, traitements physico-chimiques, régénération de solvants et purifications chimiques, décontamination pyralène, ...).	Obtention de la première certification pour la santé et la sécurité du personnel, selon le référentiel OHSAS 18001, décernée à une entreprise de stockage de déchets en France.
2004	Recentrage sur le cœur de métier : le traitement et le stockage des déchets. L'ensemble des moyens humains et financiers est concentré sur cet objectif, et les activités périphériques (collecte, tri, recyclage de matières premières secondaires) qui figuraient parmi les actifs acquis d'Alcor et de Tredi, sont cédées à des professionnels de ces métiers.		
2005	Extension de capacités autorisées à Tredi Salaise, Drimm et SVO.		

	FINANCIER / BOURSIER	TECHNICO - ÉCONOMIQUE	GOVERNANCE / ENVIRONNEMENTAL
2006	Montée de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement à hauteur de 14,07% et émission réservée à la Caisse des Dépôts et Consignations de 596 408 bons de souscription d'actions.		Prix du meilleur rapport annuel décerné par Les Échos et la Vie Financière.
2007	Montée de la Caisse des dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement à hauteur de 20,0% par l'exercice de ses bons de souscription. Acquisition de Saur par HIME, holding dont Séché environnement détient 33% du capital, aux côtés de la Caisse des Dépôts, Axa et une filiale de Natixis.		
2008		Création de Sénergies (production d'énergie verte sur le site du Vigeant). Démarrage de l'unité de traitement des gaz en bouteilles à Saint Vulbas. Nouveau traitement des fumées à Strasbourg. Mise en Service de la nouvelle turbine à gaz pour valorisation du biogaz à Changé.	Resserrement du partenariat avec la Caisse des Dépôts concernant la Saur (option d'achat permettant la prise de majorité, évolution de la gouvernance et changement du contrôle managérial en faveur de Séché Environnement). Prix Frost & Sullivan décerné à Séché Environnement. Prix de la Responsabilité Globale décerné par Audencia.
2009	Substitution au capital du Fonds stratégique d'investissement (FSI) à la Caisse des Dépôts.	Démarrage de la valorisation de biogaz à Opale Environnement (groupe électrogène) et à Drimm (turbine à gaz). Démarrage d'un premier champ solaire expérimental à SVO Éco industries. Contrat de délégation de service public en vue de la création et l'exploitation de Valaudia (futur site de stockage de Lassic dans l'Aude).	Distinction pour la qualité de la communication financière lors de la remise des Trophées 2008 des relations Investisseurs et de la communication financière. Distinction pour l'approche développement durable lors de la remise des Trophées 2009 des relations investisseurs et de la communication financière.
2010		Démarrage de deux unités de production de combustibles solides de récupération (CSR) à Changé et à Calais. Contrat de délégation de service public pour le traitement avec valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles de la Communauté Urbaine de Strasbourg à travers une filiale dédiée : Sénerval.	Trophée Croissance Verte Innovation 2010 lors du Salon Croissance Verte et Eco-industries au Futuroscope, pour le projet micro-algues.



Activités

2.3. Activités du Groupe

2.3.1. Un positionnement original sur le marché des déchets

2.3.1.1. Deux axes stratégiques pour des déchets multi-facettes

La production de déchets fait partie des actes de la vie et de l'homme en société, trouvant son fait générateur tant dans les phénomènes naturels que dans l'activité économique. Par des opérations de valorisation des déchets (matière ou énergie), de traitement (réduction de la nocivité) et de stockage (isolation de la biosphère), le Groupe contribue à une fonction sociétale importante. Il intervient à la croisée des impacts humains potentiels (santé et bien-être), de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (consommations et impacts liés à l'activité, lutte contre les émissions de gaz à effet de serre). C'est là, principalement en aval des opérations de collecte et de tri des déchets, que se situe le cœur de métier de Séché Environnement.

Car on ne vit pas avec ses déchets. Ils doivent être évacués : leur présence est ressentie comme une atteinte à la dignité, qui va bien au-delà de la perception des nuisances induites (sanitaires, olfactives, visuelles). Mais les repousser hors de la vue ne règle en rien le problème de leur devenir. La nature ne permet pas à elle seule de fermer les cycles de vie par la biodégradabilité, et ne saurait en tout état de cause absorber la diversité et les volumes croissants des déchets produits par l'activité humaine.

La dualité du déchet s'exprime dans ce geste premier de celui qui l'a généré et ne veut plus le voir ni s'en souvenir - il le jette, le pousse hors de sa vue - ; et dans celui des professionnels qui le prennent en charge pour :

- en extraire des ressources nouvelles ;
- sécuriser et contrôler les nuisances potentielles des résidus ultimes.

Ce sont les deux axes stratégiques de Séché Environnement.

2.3.1.2. L'encadrement réglementaire, outil de la politique "déchets"

Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment la loi fondatrice en matière de déchets en France : la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975. Il y est précisé que le producteur de déchets reste responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale, en particulier des déchets dangereux qui doivent être traités séparément¹. A ce titre, toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier des origines, nature, caractéristiques, quantités, destinations et modalités d'élimination de ses déchets².

La politique française en matière de gestion des déchets s'articule autour de quelques grands principes, issus de ce texte fondateur ou d'autres, le plus récent d'entre eux étant la Directive cadre

1 : article L.541-1 du Code de l'environnement

2 : article L.541-2 du Code de l'environnement

2008/98/CE du 12 décembre 2008 en cours de transcription en droit national :

- Principe de responsabilité du producteur ou détenteur de déchet, complété par des textes existants ou à venir sur la Responsabilité Elargie du Producteur (REP pour les piles et accumulateurs, emballages ménagers, déchets des équipements électriques et électroniques, lampes, pneumatiques, véhicules en fin de vie ...)
- planification de l'élimination des déchets (départemental pour les ordures ménagères et assimilées, régional pour les déchets dangereux) ;
- principe de proximité pour la valorisation ou le traitement, en vue de limiter les transports de déchets ;
- hiérarchisation de la prise en charge des déchets en cinq niveaux dans la Directive de 2008, à savoir :
 1. prévention visant à réduire les quantités de déchets ou la nocivité de leurs composants ;
 2. incitation en vue du réemploi, fortement liée à l'éco-conception des produits ;
 3. recyclage par lequel les déchets sont retraités en produits ou matières réutilisables comme matières premières ;
 4. autre valorisation, dont énergétique ;
 5. élimination dans des conditions qui ne mettent pas en danger la santé humaine et ne nuisent pas à l'environnement.

Dans le droit fil des engagements du Grenelle de l'environnement, les niveaux 3 et 4 de cette hiérarchie correspondent à l'un des axes stratégiques du positionnement de Séché Environnement sur ses marchés, le cinquième en constituant le second.

Le fonctionnement des installations de traitement est également codifié. La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles, et elle s'applique aux installations de traitement de déchets, avec des déclinaisons par filières. La Directive cadre européenne est en cours d'actualisation et induira dans un proche avenir une actualisation de ce texte.

Les textes législatifs issus du Grenelle de l'Environnement précisent un certain nombre de points de ces textes, et mettent en place des instruments financiers incitatifs tels que la modulation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

2.3.2. L'offre globale, un partenariat personnalisé

2.3.2.1. Une approche intégrée du service

Au titre de l'externalisation des services environnementaux de ses clients - principalement de grands groupes industriels internationaux - Séché Environnement développe

depuis plusieurs années une prise en charge de leur problématique "déchets" dans le cadre d'offres globales, c'est-à-dire de contrats pluriannuels de services, sur mesure, pour la gestion des déchets. Il en va de même pour les délégations de service public de la part des collectivités territoriales. Les clients peuvent ainsi concentrer leurs moyens sur leur propre cœur de métier.

La délégation de la gestion des déchets à Séché Environnement s'inscrit dans une logique réciproque et continue de progrès. Le partenariat intègre naturellement l'anticipation des besoins du client dans sa propre évolution industrielle ou les attentes des citoyens, avec pour objectif commun une recherche de productivité.

La mise à disposition de ses compétences par Séché Environnement, outre le fait de simplifier au client ses procédures propres, lui assure la sécurité procurée par une chaîne intégrée, fiabilisée, contrôlée, ainsi que la maîtrise des risques (certifications ISO 9001 et 14001, MASE, OHSAS 18001) et la performance environnementale (réduction à la source des déchets, valorisation, bilan CO₂).

Fort de son organisation, Séché Environnement met les synergies de ses métiers au service de ses clients pour réaliser, en leurs lieux et place, tous les gestes techniques et actes administratifs relatifs à tous leurs déchets, pour un site unique ou pour plusieurs à travers un contrat cadre :

- assistance et conseils à travers la veille réglementaire et les systèmes d'information ;



Activités

- collecte des déchets sur site (moyens humains et matériels spécifiques) ;
- gestion des stocks et des flux de déchets (stockages intermédiaires, déchèteries ou prétraitements) ;
- optimisation du choix des filières de valorisation ou de traitement ;
- logistique (conditionnements et transports) ;
- établissement et suivi de tous les formulaires administratifs réglementaires (certificats d'acceptation préalable, bordereaux de suivi de déchets) ou de gestion (registres, bilans et suivis économiques).

2.3.2.2. Un déploiement de technologies à hautes performances

Pour mener à bien cette mission, Sécché Environnement s'est doté d'une panoplie d'outils performants, réglementairement conformes, pour pouvoir prendre en charge le spectre le plus large de déchets (différentes natures chimiques et formes physiques, voire caractéristiques bactériologiques).

2.3.3. La mobilisation de techniques sûres et performantes

**Axe stratégique :
 traiter pour sécuriser
 et contrôler les nuisances**

**Axe stratégique :
 extraire des ressources
 nouvelles des déchets**

HYGIÉNISATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Clientèle

Milieus hospitaliers et de la santé

Zone de chalandise régionale

Incinération

Tredi Salaise (38)
 Tredi Strasbourg (68)

Hygiénisation

Béarn Environnement Pau (64)
 Séché Éco-industries à Changé (53)

Séché Environnement assure le traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux à l'aide de deux technologies :

- l'hygiénisation avant stockage ou incinération dans un incinérateur pour ordures ménagères ;
- l'incinération à très haute température dans des incinérateurs pour déchets dangereux équipés et autorisés à cet effet.

CENTRES DE TRI DE DÉCHETS ISSUS DE COLLECTES SÉLECTIVES



Clientèle

- OM : collectivités territoriales
- et assimilés : industriels et activités commerciales

Zone de chalandise

- OM et assimilés : régionale

Structures du Groupe

Drimm à Montech (82)
 Opale Environnement à Calais (62)
 Séché Éco-industries à Changé (53)

Les centres de tri affinent les séparations de matières réalisées à la source par le producteur de déchets, de manière à mettre sous une forme directement exploitable ces matières premières secondaires que sont les plastiques, papiers-cartons...

PRODUCTION DE COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR) – EN DÉMARRAGE



Clientèle

- refus des tris de déchets industriels non dangereux, mais valorisable énergétiquement

Zone de chalandise régionale

Déchets non dangereux

Séché Éco-industries à Changé (53)
 Opale Environnement à Calais(62)

DÉCHETS NON - DANGEREUX

Activités

2

DÉCHETS NON - DANGEREUX

Les déchets industriels non dangereux font l'objet d'un pré-traitement mécanique dans une installation dédiée dans le but d'en extraire la fraction à fort pouvoir calorifique non recyclable. Cette fraction est utilisée comme déchet combustible (appelé combustible solide de récupération) à des fins de valorisation énergétique.

MÉTHANISATION (EN CONSTRUCTION)



Clientèle

- OMR: collectivités territoriales

Déchets non dangereux Sénerval Strasbourg (67)

Ce procédé conduit à la production de biogaz pouvant être valorisé sous forme d'électricité et/ou de chaleur. Après compostage du digestat, celui-ci peut éventuellement constituer un amendement agricole (très sensible à la composition du déchet initial et à la qualité du tri lors de la collecte sélective en amont).

STOCKAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES (CLASSE 2) AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Clientèle

- OM : collectivités territoriales
- et assimilés : industriels et activités commerciales

Zone de chalandise

- OM et assimilés : régionale

Drimm à Montech (82)

Opale Environnement à Calais (62)

Séché Éco-industries à Changé (53)

SVO Éco-industries au Vigeant (86)

Le stockage des déchets ménagers et assimilés s'adresse aux déchets ultimes, c'est-à-dire à la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée dans les conditions techniques et économiques du moment.

Les atouts écologiques du stockage sont tributaires de la qualité des installations. C'est pourquoi les installations du Groupe sont construites dans un souci de sécurité maximale à long terme allant au-delà des simples prescriptions réglementaires en matière de sécurité :

- Passive, assurée par l'étanchéité du site avec un soin particulier apporté à la qualité de la couche d'argile et aux géo-membranes qui tapissent le fond et les flancs des alvéoles. Les déchets stockés sont ainsi isolés du milieu environnant, et en particulier des ressources en eau.

Le biogaz (méthane principalement) issu de la fermentation des déchets est capté tout au long de la vie du stockage et est valorisé comme énergie renouvelable.

La transformation du biogaz en énergie électrique s'effectue à l'aide

- de turbines (Changé, Montech) ;
- de groupes électrogènes (Calais, Le Vigeant).

De la vapeur, générée lors de la combustion du biogaz dans les turbines, est valorisée dans le cadre :

- d'utilisations internes aux sites ;
- de partenariats locaux comme la déshydratation de fourrages par une coopérative agricole riveraine à Changé.

- Active, assurée par un réseau de drainage. Celui-ci permet d'extraire par gravité naturelle les lixiviats (effluents liquides de la décomposition des déchets) en vue de leur traitement en station d'épuration interne. Les technologies les plus récentes y sont mises en œuvre (osmose inverse).

TRAITEMENTS THERMIQUES



Clientèle

- OMR et assimilées : collectivités territoriales et des activités commerciales
- Déchets dangereux : industrie dans son ensemble, la pharmacie, la chimie et le secteur pétrolier en particulier

Zone de chalandise

- OMR et assimilées : régionale
- Déchets dangereux : fonction de la spécificité des déchets à incinérer : les plus toxiques d'entre eux, nécessitant des installations dédiées, ont un marché national, voire international

Déchets non dangereux

Béarn Environnement à Pau (64)
Sénerval Strasbourg (67)
Sogad Agen (47)

Déchets dangereux

Gerep Mitry-Mory (93)
Tredi Saint-Vulbas (01)
Tredi Salaise (38)
Tredi Strasbourg (67)
Triadis Services Rouen (76)

Le principe repose sur l'oxydation directe des déchets dans un foyer, le but de l'opération étant la transformation intégrale des matières organiques contenues dans les déchets en vue de les rendre totalement inertes.

La conception technique des usines dépend des caractéristiques des déchets qui y sont incinérés. En particulier, le type et la taille de four (tournant ou à grille) pour une capacité souhaitée, sont fonction de la proportion solides/liquides et de leur pouvoir calorifique.

Les gaz issus de la combustion font l'objet d'un brûlage complémentaire en post-combustion à très haute température, de manière à provoquer leur oxydation complète. Leur refroidissement brutal permet d'éviter la recombinaison des molécules, en particulier de celles qui sont indésirables, telles les dioxines. Des techniques spécifiques d'épuration des fumées terminent le traitement avant rejets contrôlés à l'atmosphère. La nature chimique des déchets (teneur en halogènes en particulier) influence le choix du traitement de fumées. L'eau utilisée pour certains lavages de gaz est traitée par des systèmes de filtration spécifiques.

Ne subsisteront pour stockage que des résidus ultimes à la quantité limitée et à la toxicité contrôlée (résidus dépuration des fumées, poussières et mâchefers).

Le pouvoir calorifique des déchets est suffisant pour mener à bien la combustion, sans recours à des appoints d'énergies fossiles (fioul ou gaz naturel).

La réaction étant exothermique, la chaleur est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau sous pression. La valorisation énergétique s'effectue à deux niveaux (cogénération) :

- électricité produite à l'aide d'une turbine et d'un alternateur ;
- chaleur de la vapeur.



Activités

DÉCHETS DANGEREUX

RÉGÉNÉRATION DE SOLVANTS ET PURIFICATION D'INTERMÉDIAIRES CHIMIQUES



Clientèle pour travail à façon principalement

- Intermédiaires de synthèse : Pharmacie, cosmétique, parfumerie, agrochimie, chimie fine
- Solvants de nettoyage : industries traditionnelles, fabricantes ou utilisatrices de produits à base de solvants, tels la peinture, les encres et les vernis (fabricants) ou l'automobile, l'imprimerie et le bâtiment (utilisateurs)

Zone de chalandise

- Européenne pour les intermédiaires
- Nationale pour les solvants de nettoyage

Speichim Processing Saint-Vulbas (01)

Speichim Processing Mournex (64)

Speichim Processing Beaufort (39)

Valls Quimica (Espagne)

Séché Environnement purifie par distillation des intermédiaires chimiques de synthèse nécessaires dans certaines industries et travaille en back up de production pour eux. Il est l'un des rares acteurs internationaux à maîtriser la technique de rectification sous un vide poussé.

Il régénère également des solvants de nettoyage. Sa compétitivité repose sur la polyvalence unique de son outil de production (colonnes de distillation de diamètres et à nombre de plateaux variés).

DÉCONTAMINATION DE TRANSFORMATEURS



Clientèle

- Producteurs, installateurs et distributeurs d'électricité, industries dont électronique et électricité

Zone de chalandise mondiale

Tredi Saint-Vulbas (01)

Tredi Izeaux (38)

SEM Tredi (Mexique)

Tredi Argentina (Argentine)

Les PCB (polychlorobiphényles), plus connus sous les noms commerciaux de Pyralène ou Askarel, ont été largement utilisés comme diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs pour leur stabilité chimique et leur ininflammabilité.

Vente sur le marché des matières premières secondaires du cuivre des bobines, des tôles magnétiques et de l'acier des cuves des transformateurs électriques.

DÉCHETS DANGEREUX

L'impact sur la santé et l'environnement, de ces produits qui ne se dégradent pas, a progressivement imposé l'arrêt de leur production dans les années 1980. Sous l'impulsion d'une directive européenne, les transformateurs contenant une concentration de PCB supérieure à 500 ppm sont supposés être éliminés fin 2010. Il reste néanmoins un gisement à traiter tant en France qu'à l'international. L'élimination après cette date des transformateurs de moins de 500 ppm qui représentent la majorité des transformateurs contaminés sera encore plus surveillée et les solutions proposées par le Groupe permettront d'accompagner cette deuxième phase d'élimination en parallèle au marché hors Europe.

Actif sur ce secteur de marché, le Groupe traite également les autres isolants qui présentent dangerosité ou risques comme l'hexafluorure de soufre (SF6).

Tredi s'est fait une réputation internationale en ce domaine des transformateurs où existent peu d'opérateurs au monde pour :

- décontaminer les appareils ;
- recycler les métaux présents (cuivre, tôles magnétiques) ;
- incinérer sur place les déchets dangereux, assurant une sécurité et une traçabilité sans faille.

L'expérience de Tredi en matière de déchets électriques contaminés a permis de développer également pour les faibles teneurs en PCB une activité connexe consistant à diagnostiquer les transformateurs, les décontaminer puis les réparer pour leur remise en service.

TRAITEMENT DES GAZ INDUSTRIELS



Clientèle

- Industriels, laboratoires, organismes publics ou privés

Zone de chalandise européenne

Tredi Saint-Vulbas (01)

Tredi Salaise (38)

UTM Hambourg (Allemagne)

Ces déchets nécessitent une prise en charge sécurisée dans des unités de traitement spécifiques pour leur élimination.

Le Groupe met à disposition de ses clients une offre globale de collecte et de traitement thermique en filière directe d'incinération des gaz industriels. Cette technique apporte toutes les garanties, quels que soient les contenants et leur état. Séché Environnement est seul à proposer la technique du caisson hyperbare qui assure une extraction sécurisée des gaz de leur emballage, et une parfaite détoxification et élimination de ceux-ci.

Activités

TRAITEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES



Clientèle

- Industries chimiques, métallurgiques, pétrolières, de traitement de surface, et ateliers de mécanique

Zone de chalandise

- Régionale pour les déchets simples à traiter
- Nationale pour les déchets les plus dangereux

Sotrefi (25)

Tredi Hombourg (68)

Le traitement physico-chimique est réservé aux déchets industriels dangereux liquides souvent de nature minérale, contaminés par des huiles et des produits toxiques (métaux lourds, cyanures, arsenic ou chrome) ou dont la nocivité réside dans des pH extrêmes (acides ou basiques) ou dans la présence d'hydrocarbures.

Un ensemble de réactions chimiques vise à transformer les substances polluantes solubles en solutions, en précipités. Ces derniers pourront, selon les cas, être valorisés ou acceptés en centre de stockage de déchets ultimes

Selon leur nature, les déchets peuvent être soumis à divers traitements, parmi lesquels :

- la neutralisation des pH (acides, bases) ;
- la précipitation d'hydroxydes métalliques ;
- la décyanuration, la déchromatation
- le traitement des effluents sur résines échangeuses d'ions ;
- le cassage des émulsions huileuses par centrifugation et séparation de phases.

un traitement biologique peut être appliqué seul, ou en complément de finition, à ces déchets.

Des boues issues du traitement de déchets riches en zinc ou en nickel, après concentration, font l'objet d'une valorisation sous forme de matte dans l'industrie pyrométallurgique.

STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES DANGEREUX (CLASSE 1)

Clientèle

- Industries, pour la fraction qui ne peut être recyclée ou valorisée, souvent résidus de premiers traitements de déchets qui en ont retiré la fraction "utile" (matière et énergie), généralement de nature minérale et sous forme solide.

Séché Éco-industries Changé(53)

Hungaropéc (Hongrie)

DÉCHETS DANGEREUX

DÉCHETS DANGEREUX

- Collectivités locales pour les résidus d'épuration des fumées des incinérateurs d'ordures ménagères (REFIOM).

Zone de chalandise nationale

Les déchets font l'objet d'une procédure d'acceptation stricte, puis seront stabilisés préalablement à leur stockage si leur état physique ou leur nature chimique le justifie.

Séché Environnement, qui a toujours eu à cœur de s'inscrire dans une perspective de sécurité sur le long terme, devance les prescriptions réglementaires en matière de conception des alvéoles de stockage.

- la 1^{ère} étape consiste à améliorer et contrôler l'imperméabilité de l'argile et donner à l'alvéole une déclivité telle que les effluents liquides puissent être extraits par simple gravité en un point bas.
- sur l'alvéole terrassée vient se positionner un premier réseau de drainage qui permettra de contrôler le bon fonctionnement du système d'étanchéité mis en place par la suite.
- puis successivement, vont être posés un géotextile qui a pour but de protéger la géo-membrane, élément clé du dispositif d'étanchéité, une seconde géo-membrane, à nouveau un géotextile et enfin un réseau de drainage. Le fait de superposer deux géo-membranes renforce considérablement la sécurité de l'alvéole, car la probabilité que les deux soient détériorées au même endroit est quasi nulle.

Les opérations successives de terrassement, de mise en place des systèmes d'étanchéité et de pose des réseaux de captage des effluents sont sous plan d'assurance qualité, contrôlées par un organisme extérieur.

La traçabilité des déchets stockés dans les alvéoles est réalisée par un repérage topographique GPS tridimensionnel qui permet de les localiser avec précision.

LA RÉHABILITATION FONCIÈRE

Clientèle

- Industries et collectivités territoriales

Séché Éco-services (53)

Zone de chalandise nationale



Activités

En matière de réhabilitation de sites pollués, Séché Environnement propose à ses clients la prise en charge de toutes les étapes d'un chantier. L'analyse rigoureuse de la situation, réalisée en concertation avec le propriétaire du site, permet de définir des stratégies de réhabilitation et de valider les choix techniques.

Doté d'unités mobiles de déconstruction, de traitement ou de décontamination, Séché Éco-services réalise le démantèlement d'installations industrielles (curage, désamiantage et démolition), les travaux de terrassement et de réhabilitation liés (gestion de déchets, traitement in situ, traitement sur site, ...).

LA DÉSHYDRATATION



DÉCHETS DANGEREUX

Clientèle
 • Industries et collectivités territoriales

Zone de chalandise nationale

Séché Éco-services (53)

Les effluents industriels engendrent des boues qui doivent être traitées ou valorisées.

Les boues, une fois déshydratées, sont conditionnées puis transférées vers leur lieu d'élimination ou de valorisation matière ou énergétique lorsque cela est possible.

Séché Environnement propose des solutions globales de leur prise en charge. L'offre sur mesure de Séché Éco-services comprend le conseil, l'évaluation, les essais pilotes, la solution de prise en charge des boues résiduelles.

Provenant d'une lagune ou directement d'une station de traitement, les boues sont dans un premier temps pompées ou draguées, conditionnées et homogénéisées avec des adjuvants adaptés, puis déshydratées dans une unité mobile par centrifugation ou par filtration.

D'autre part, Séché Environnement conçoit, construit et exploite des installations fixes de traitement des boues pour une prise en charge optimisée, autonome et durable des boues de station.

- l'eau, récupérée dans le process, est traitée avant restitution au milieu naturel ;
- Séché Environnement propose des solutions de séchage pour les boues déshydratées ;
- les boues sont transportées en élimination ou valorisation matière ou énergétique lorsque cela est possible.

2.3.4. Des services complémentaires à dominante logistique : les plateformes de regroupement de déchets dangereux et les transports.

Les plateformes de regroupement des déchets dangereux en gisement diffus ou en faible quantité, issus de l'industrie, des ménages ou de l'artisanat, procèdent à l'identification des déchets, à leur mise en sécurité, en vue d'une orientation vers la filière de traitement idoine.

Une équipe réactive et plus particulièrement compétente en risques chimiques et en transport de matières dangereuses intervient sur les sites industriels pour réaliser l'évacuation des déchets vers les plates-formes du Groupe dans le respect de la réglementation. Les plateformes constituent une solution de proximité : collecte, regroupement, transit, tri, conditionnement ou prétraitement des déchets avant leur prise en charge par les filières adaptées y sont réalisés en toute sécurité par des chimistes qualifiés.

Soucieux d'offrir à ses clients un service complet, Séché Environnement fait intervenir sa filiale dédiée au transport des déchets qui applique l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR). C'est la garantie que les opérations seront réalisées avec un haut niveau de sécurité.

Cette société bénéficie en effet de l'agrément OHSAS 18001, est équipée de matériel adapté à chaque type de résidus, conditionnés ou en vrac, liquides ou solides. Outre la gestion maîtrisée, optimisée et multimodale des flux (usage du fer pour relier certains sites entre eux par exemple), sa rapidité d'intervention lui permet d'agir au plus vite et de la manière la mieux adaptée sur les lieux d'une pollution accidentelle.

2.4. Gestion des risques et litiges

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.4.1. La gestion des risques

2.4.1.1. Risques industriels et écologiques

L'activité de Séché Environnement comporte des risques industriels en tous points comparables à la majorité de ceux rencontrés dans l'industrie avec toutefois des spécificités fortes :

- une présence régalienne particulièrement marquée, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en matière d'élimination des déchets ;
- un risque de pollution reposant sur la nature même des substances traitées par définition très variées.

2.4.1.1.1. Risques réglementaires

Cette activité est soumise à un cadre réglementaire strict fixant des normes minimales en matière de collecte et de traitement des déchets.

Les grands principes législatifs

Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Prévention des pollutions, des risques et de nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment les deux lois fondatrices en matière de déchets en France :

- la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 posant le principe du "pollueur - payeur", modifiée par la loi du 12 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux ;
- la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, qui constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles.

Le cadre législatif institue les principes suivants :

Responsabilité du producteur : le producteur de déchet est responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale. Les déchets dangereux doivent être traités séparément (article L.541-1 du Code de l'environnement). Par ailleurs, toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier de

l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination de ses déchets. (article L.541-2 du Code de l'environnement) ;

Planification : institués par la loi du 1^{er} juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la gestion des moyens d'élimination des déchets sur le territoire national. Les plans départementaux, ou interdépartementaux concernent les ordures ménagères et les déchets assimilés, les plans régionaux ou interrégionaux concernent les déchets industriels dangereux ;

Le financement : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est perçue sur le traitement des déchets, à l'exception de la valorisation matière. Cette taxe est majorée pour les sites de stockage non autorisés. Les sites certifiés profitent à l'inverse d'une réduction de taux de TGAP ;

Les transports : le transport des déchets dangereux doit répondre aux normes ADR (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui définissent des règles précises en terme d'équipement des véhicules, de formation du personnel... (arrêté du 1^{er} juin 2001).



Activités

Codification du fonctionnement des installations de traitement

Les sites de traitement de déchets du Groupe, des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Cette dernière a un caractère durable sans limitation temporelle.

Les autorisations préfectorales d'exploiter des centres de stockage répondent aux exigences de l'arrêté du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets), de la Directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (déjà anticipé en France par les textes nationaux) ainsi que de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les déchets ultimes sont susceptibles de stockage. L'exploitant du centre de stockage a des responsabilités croissantes (création d'une bande d'isolement de 200 mètres autour du site de stockage ; renforcement des règles d'admission des déchets sur les sites et traçabilité ; surveillance des sites pendant une durée minimale de 30 ans après leur exploitation ; constitution de garanties financières afin d'assurer le respect des obligations de remise en état du site après la fin de l'exploitation).

Les autorisations préfectorales d'exploiter les unités d'incinération sont quant à elles soumises aux exigences de la Directive européenne du 4 décembre 2000 harmonisant et renforçant les règles applicables à l'incinération des déchets transposée en droit français par deux arrêtés du 20 septembre 2002, fixant une échéance d'application obligatoire au 28 décembre 2005. Par ailleurs, des investissements d'anticipation sont consentis par les traiteurs de déchets dans le cadre des nouvelles normes européennes applicables aux rejets atmosphériques, aux effluents aqueux, à l'émission de dioxines et furanes par les installations d'incinération.

Leur objectif est d'accroître les performances techniques en matière de limitation des émissions et d'assurer leur contrôle permanent (normes plus sévères portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines ; seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'éviter tout transfert de pollution ; comptes-rendus à l'administration et au public (CLIS)).

Si un site de stockage ne respectait pas les prescriptions figurant dans l'autorisation préfectorale d'exploiter le concernant, l'autorité préfectorale pourrait prendre des mesures en conséquence : les dispositions légales détaillées ci-dessous présentent le processus de remise en cause d'autorisations préfectorales telles que celles dont disposent Séchés Environnement :

- conformément à l'article 17-1 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le préfet, agissant à sa propre initiative ou à la demande de tiers, peut imposer une limitation de durée et un volume maximum de déchets stockés ;
- conformément à l'alinéa 1 de l'article 6 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le préfet peut imposer, afin de protéger le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites, des prescriptions complémentaires à celles figurant dans les arrêtés préfectoraux déjà rendus susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les prescriptions initiales ;
- conformément à l'article 14-2 de la loi de 1976, les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que le fonctionnement d'une installation classée peut présenter pour l'environnement.

Dans ce contexte réglementaire, le groupe est exposé d'une part au risque de renforcement des prescriptions légales et réglementaires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité) et d'autre part

à la suspension voire au retrait ou au non renouvellement des autorisations d'exploiter.

La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés, relatifs à la bonne application des règles.

La politique de qualité conduite par Séché Environnement, matérialisée par le système de management visant l'organisation elle-même (ISO série 9000), l'environnement (ISO série 14000) ainsi que la santé et la sécurité (OSHA 18001) est détaillée dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et déclinant la politique QSSE du Groupe.

La bonne intégration des sites dans leur environnement tant écologique qu'économique ou humain est un souci constant marqué par la présence d'écologues chargés d'y veiller en permanence. Les contacts qu'il assure avec le voisinage proche et la Société civile en général permettent au Groupe de mesurer la validité des efforts de l'entreprise en ce domaine.

Il convient de noter que la Société n'a pas eu connaissance au cours de l'exercice 2010 d'une quelconque action qui pourrait être le prétexte d'un éventuel recours qui s'insérerait quoiqu'il en soit dans une procédure interactive permettant à la Société de mettre en œuvre des mesures correctives visant à satisfaire les éventuelles

requêtes de tiers ou du préfet.

2.4.1.1.2. Risques environnementaux

Par son activité, Séché Environnement peut générer deux natures de pollution possible : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part :

- les pollutions "accidentelles" font l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile - atteinte à l'environnement) ;
- les pollutions "chroniques" correspondent aux pollutions que l'accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque récepteur peut induire.

Qu'elle soit accidentelle ou chronique, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution : tous les sites du Groupe bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets - qu'ils soient liquides, solides ou gazeux. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit à la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe.

Un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Ce dispositif comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors

d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent plan interne de secours, ETARE (ETAbblissement REpertorié), POI (Plan d'Opération Interne) ou PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Les informations disponibles au jour d'établissement du présent document permettent de préciser que Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la complète résorption.

2.4.1.2. Risques politiques ou liés à l'activité internationale

La nature des activités ainsi que leur implantation géographique à travers le monde (bien que restant centrée sur l'Europe), exposent le Groupe à certains risques d'instabilité politique et économique.

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de risques de nature politique pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe.

2.4.1.3. Risques financiers

Les risques financiers auxquels le Groupe estime être exposé ainsi que les modalités de gestion de ces risques sont exposés dans le rapport de gestion, en page 75 du présent document de référence.



Activités

2.4.1.4. Risques liés aux tiers

La Société estime ne pas avoir de dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients, ni à l'égard de ses fournisseurs.

2.4.1.5. Dépendance du Groupe à l'égard de brevets et licences

Séché Environnement n'a aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences.

2.4.2. Litiges et faits exceptionnels

L'activité du Groupe l'expose à des risques de nature juridique. Les litiges et faits exceptionnels significatifs affectant Séché Environnement sont décrits dans la note 5.4 des notes sur le bilan de l'annexe aux comptes consolidés de Séché Environnement.

Hormis ces litiges, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.4.3. Politique d'assurance

Le Groupe Séché est assuré auprès de compagnies d'assurance notamment connues sur la place, dans le cadre d'un programme global dont bénéficient toutes les sociétés du Groupe Séché dès lors qu'elles sont détenues (directement ou indirectement) à plus de 50% de droits de vote et/ou de capital et dont il assure la gestion. Les termes et conditions de ce programme d'assurance sont revus et ajustés annuellement dans le cadre de négociations aux meilleurs des intérêts du Groupe Séché.

Les principales polices souscrites sont :

- l'assurance "dommages aux biens / pertes d'exploitation" avec une garantie principale de 120 millions d'euros par site et de 300 millions d'euros pour le site de la société Sênerval situé à Strasbourg, et des limites et/ou sous-limites pour les extensions de garantie ;
- l'assurance "responsabilité civile y compris atteintes à l'environnement" avec un plafond de garantie, tous dommages confondus et par période d'assurances de 30 millions d'euros et des limites et des sous-limites pour les extensions de garantie. En effet, les responsabilités environnementales découlant de la transposition en droit français de la Directive Européenne 2004/35/CE du 21/04/04 ont

été intégrées dans la police Responsabilité civile ;

- l'assurance "dommages tous risques chantier et/ou montage essais" afin de garantir les opérations de construction de bâtiments industriels réalisées par les sociétés du Groupe Séché ;
- l'assurance "pertes financières suite à faute inexcusable de l'employeur" pour une limite par période d'assurance de 10 millions d'euros ;
- l'assurance du parc Automobile, des collaborateurs en missions occasionnelles ;
- l'assurance pour les véhicules et les voyages à l'étranger.

Le montant total des primes payées sur l'exercice 2010 au titre de ces polices s'est élevé à 3,8 millions d'euros. En 2009 il s'était élevé à 3,2 millions d'euros et en 2008 à 3,3 millions d'euros. Ce montant a été répercuté sur chaque filiale couverte par application d'une clé de répartition.

3

Gouvernement d'entreprise

Données juridiques
de portée générale 32

Renseignements concernant
les organes d'administration,
de direction et de surveillance 36

Rapport du président du Conseil d'administration
sur les conditions de préparation et d'organisation
des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle
interne mises en place par la Société 37

Rapport des Commissaires aux comptes,
établi en application du dernier alinéa
de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil
d'administration de la Société Sèché
Environnement SA 47

Assemblée générale des actionnaires
du 12 mai 2011 49

3.1. Données juridiques de portée générale

3.1.1. Dénomination sociale et Siège social

Dénomination sociale : Séché
Environnement SA.

Siège social : lieu-dit "Les Hêtres".
53811 Changé.

3.1.2. Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français, régie par le Code de commerce.

3.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 8 juillet 1976 pour une durée de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés sauf prorogation ou dissolution anticipée. La Société a été immatriculée le 10 août 1976 au Registre du commerce et des sociétés de Laval.

3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'achat et la détention du capital de toutes sociétés ainsi que la gestion de la détention de ce capital ;
- le développement, directement ou indirectement, de toute activité de gestion et d'élimination des déchets et de dépollution et de décontamination des sols ;
- la gestion administrative, commerciale et informatique ainsi que toutes prestations, opérations commerciales et financières tendant à faciliter ou à développer l'activité ci-dessous ou toutes activités similaires ou connexes ;
- l'activité de transports routiers, de services de transports publics de marchandises et de location de véhicules automobiles de transports de marchandises ;
- tous travaux publics et privés d'aménagement des terres et des eaux, voiries, parcs et jardins ;
- l'achat, la vente de tous matériaux de récupération ;
- la création, l'acquisition, et l'exploitation sous toutes ses formes directes et indirectes de tous brevets se rapportant à son objet ;
- l'achat, la vente, l'édification, la prise à bail, l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles, entrepôts, fonds de commerce et d'industries similaires ou connexes, toutes participations dans semblables entreprises ;
- la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de tout autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant à son objet social et en général, dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou des filiales auraient des intérêts ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ; ou simplement

susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires de la Société en France et à l'étranger ;

- et plus généralement, toutes opérations pouvant directement ou indirectement se rattacher à l'objet social ci-dessus énoncé et le rendre plus rémunérateur, que ces opérations soient financières, mobilières ou immobilières, sans rien excepter.

3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro B 306 917 535.

Code APE :7010Z.

3.1.6. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

3.1.7. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

3.1.8. Répartition des bénéfiques (article 41 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfiques nets ou les pertes de l'exercice ;

- sur les bénéfiques nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve "dit réserve légale" ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, "la réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction ;

- le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Toutefois, l'Assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant distribution des dividendes, les sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi ;

- en outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués ;
- hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ;
- les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial, pour être imputées sur les bénéfiques des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.1.9. Paiement des dividendes (article 42 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution

de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Lorsqu' un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à tout actionnaire pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre son paiement en numéraire ou en actions dans les conditions légales et réglementaires.

3.1.10. Assemblées générales (Titre V des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées générales.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions

fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies dans tous lieux précisés dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme soit, s'il est titulaire d'actions nominatives, d'une inscription en compte de ses titres, soit, s'il est titulaire de titres au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de ses titres jusqu'à la date de l'Assemblée, sans toutefois que la date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies, puisse être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'Assemblée. Sous réserve de ce qui précède, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Sous réserve de ce qui suit, à égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que les Assemblées spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3.1.11. Franchissements de seuils statutaires (article 13.3 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 3% ou 5% du capital ou des droits de vote de la Société, ou au-delà du seuil de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, toute fraction supplémentaire égale à 1% du capital ou des droits de vote de la Société, doit en informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter du franchissement dudit seuil, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote

détenus. La même obligation s'impose, dans les mêmes délais, lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital social, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

A l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi (dispositions de l'article L 233-7 du Code de commerce).

3.1.12. Droits de vote double (article 33 des statuts)

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement

à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Cette résolution prend effet le 8 octobre 1997. En conséquence, toute action entièrement libérée à cette date pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative au nom du même propriétaire depuis au moins quatre ans confère, dès le 8 octobre 1997, un droit de vote double à son propriétaire.

3.1.13. Actions faisant l'objet d'un usufruit (article 14 des statuts)

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1998, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et dans les Assemblées générales extraordinaires.

Cette résolution, qui déroge à l'article L 225-108 du Code de commerce, prend effet le 11 décembre 1998.

3.1.14. Identification des détenteurs de titres au porteur (TPI)

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce, contre rémunéra-

tion à sa charge, à Euroclear, organisme chargé de la compensation des titres, le nom, où s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.2. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance

3.2.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.1.1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration vous est présentée dans le présent chapitre, dans le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.2.1.2. Mandats des administrateurs

Les mandats des différents administrateurs de Séché Environnement vous sont présentés dans le rapport de gestion, pages 85 à 87 du présent document de référence.

3.2.1.3. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration vous est présenté dans le présent chapitre, dans le rapport du président du

Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.2.2. Intérêts des dirigeants

3.2.2.1. Rémunération des dirigeants - manda- taires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux vous est présentée dans le rapport de gestion, page 87 du présent document de référence.

3.2.2.2. Opérations conclues avec les mandataires sociaux ou avec les actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés

actionnaires, la Société les contrôlant, au cours de l'exercice 2010 sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucune autre opération ne présentant pas le caractère d'opération courante, consentie à des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice 2010 entre la Société et ses mandataires sociaux ou, à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° 2002-420 en date du 15 mai 2002, ses actionnaires détenant une fraction de ses droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit de sociétés actionnaires, la Société les contrôlant. De même, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants.

3.2.3. Schémas d'intéressement du personnel

Les pratiques en matière d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne) au sein de Séché Environnement restent marquées par l'histoire et la situation propre de chaque périmètre (Séché, Alcor, Tredi).

3.2.3.1. L'intéressement et la participation

Quelques accords d'intéressement et de participation ont été signés dans les différentes sociétés du Groupe, qui associent à des degrés divers le personnel à la performance de leur société d'appartenance.

La participation est calculée principalement sur les résultats fiscaux des sociétés concernées.

L'intéressement est, quant à lui, assis sur le résultat net, le résultat d'exploitation ou le résultat opérationnel courant tel que ressortant de la comptabilité "IFRS"

des filiales concernées. Il est également fait application de seuils de déclenchement et de plafond.

3.2.3.2. Plans d'Épargne d'Entreprise

Le Groupe Séché a mis en place, début 2007 un plan d'épargne Groupe, permettant à toutes les sociétés du Groupe disposant d'un accord de participation ou d'intéressement d'y adhérer. Le support de ce plan d'épargne est le FCPE Séché Croissance, investissant en actions Séché Environnement. Au 31 décembre 2010, 27 670 actions étaient détenues par les salariés du Groupe au travers de ce support.

3.2.3.3. Options de souscriptions ou d'achat d'actions

Les délégations au Conseil d'administration décidées par les Assemblées générales extraordinaires de la Société vous sont présentées au chapitre 4 du présent document, dans la partie relative aux parties prenantes (page 80 à 82 du présent document).

3.3. Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de président du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

3.3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

3.3.1.1. Composition du Conseil d'administration

La Société Séché Environnement est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration. Les fonctions de Président et de Directeur général sont assumées par Joël Séché et

aucune limitation formelle n'a été apportée à ses pouvoirs de Directeur général. Ce choix de mode de gouvernance est lié à la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe avec un actionnariat familial prédominant.

Les statuts de Séché Environnement disposent que le Conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix huit membres au plus. Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration de votre société est composé de cinq membres dont un seul peut-être qualifié d'indépendant, c'est à dire qu'il n'entretient aucune relation avec le Groupe susceptible

de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement : Philippe Valletoux.

Au cours de l'exercice 2010, des jetons de présence ont été attribués aux administrateurs, de façon égalitaire. Chaque administrateur a perçu la somme de 12 000 €. Au cours des deux exercices précédents, chaque administrateur

avait également perçu la somme de 12 000 € par an.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée générale ordinaire, est de 6 ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Au 31 décembre 2010, la composition détaillée du Conseil d'administration est la suivante :

		DATE DE 1 ^{ÈRE} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT
Président-directeur général et administrateur	Joël SÉCHÉ	19 octobre 1981	19 mai 2006
Administrateurs	Thérèse BIGEON (1)	19 octobre 1981	19 mai 2006
	Jean-Pierre VALLÉE	29 novembre 1993	19 mai 2006
	Fonds Stratégique D'investissement représenté par Jean BENSAID	12 novembre 2006 (2)	/
	Philippe VALLETOUX	11 mai 2007	/

(1) Mère de Joël Séché.

(2) Cooptation du prédécesseur (CDC)

Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du conseil et dans sa participation aux décisions, qui ont toujours été prises de manière collégiale. Il reçoit et peut se faire communiquer toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration tel que posé par la loi du 27 janvier 2011 est respecté puisque la proportion de femmes membres du conseil est de 20%.

3.3.1.2. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Plus particulièrement :

- il fixe les principes essentiels de comportement et d'action qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte rendu de leur application. A ce titre, il a défini, dans le cadre de l'élaboration d'une charte de développement durable, 7 engagements qu'il s'attache à promouvoir au sein du Groupe. De même, il a établi et diffusé un code de déontologie boursière

et nommé un déontologue au sein du Groupe ;

- il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et Président-directeur général ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie ;
- il contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.

3.3.1.3. Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'administration

3.3.1.3.1. Le Conseil d'administration

Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assigné, le Conseil d'administration de la Société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.

Le Conseil d'administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité, et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs. Ils ont également la possibilité de se faire représenter.

Le Conseil d'administration est réuni sur convocation de son Président, ou s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois sur convocation d'au moins 1/3 de ses membres. Sur l'exercice 2010, le Conseil n'a été convoqué que par le Président.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais permettant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilité de poser toutes les questions nécessaires à leur bonne compréhension :

- de la stratégie de la Société et du Groupe ;
- de l'activité. Notamment, un point est effectué en Conseil

chaque trimestre. Le budget et le plan d'activité à 3 ans est également présenté au Conseil d'administration ;

- de l'information financière diffusée par le Groupe aux actionnaires et au marché ;
- de toutes les questions diverses relevant de la responsabilité du Conseil d'administration.

Les séances sont présidées par le Président ou, en son absence, par un administrateur choisi par ses collègues pour chaque séance.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration de Séché Environnement s'est réuni 4 fois sur 4 réunions planifiées. Le taux de présence moyen (tenant compte des administrateurs présents et représentés) sur l'ensemble des réunions s'est élevé à 100%. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés annuels (31/12/09), et semestriels (30/06/10), et délibérations sur les obligations qui lui incombent en la matière ;
- examen du budget 2010 révisé et du plan d'affaires 2011-2013 ;
- examen de l'activité trimestrielle ;
- examen des projets de développement ;
- examen des dossiers significatifs d'acquisition et d'optimisation juridique à leurs différents stades d'avancement ;
- préparation des résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires.

Du fait de la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe, avec un actionariat familial prédominant, un nombre limitée d'administrateurs et une présidence exercée par le principal actionnaire, le Conseil d'administration ne s'est pas encore doté de comités spécifiques de nomination, d'audit ou de rémunérations, ces tâches étant à ce jour dévolues aux structures de management disposant de larges délégations pour la mise en œuvre d'une gouvernance de Groupe.

Toutefois, il est précisé que dans le cadre du renforcement de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement, un pacte d'actionnaires a été mis en place entre le Groupe CDC, Joël Séché et la Société civile Amarosa aux termes duquel, entre autres, peut être créé :

- un Comité d'audit (composé de 3 membres) qui veillera à l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés du Groupe, à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires, ainsi qu'au management des risques. Il aura par ailleurs également un rôle consultatif sur tous les sujets relatifs à l'environnement ;
- un Comité stratégique et d'investissement (composé de 5 membres), qui veillera à assister le Conseil d'administration sur l'élaboration du plan d'affaires glissant à trois ans et du budget prévisionnel annuel d'exploitation et d'investissement du Groupe.

L'animation quotidienne de la stratégie du Groupe est assurée par les principaux dirigeants du

Groupe sous la direction de Joël Séché. Une réunion est organisée chaque semaine afin de permettre une optimisation de la conduite du Groupe concernant l'activité, le développement de projets, les finances et les ressources humaines. Ces réunions permettent le pilotage de l'ensemble des activités opérationnelles stratégiques et optimise l'allocation des investissements. Chacun prend, au quotidien, les mesures nécessaires au sein de son domaine d'intervention pour assurer la

mise en œuvre des orientations préconisées dans le cadre de ces réunions. Chacun en rend compte devant ses pairs.

Seul monsieur Séché perçoit une rémunération en sa qualité de Président directeur général, qui se décompose, en 2010 comme suit :

3.3.1.4. Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs de Séché Environnement ont perçu 60 000 € de jeton de présence au cours de l'exercice 2010, répartis de façon égalitaire entre eux. Il en était de même en 2009 et 2008.

(EN EUROS)

JOËL SECHE

Part fixe	400 000
Part variable	/
Avantage en nature	12 525
Participation	/
Jetons de présence	12 000
TOTAL	424 525

Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunération ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société.

Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux administrateurs. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

3.3.1.5. Evaluation du Conseil d'administration et des comités

Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement

ne sont à ce jour pas formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement.

3.3.2. l'Assemblée générale

Les articles 26 à 37 des statuts de Séché Environnement précisent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société. Les statuts, comme l'ensemble des documents visés par l'article 24 de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

du 29 avril 2004, sont mis à la disposition du public, au siège social du Groupe.

Par ailleurs, le rapport de gestion de votre Société précise de façon régulière l'ensemble des informations requises par l'article L-225-100-3 du Code de commerce et, en particulier :

- le détail de l'actionariat et des droits de vote ;
- l'existence de pacte d'actionnaire dont la société a connaissance ;
- les dispositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux.

3.3.3. Procédures de contrôle interne dans le Groupe et indicateurs de développement durable

3.3.3.1. Définition du contrôle interne

Séché Environnement, en se référant au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers définit le contrôle interne comme l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de son organisation visant à assurer :

- que l'activité du Groupe et des acteurs de l'entreprise s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- que chacun agit en application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- un bon fonctionnement des processus internes et notamment de ceux concourant à la sauvegarde des actifs, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tout à la fois sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité

du contrôle interne. Il s'applique à l'ensemble des filiales sur lequel le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que, par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

3.3.3.2. Organisation générale du processus de contrôle interne dans la Société

L'architecture du contrôle interne de la Société s'appuie sur cinq composantes majeures, détaillées ci-dessous.

3.3.3.2.1. L'environnement de contrôle interne

Un corpus de valeurs communes impliquant chaque acteur de l'entreprise

La mise en œuvre, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficacité.

La démarche de contrôle interne du Groupe se fonde donc sur un système de valeurs affiché, met-

tant l'accent sur le comportement responsable de tous les acteurs de l'entreprise. Elle a vocation à s'appliquer dans toutes les sociétés contrôlées ou dans lesquelles le Groupe maîtrise la gestion opérationnelle. L'importance pour le Groupe d'un comportement responsable de ces acteurs a été particulièrement mis en exergue dans sa démarche de développement durable : en effet, Séché Environnement, qui se veut une entreprise citoyenne, a pleinement pris la mesure de son utilité sociétale et de l'empreinte de son activité dans les sphères économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette prise de conscience l'a conduite à définir clairement les engagements que toutes ses composantes doivent contribuer à décliner. Elle a notamment conduit à la formalisation d'une charte de développement durable ainsi que de sept engagements forts qui, déclinés en code de comportement et d'action accessible à tous, ont permis d'apporter à chacun des acteurs du Groupe les repères de son action et la responsabilisation de ces derniers sur les enjeux de celle-ci. Ce code de comportement et d'actions a été complété, début 2005, par un code de déontologie diffusé auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise disposant ou pouvant disposer d'informations confidentielles et/ou privilégiées.



3

Gouvernement d'entreprise

Une organisation mêlant étroitement une centralisation des fonctions transversales et une décentralisation des fonctions opérationnelles

La sensibilisation des acteurs du Groupe au contrôle interne est assurée par un environnement favorisant une définition et une animation centralisées des orientations stratégiques, des fonctions transversales et des procédures et principes en découlant, et une responsabilisation décentralisée de la gestion opérationnelle des activités.

Le Président directeur général relaie auprès des principaux cadres dirigeants la stratégie du Conseil d'administration, ces derniers orientant alors en fonction les activités du Groupe et le cadre de contrôle interne dans lequel elles s'inscrivent. Ensemble, ils garantissent, par un suivi régulier des activités, la cohérence de ces dernières par rapport à la ligne fixée. Début 2009, une organisation matricielle par filiale a vu le jour permettant un déploiement différencié de la stratégie du Groupe, en prise avec les spécificités des marchés et des modes de traitement.

L'organisation centralisée des fonctions supports (trésorerie, contrôle de gestion Groupe, consolidation, informatique, juridique, sécurité, cellule technique, développement durable, veille réglementaire) permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction. Le suivi et la gestion cen-

tralisée des risques et contentieux majeurs visent également à garantir une indépendance de jugement et limiter les conflits d'intérêts. Les règles, procédures, et principes à appliquer dans la mise en œuvre des actions rattachables à chaque fonction support sont formalisées et diffusées par les différents services centraux concernés.

Pour autant, la gestion opérationnelle des filiales du Groupe reste décentralisée sur les directeurs de site et chacun est responsabilisé aux enjeux de sa fonction en terme de contrôle interne. Cette décentralisation repose sur des délégations de pouvoir définies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a à rendre compte de l'utilisation faite de ces délégations de pouvoir auprès de la Direction générale.

3.3.3.2.2. Management des risques

Le management des risques est au cœur de la démarche du Groupe, tant en terme de développement durable que de contrôle interne. Les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté étant de différentes natures (industriels et écologiques, politiques ou liés à l'activité internationale, financiers), les processus de détection, d'analyse et de résolution sont multiples.

Concernant les risques industriels, l'activité du Groupe est marquée par une présence régaliennne forte, preuve du degré d'implication des pouvoirs publics en

matière d'élimination des déchets. La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Séché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés. D'un point de vue environnemental, le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Tous les sites de Séché Environnement bénéficient d'une surveillance organisée des impacts et effets de leurs rejets. Des études faunistiques et floristiques sont par ailleurs réalisées de façon régulière, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit pour satisfaire les légitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance imposées ou créées à l'initiative du Groupe. Enfin, un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels a été mis en place dans le Groupe. Il comprend des organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents.

Une centralisation du reporting des risques majeurs a été mise en place, impliquant le service juridique et à destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise à assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions émises ou à mettre en œuvre.

3.3.3.2.3. Activités de contrôle interne

Composantes indispensables de toute organisation de contrôle interne, les activités de contrôles sont tout à la fois :

- prises en charge par les opérationnels dans leurs actions quotidiennes. Leur mode opératoire se doit de respecter les processus et procédures définis pour leur fonction et s'inscrit dans le système de valeurs promu par le Groupe ;
- assurées par la mise en place de différents reporting (financier ou non financier, qualitatif ou quantitatif) dans le cadre desquels, les fonctions en charge de la centralisation des informations assurent une analyse critique des données.

Ces dernières activités de contrôle sont adossées à l'organisation centralisée du Groupe et s'appuient sur quelques fonctions supports rattachées directement à la direction financière du Groupe : contrôle de gestion Groupe, consolidation, trésorerie, audit interne, informatique, juridique.

Contrôle de gestion Groupe

Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. En s'appuyant sur le réseau des contrôleurs de gestion des filiales, il garantit la remontée périodique des données du reporting et leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget.

Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la Direction générale

et aux administrateurs. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté.

Consolidation statutaire

L'équipe dédiée à l'élaboration de la consolidation statutaire veille à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Elle diffuse les instructions du Groupe en matière de principes comptables d'arrêté. Elle réalise une consolidation "en râteau". En privilégiant l'absence de palier de consolidation, elle s'assure de disposer des informations financières les plus précises possibles. Elle dispose également systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux comptes des filiales. Elle assure également les retraitements de consolidation pure, sur la base des liasses remontées par les filiales au format IFRS : depuis le passage aux nouvelles normes, celles-ci assurent directement les retraitements IFRS. Elle contrôle systématiquement la prise en compte par les filiales de ces retraitements afin de garantir une uniformité dans les traitements effectués et d'identifier les besoins de formation complémentaire. Elle travaille également à l'élaboration d'un manuel de normes IFRS à l'usage des équipes comptables, leur permettant tout à la fois de comprendre la nature des retraitements pratiqués au regard du cadre général, et de disposer d'un manuel pratique leur rappelant les travaux à effectuer et les moyens mis à disposition. Enfin, toutes les opérations et retraitements complexes font

l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe le plus en amont possible.

3.3.3.2.4. Pilotage du contrôle interne

Le Groupe entend développer, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, une démarche d'évaluation et d'amélioration de son processus de contrôle interne.

L'audit interne organise aujourd'hui ses travaux en fonction des orientations que lui fixe la Direction générale : il coordonne sous le contrôle de cette dernière l'élaboration et la mise à jour des procédures et principes comptables du Groupe et en assure la diffusion la plus large et la plus adaptée ; il procède à la réalisation de missions ponctuelles diligentées par la Direction générale qui en définit les objectifs, en entend les recommandations et en oriente les plans d'actions ; Il s'attache à définir les moyens de mettre en place une démarche d'auto-évaluation dont l'objectif est la réalisation de diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle interne en vigueur, la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.

3.3.3.2.5. Information, communication et contrôle interne

Dans un souci toujours permanent de fiabilisation et d'intégrité de l'information financière, le Groupe s'appuie sur un progiciel de gestion intégré (Entreprise

Ressource Planning) déployé sur l'ensemble des filiales françaises en intégration globale, qu'il s'agisse :

- de la comptabilité générale et analytique des différentes filiales : le progiciel comptable du Groupe s'articule autour d'un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services comptables et contrôle de gestion Groupe. Une équipe du service informatique est spécifiquement dédiée à cet outil et aux besoins des utilisateurs.

En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et, en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assure la régularité de la comptabilisation des opérations.

- du contrôle de gestion Groupe et de la consolidation statutaire : Le logiciel de consolidation et de reporting Groupe est unique et interfacé autant que possible avec le progiciel comptable ;
- de l'outil de gestion des ressources humaines : ce progiciel, dont l'utilisation est désormais uniformisé sur l'ensemble du périmètre français est également totalement interfacé avec le progiciel comptable.

D'une manière générale, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe fait l'objet d'une validation par la Direction informatique, qui assure, par son

contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes.

Les informations produites issues de ces systèmes d'information et contrôlées dans le cadre des différents reporting en vigueur, font l'objet d'une transmission à la Direction sous forme d'indicateurs synthétiques jugés pertinents par elle. La diffusion, en externe, de l'information financière est assurée par le service de communication financière, en étroite collaboration avec la Direction et notamment la Direction financière.

3.3.3.3. Présentation des procédures de contrôle interne mises en place

3.3.3.3.1. Procédures de contrôle interne destinées à contrôler les activités

Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe, ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'administration.

Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats - procédures ventes (simple et offre globale) - procédure investissements - procédure

de recouvrement - procédure de centralisation de trésorerie) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires.

Elles font l'objet d'un travail particulier de mise à jour destiné à faire converger les pratiques du Groupe vers un cadre référent et prendre en compte la démarche d'uniformisation des systèmes d'information.

Chaque procédure est visée par la Direction générale. Elle décrit les objectifs généraux qui lui sont assignés, son domaine d'application et son périmètre, détaille toutes les étapes de la procédure, précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous ;

Elles peuvent être, le cas échéant, complétées par des notes techniques, précisant les recommandations du Groupe sur le traitement de certaines opérations spécifiques.

Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction du Groupe et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :

- permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement ;

- garanti, par le biais d'au moins deux révisions annuelles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.

Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction du Groupe de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

3.3.3.3.2. Procédures de contrôle interne garantissant la conformité aux lois et réglementations en vigueur - indicateurs de développement durable

Dans le secteur d'intervention de prédilection du Groupe, il ne saurait être question "d'activité" et de "pérennité" sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes minimales et les bonnes pratiques en matière de collecte, de traitement des déchets, d'exploitation des sites d'incinération, de revalorisation et d'enfouissement. En effet, la plupart des sites d'exploitation du Groupe sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et le respect de cette autorisation est une priorité absolue.

Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce

domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.

Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :

- un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation et de traitement des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;
- une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 - 14001 - OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédures et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement ;
- l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementale, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ;
- l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe de codes de comportements et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe ;

De la même façon la Société s'attache à fournir à l'ensemble des parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des paramètres fondamentaux liés

à sa politique de développement durable.

3.3.3.3.3. Procédures de contrôle interne destinées à assurer la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementations en vigueur

L'organisation mise en place vise à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe, qui s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre réglementaire français. Par ailleurs, elle vise à garantir le respect des obligations de la fonction financière et comptable en matière d'information des acteurs de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, administration...).

Le rôle de la fonction financière, dans cette organisation est primordial. Elle assure :

- la cohérence et l'intégrité du système d'information, sur lequel évolue toutes les filiales françaises ;
- la diffusion des procédures propres aux processus financiers, et garantit leur correcte mise en œuvre. Pour cela, elle émet à chaque arrêté une note d'instructions de clôture et de principes comptables prévalant à l'établissement des comptes de toutes les filiales. Ces notes sont actualisées et mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêts précédents. Par ailleurs, lors des



3

Gouvernement d'entreprise

arrêtés semestriels et annuels, l'intervention des Commissaires aux comptes dans chacune des filiales fait l'objet de conclusions systématiquement transmises aux Commissaires aux comptes du Groupe et au service consolidation. Un suivi des remarques émises est mis en place, pour analyse, mesure des enjeux au niveau du Groupe et mise en place d'actions correctrices ;

- la formation et l'information régulière des équipes comptables, aux fins d'assurer un niveau de compétence minimum tout en permettant un partage des bonnes pratiques dans le Groupe ;
- la mise à jour et l'analyse de la pérennité de l'outil de consolidation et de reporting et son interface avec le système d'information comptable et de reporting du Groupe. Les principaux paramétrages sont assurés par l'équipe consolidation et reporting Groupe avec l'appui du prestataire, et la diffusion des modifications apportées s'effectue directement en central ou par le biais de mises à jour envoyées directement aux filiales. La formation de tout nouvel utilisateur dans le Groupe est assurée par les équipes du Groupe ;
- un lien permanent entre les équipes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion Groupe, afin de permettre la production le plus en amont possible de données prévisionnelles consolidées. Ce reporting mensuel fait l'objet d'un contrôle régulier par rapport

aux données réelles issues du processus de consolidation ;

- le traitement des opérations significatives du Groupe (acquisition, cession, restructuration) ayant un impact sur les informations financières produites par le Groupe ;
- la communication des informations comptables et financières à destination des organes de direction et d'administration ;
- l'intégrité du processus de remontée et de validation des informations figurant dans le document de référence, le respect de la réglementation AMF ainsi que la qualité de la relation avec les services comptables de l'AMF ;
- le contrôle des données diffusées dans le cadre de la communication financière du Groupe.

Le Président du Conseil
d'administration, Joël Séché

3.4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Séch  Environnement SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société S ché Environnement S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous pr sentons notre rapport sur le rapport  tabli par le pr sident de votre soci t  conform ment aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 d cembre 2010.

Il appartient au pr sident d' tablir et de soumettre   l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des proc dures de contr le interne et de gestion des risques mises en place au sein de la soci t  et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en mati re de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Pr sident, concernant les proc dures de contr le interne et de gestion des risques relatives   l' laboration et au traitement de l'information comptable et financi re, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce,  tant pr cis  qu'il ne nous appartient pas de v rifier la sinc rit  de ces autres informations.

Nous avons effectu  nos travaux conform ment aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les proc dures de contr le interne et de gestion des risques relatives   l' laboration et au traitement de l'information comptable et financi re

Les normes d'exercice professionnel requi rent la mise en  uvre de diligences destin es   appr cier la sinc rit  des informations concernant les proc dures de contr le interne et de gestion des risques relatives   l' laboration et au traitement de l'information comptable et financi re contenues dans le rapport du pr sident. Ces diligences consistent notamment   :

- prendre connaissance des proc dures de contr le interne et de gestion des risques relatives   l' laboration et au traitement de l'information comptable et financi re sous-tendant les informations pr sent es dans le rapport du Pr sident ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d' laborer ces informations et de la documentation existante ;



Gouvernement d'entreprise

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes et Laval, le 21 février 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG SA
Vincent Broyé

Associé

ACOREX AUDIT
Jean-François Merlet

Associé

3.5. Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011

3.5.1. Rapport du Conseil d'adminis- tration à l'Assemblée générale du 12 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation douze résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

3.5.1.1. Résolution relevant de la compé- tence de l'Assemblée générale ordinaire

Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des opérations et des comptes annuels de Sèche Environnement ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende d'un montant de 1,30 euro par action, mis en paiement à compter du 10 juin 2011.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2010, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2010.

Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce qui font l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux comptes.

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Il vous est proposé dans la cinquième résolution de renouveler le mandat venant à échéance lors de cette Assemblée générale de la société Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), représentée par Monsieur Jean Bensaïd, avec effet à l'issue de la présente Assemblée et ce, pour une durée de 6 ans, prenant fin, conformément aux dispositions actuelles des statuts, à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La durée de son mandat serait réduite à trois ans avec effet immédiat (ce mandat prenant alors fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013) si la onzième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs est adoptée par l'Assemblée générale.

Jetons de présence

La sixième résolution vise à fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil

d'administration à la somme de 60 000 euros pour l'exercice en cours.

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société

Par la septième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à faire acheter par la Société ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 6 mai 2010, est sollicitée pour une période de dix huit mois. Elle est destinée à permettre à la Société, en conformité avec les dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers :

- D'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'attribuer des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de remettre des actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'annuler des actions ainsi acquises sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée générale extraordinaire;
- et tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la législation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix unitaire maximum d'achat à 90 euros, et d'affecter un montant global maximum de 77 713 830 euros à ce programme de rachat.

Le Conseil d'administration pourrait utiliser l'autorisation conférée aux périodes qu'il apprécierait en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de bons, dans les conditions prévues par les autorités de marché et la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

3.5.1.2. Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital par annulation d'actions détenues en propre par la société

La huitième résolution a pour objet, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les

proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'Assemblée et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 6 mai 2010 par le vote de sa huitième résolution à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée.

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La neuvième résolution soumet à votre approbation l'autorisation pour le Conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé ne pourra excéder le montant nominal de 172 697 euros.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée générale du 30 avril 2009, est sollicitée pour une période de vingt six mois.

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour attribuer gratuitement des actions au bénéfice des mandataires sociaux et des membres du personnel

La dixième résolution vise à autoriser le Conseil d'administration à procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Les attributions d'actions gratuites pourront porter au maximum sur 2% du capital social à la date de la décision d'attribution.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'issue d'une durée d'acquisition d'au moins deux ans, et ces actions seront assorties d'une obligation de conservation d'une durée minimale de deux ans qui commencera à courir à compter de l'attribution définitive des actions visées ci-dessus. Le Conseil d'administration aura la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera alors augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission. Le Conseil d'administration sera toutefois autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'administration, ce dernier devra alors déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Lorsque l'attribution portera sur des actions à émettre, cette autorisation emportera renonciation de plein droit des actionnaires en faveur des attributaires des actions gratuites à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves ou primes qui seront incorporées au capital dans le cadre de l'émission des actions nouvelles.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée générale du 25 avril 2008, est sollicitée pour une période de trente huit mois.

Réduction de la durée du mandat des administrateurs et modification corrélative des statuts

Il est proposé à l'Assemblée générale dans la onzième résolution de réduire à trois ans avec effet immédiat la durée du mandat des administrateurs fixée actuellement à six ans. Si cette résolution est adoptée, l'article 16 des statuts serait modifié en conséquence.

Pouvoirs pour formalités

La douzième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

3.5.2. Texte des résolutions

3.5.2.1. Partie ordinaire

Première résolution (Examen et approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration :

- Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, qui font apparaître un résultat net après impôt bénéficiaire de 42 900 876,87 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;

- approuve en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes, qui s'élève à 16 834 euros ainsi que le montant de l'impôt qui en résulte, soit 6 287 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution (Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés et des

comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration qui font apparaître un résultat net part du groupe bénéficiaire de 27 366 316 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 42 900 876,87 euros, décide de l'affectation et de la répartition suivantes proposées par le Conseil d'administration :

- distribution de la somme de 11 225 331 euros ;
- affectation de 31 675 545,87 euros au compte "Report à Nouveau".

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 1,30 euro par action ;

Le dividende sera mis en paiement à compter du 10 Juin 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, ce dividende au titre de l'exercice 2010 ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réfaction de 40%. En outre, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de la réfaction correspondante :

EXERCICE	DIVIDENDE	ÉLIGIBLE À LA RÉFACTION
2007	1,30 €	40%
2008	1,30 €	40%
2009	1,30 €	40%

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de

majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions

conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et énoncées dans ce rapport et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Cinquième résolution (Renouvellement d'un mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler dans ses fonctions d'administrateur la société Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), société anonyme au capital de 1 000 150 000 euros, dont le siège social est situé 56, rue de Lille, 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 584 074, représentée par Monsieur Jean Bensaïd, né le 29 juin 1961 à Orléanville (Algérie), demeurant à Paris (75015), 9 rue Valentin Haüy, de nationalité française, pour une durée de six années. Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016. Dans le cas où l'Assemblée générale des actionnaires adopterait aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires la douzième résolution relative à la réduction du mandat des administrateurs, son mandat sera réduit à une nouvelle période de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assem-

blées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 60 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

Septième résolution (Autorisation à donner en vue du rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à procéder à l'achat par la Société d'un nombre total de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 863 487 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée, ou représentant jusqu'à 5% des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 431 743 actions au jour de la convocation

de la présente Assemblée, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

L'Assemblée générale décide que, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-avant correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pourra procéder ou faire procéder à des achats par la Société de ses propres actions dans les conditions et limites susvisées en vue :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Séché Environnement par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société, dans les conditions et selon les modalités prévues par

la loi, notamment pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne groupe ou d'attribution gratuite d'actions ;

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de la remise d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de l'annulation des actions ainsi acquises, ainsi que le cas échéant de celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, sous réserve de l'approbation de la réduction de capital qui en résulterait par une assemblée générale à venir ultérieurement statuant dans sa forme extraordinaire ;
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informant ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur ;
- et, à ces fins, de conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous moyens tels que décrits ci-après dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment par cession en bourse ou de gré à gré, par offre publique de vente ou d'échange, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, et/ou d'annuler

les actions ainsi acquises ainsi que celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat antérieures sous réserve d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 90 euros. Le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer dans l'ensemble aux opérations de rachat d'actions est de 77 713 830 euros.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation aux périodes qu'il appréciera en ce compris en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat.

L'Assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés ou de bons, dans les conditions prévues par les autorités de marché, et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière

générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 6 mai 2010.

3.5.2.2. Partie Extraordinaire

Huitième résolution (Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la huitième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou des programmes d'achat autorisés antérieurement, de même que dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des assemblées postérieures ;

• et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital social (le cas échéant, tel qu'ajusté pour tenir compte des opérations effectuées sur le capital postérieurement à la date de la présente Assemblée) par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer le cas échéant la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et/ou de primes, procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la huitième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 6 mai 2010.

Neuvième résolution (Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'Assemblée Générale, par dérogation à l'article L. 225-96 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, dans le cadre des articles L. 225-129-1 et L. 225-130 du Code de commerce,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant d'augmentation de capital susceptible d'être réalisé dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de 172 817 euros ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, et ne pourra, en tout état de cause, être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfiques qui existent lors de l'augmentation de capital.

Ce plafond est indépendant des plafonds prévus pour les autres délégations consenties au Conseil d'administration aux termes de la présente Assemblée et de l'Assemblée générale de la Société du 6 mai 2010.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous

pouvoirs, conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin.

La présente délégation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la 7^{ème} résolution de l'Assemblée générale de la Société du 30 avril 2009.

Dixième résolution (Autorisation d'attribuer gratuitement des actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 2% du capital social à la date de la décision d'attribution.

En vertu de la présente autorisation, le Conseil d'administration aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :



3

Gouvernement d'entreprise

- soit aux mandataires sociaux éligibles de la Société tels que définis à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce;
- soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société ;
- soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique détenant, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote de la Société ;
- soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50% du capital de la Société.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur auront été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le Conseil d'administration pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres

de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Tous pouvoirs sont confiés au Conseil d'administration à l'effet de, le cas échéant :

- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer ;
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfiques, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ;
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires ;
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en

vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Lorsque l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente résolution emporte renonciation de plein droit des actionnaires en faveur des attributaires des actions gratuites à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves ou primes qui seront incorporées au capital dans le cadre de l'émission des actions nouvelles.

Le Conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la septième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 25 avril 2008.

Onzième résolution (Réduction de la durée du mandat des administrateurs et modification corrélative des statuts)

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et sur proposition du Conseil d'administration, décide de réduire à trois années la durée du mandat des administrateurs et ce, avec effet immédiat. Elle décide, en conséquence, de modifier le deuxième alinéa de l'article 16 des statuts "composition du Conseil d'administration" :

"II. La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de trois années. Elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat".

Douzième résolution (Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et/ou de dépôt requises par la loi.

3.5.3. Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires aux fins de l'informer sur la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées dans le cadre d'un programme de rachat

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010, par le vote de sa septième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2009 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de cette délégation pour la période courant du 7 mai 2010 au 31 décembre 2010 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	154 928
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,66%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	57 177
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 904 087
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2010 (en euros)	3 370 584



Rapport de gestion

Faits marquants de l'exercice 2010	60
Déroulement de l'exercice	60
Structure du Groupe	72
Gestion des risques financiers	75
Faits postérieurs à la clôture de l'exercice	75
Perspectives 2011	75
Parties prenantes	76
Données sociales, environnementales et sociétales	90
Affectation et répartition du résultat	105



4

Rapport de gestion

4.1. Faits marquants de l'exercice 2010

En 2010, le groupe Sèché a renoué avec la croissance, capitalisant sur sa forte capacité d'adaptation aux perturbations du marché, sur la résilience de ses métiers et sur la diversification de sa clientèle.

Le dynamisme de ses équipes commerciales s'est traduit par l'attribution définitive du contrat de DSP de la communauté urbaine de Strasbourg dont le Groupe a pris la gestion effective le 6 juillet 2010 et par l'obtention de plusieurs contrats long terme (notamment contrats Millénium et Guadeloupe) qui, s'ils sont sans effets significatifs sur l'exercice 2010, viendront soutenir la croissance des années futures.

Avec un chiffre d'affaires de 402,1 millions d'euros, en progression de 10% par rapport à 2009, le Groupe confirme la solidité de sa rentabilité opérationnelle, affichant un résultat opérationnel courant en progression de 3,5 millions d'euros à 66,9 millions (soit 16,6% du chiffre d'affaires).

Le résultat des sociétés intégrées, fort de ces très belles performances opérationnelles, est toutefois pénalisé sur 2010 par l'impact d'un changement de méthode sur la comptabilisation des frais de regroupement d'entreprises (première application d'IFRS3 révisée - regroupement d'entreprise) induisant une charge non récurrente et non cash de

- 4,9 millions d'euros dans le résultat opérationnel (ce dernier s'établissant à 60,4 millions d'euros contre 63,4 millions d'euros un an auparavant). Dans le résultat des sociétés intégrées, compte tenu de l'effet impôt, l'impact de l'application de cette norme, est de - 3,2 millions d'euros.

Après prise en compte de la quote-part des résultats des entreprises associées, le résultat net (part du Groupe) ressort fin 2010 à 27,4 millions d'euros versus 24,9 millions à fin 2009, stable à 6,8% du chiffre d'affaires. Retraité de l'effet non récurrent d'IFRS3 révisée, le résultat net s'établirait à 30,6 millions d'euros (soit 7,6%) du chiffre d'affaires, en progression de 22% par rapport à 2009.

4.2. Déroulement de l'exercice

4.2.1. Activité en 2010

EXTRAITS DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUROS)	2008 RÉEL	2009 RÉEL	2010 RÉEL
CHIFFRE D'AFFAIRES	383,2	365,7	402,1
Excédent brut d'exploitation	101,0	96,5	101,4
Résultat opérationnel courant	65,1	63,4	66,9
Résultat opérationnel	65,4	63,5	60,4
Résultat financier	(5,1)	2,5	6,9
Impôts	(20,1)	(18,2)	(21,2)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	40,2	47,8	46,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(8,7)	(22,9)	(19,2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (PDG)	31,7	24,9	27,4

4.2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par Sêché Environnement sur l'exercice 2010 s'élève à 402,1 millions d'euros versus 365,7 millions d'euros sur 2009 en données

publiées, soit une croissance de + 10,0% sur l'exercice. Le Groupe a bénéficié tout à la fois de la solidité de ses marchés réglementés, des effets de sa dynamique commerciale et de la bonne tenue de l'ensemble de ses métiers.

4.2.1.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires par filière

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2008 RÉEL		2009 RÉEL		2010 RÉEL	
	M€	%	M€	%	M€	%
Par filière						
Traitement des DD	267,0	69,7%	250,8	68,6%	267,3	66,5%
Traitement des DND	116,1	30,3%	114,9	31,4%	134,8	33,5%
TOTAL	383,2	100%	365,7	100%	402,1	100%
Dont Énergie	5,8	1,5%	13,1	3,6%	17,3	4,3%

Sur la filière de traitement des "DD", la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 6,6%. Cette dernière bénéficie d'une conjoncture industrielle bien orientée sur ses principaux métiers de traitement et de valorisation.

La filière de traitement des déchets non dangereux affichent une croissance de 17,3%, résultant pour partie de la contribution du

contrat de Strasbourg (9,2 millions d'euros sur l'exercice). Cette vive croissance reflète également la dynamique de croissance générée par les réglementations issues du Grenelle de l'environnement. Ainsi, hors le contrat de délégation de service public de Strasbourg, la croissance de la filière se serait établie à 9,4%, reflétant essentiellement une croissance en volume.

Les ventes d'électricité issue de la valorisation du biogaz ont totalisé un chiffre d'affaires sur la période de 7,4 millions d'euros, soit une croissance sur l'exercice de 21,3%.

4.2.1.1.2. Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2008 RÉEL		2009 RÉEL		2010 RÉEL	
	M€	%	M€	%	M€	%
Par zone géographique						
Filiales en France	360,2	94,0%	345,8	94,6%	380,6	94,7%
Filiales à l'international	23,0	6,0%	19,9	5,4%	21,5	5,3%
TOTAL	383,2	100%	365,7	100%	402,1	100%

Les activités des filiales internationales du Groupe se concentrent désormais :

- en Espagne sur les métiers de la régénération de solvants ;
- en Allemagne sur les métiers de traitement des gaz ;

- en Hongrie sur le métier du traitement des déchets dangereux ;
- en Amérique Latine sur les métiers de prétraitement, prescriptrices d'activité pour les installations de traitement en France.

Sur l'exercice, l'activité des filiales internationales du Groupe a affiché une croissance de 8,0%, traduisant une meilleure orientation de l'ensemble des marchés (régénération et traitement des gaz en particulier).



4

Rapport de gestion



4.2.1.2. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) s'élève à 101,4 millions d'euros, versus 96,5 millions d'euros en 2009, soit une progression de 4,9 millions d'euros en données réelles publiées (+ 5,0%). Cette évolution de l'EBE s'explique pour l'essentiel par la progression de marge liée mécaniquement à la progression de l'activité (+ 9,6 millions d'euros). Celle-ci est toutefois impactée par :

- le démarrage de l'activité de Sénerval - 0,9 M€
- les effets mix défavorables - 2,5 M€
- l'effet ponctuel de contrôles fiscaux - 1,3 M€.

4.2.1.3. Résultat opérationnel courant

La rentabilité opérationnelle a augmenté, passant de 63,4 millions d'euros (17,3% du chiffre d'affaires) à 66,9 millions (16,6% du chiffre d'affaires). Cette augmentation du ROC en valeur (+ 3,5 millions d'euros) provient principalement de l'évolution de l'EBE (+ 4,9 millions d'euros), nettement de l'effet ponctuel de dotations aux provisions en lien avec l'évolution de litiges opérationnels anciens et désormais totalement provisionnés (- 1,4 millions d'euros).

Le périmètre France participe à plus de 98 % à la constitution du ROC du Groupe et affiche un ROC

de 65,7 millions d'euros, soit 17,3% du chiffre d'affaires de la zone (versus 18,1% sur 2009, à 62,6 millions d'euros).

Le périmètre International dégage une contribution 1,1 million d'euros représentant 5,3 % de son activité, contribution en légère croissance consécutivement à la reprise de l'activité des filiales concernées.

4.2.1.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 60,4 millions d'euros (15,0% du chiffre d'affaires) à fin 2010, en repli de 3,0 M€ par rapport à 2009. En 2010, il est pénalisé :

- à hauteur de 4,9 millions d'euros par les effets de la première application d'IFRS3 révisée (induisant la constatation immédiate en charge des frais d'acquisition engagés en vue du regroupement d'entreprise avec le sous-groupe Hime) ;
- à hauteur de 2,3 millions d'euros par des charges ponctuelles significatives au titre du déménagement du siège parisien de Tredi SA.

Hors ces éléments exceptionnels et non cash, le résultat opérationnel 2010 se serait élevé à 67,7 M€, soit 16,9% du chiffre d'affaires (contre 63,5 millions d'euros sur 2009), en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel courant.

4.2.1.5. Résultat financier

Le résultat financier ressort en 2010 à + 6,9 millions d'euros, contre + 2,5 millions d'euros en 2009 soit une amélioration de 4,4 millions d'euros. Cette nette amélioration s'explique par :

- la diminution du coût de la dette financière net des effets de la couverture, du fait tant de la baisse des taux et de la qualité des couvertures que de la baisse de l'encours (effet positif sur le résultat de 2,0 millions d'euros) ;
- les effets de la capitalisation annuelle des intérêts des obligations convertibles (effet positif sur le résultat de 1,2 million d'euros) ;
- l'impact, non cash, d'une révision de l'actualisation des provisions de suivi trentenaire (+ 1,1 million d'euros).

4.2.1.6. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt supportée par le Groupe s'élève à 21,2 millions d'euros en 2010, contre 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte tout à la fois de l'amélioration de la rentabilité du Groupe et du fait que l'année 2009 enregistrait les effets d'opérations résiduelles de restructuration de la zone Amériques induisant une consommation de déficits non activés.

Cet effet de base 2009 se traduit également dans l'évolution du taux facial d'impôt : sur 2010, il augmente de 3 points et ressort à 31,5% contre 27,6% en 2009. Le taux d'impôt effectif du Groupe s'élève à 34,43%. Le taux facial reste structurellement en-deçà du taux effectif du fait de la non taxation d'une partie des produits d'intérêts des obligations convertibles.

4.2.1.7. Résultat des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées s'établit à 46,1 millions d'euros en 2010, affichant par rapport au résultat des sociétés intégrées dégagé sur 2009 (47,8 millions d'euros) un recul facial de - 1,7 millions d'euros. En effet, l'amélioration (nette d'impôt) de la rentabilité opérationnelle courante et du résultat financier

de 1,5 million d'euros est largement pénalisée par les effets ponctuels de l'application d'IFRS3 révisée (- 3,2 millions d'euros).

4.2.1.8 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises associées intégrées dans les comptes du Groupe se décompose de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	2008		2009		2010	
	HIME	AUTRES (*)	HIME	AUTRES (*)	HIME	AUTRES (*)
Résultat opérationnel courant	70,0	ns	57,6	(0,2)	65,1	(0,1)
Résultat financier	(119,1)	0,1	(137,5)	(0,1)	(135,1)	(0,1)
Impôt	20,9	(0,1)	9,2	Ns	15,1	Ns
RÉSULTAT NET (PDG) DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	(26,7)	0,1	(69,0)	(0,2)	(58,1)	(0,2)
QP du résultat net des entreprises associées	(8,8)	0,1	(22,7)	(0,2)	(19,2)	ns
TOTAL QP DU RÉSULTAT NET DES ENTR. ASSOCIÉES	(8,7)		(22,9)		(19,2)	

(*) Les autres entreprises associées sont la Barre Thomas, SEA (jusqu'à la date de cession en 2008), la Sci Noiseraie et Altergies.

Nous rappelons que seule la dernière ligne du tableau est intégrée dans le compte de résultat du Groupe sur le poste "quote part dans le résultat des entreprises associées".

La variation du poste sur l'exercice 2010 résulte presque exclusivement de l'amélioration des résultats du sous-groupe HIME.



4

Rapport de gestion



Les principaux éléments d'activité du Groupe HIME sont présentés dans le tableau joint :

RÉSULTAT HIME PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2008			31/12/2009			31/12/2010		
	EAU	PROPRETÉ	TOTAL	EAU	PROPRETÉ	TOTAL	EAU	PROPRETÉ	TOTAL
Chiffre d'affaires	1 224,7	312,2	1 536,9	1 209,7	307,2	1 516,9	1 231,7	325,3	1 557,0
% croissance	5,3%	0,9%	4,4%	- 1,2%	-1,6%	-1,3%	+1,8%	+5,9%	+ 2,6%
EBE	129,8	36,9	166,7	139,9	35,9	175,8	148,5	38,5	187,0
% CA	10,6%	11,8%	10,9%	11,6%	11,7%	11,6%	12,1%	11,8%	12,0%
ROC	60,7	9,3	69,9	53,6	4,1	57,7	58,9	6,2	65,1
% CA	5,0%	3,0%	4,6%	4,4%	1,3%	3,8%	4,8%	1,9%	4,2%
RO	60,0	9,3	69,3	55,9	4,9	60,8	56,6	6,7	63,3
% CA	4,9%	3,0%	4,5%	4,6%	1,6%	4,0%	4,6%	2,1%	4,1%
Résultat financier			(119,1)			(137,5)			(135,2)
Impôts			20,9			9,1			15,1
Résultat net (PdG)			(26,7)			(69,2)			(58,1)
QP DÉTENUE PAR SÉCHÉ			(8,8)			(22,7)			(19,2)

Le sous-groupe HIME extériorise sur 2010 un chiffre d'affaires de 1 557,0 millions d'euros contre 1 516,9 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, soit une progression de + 30,1 millions d'euros (+2,6%). L'EBE progresse également de + 11,2 millions d'euros (+6,4%) pour s'établir à 187 millions d'euros (versus 175,8 millions d'euros sur 2009).

Par métier, l'évolution de la rentabilité opérationnelle s'analyse comme suit :

Pôle "Eau"

Le pôle "eau" extériorise sur 2010 un chiffre d'affaires de 1 231,7 millions d'euros (+ 1,8%) et un EBE de 148,5 millions d'euros (en progression de + 8,6 millions d'euros par rapport à l'EBE 2009 de 139,9 millions d'euros). Le dynamisme des activités à l'international et les effets des mesures d'adaptation engagées en 2009 permet de compenser les effets défavorables de la concurrence et la stabilité de l'activité travaux.

Pôle "Propreté"

Le pôle "propreté" a généré sur 2010 un chiffre d'affaires de 325,3 millions d'euros, en progression de 5,9% et un EBE de 38,5 millions d'euros (en progression de 2,6 millions d'euros). Le pôle bénéficie principalement de l'augmentation des cours des matières premières secondaires (induisant une amélioration de la marge brute de 3,4 millions d'euros).

La combinaison de l'évolution des EBE des activités "Eau" et "Propreté" conduit HIME à dégager un

EBE de 187 millions d'euros sur l'exercice 2010, versus 175,8 millions sur 2009 (soit + 11,2 millions d'euros).

Le résultat opérationnel courant s'établit quant à lui à 65,1 millions d'euros en 2010, en progression de 7,5 millions d'euros. Fort de l'amélioration de l'EBE (+11,2 millions d'euros) et de la non reconduction de provisions à l'international (dotée en 2009 pour 9,5 millions d'euros), il est pénalisé sur 2010 à hauteur de - 15,3 millions d'euros par les révisions de base de taxe professionnelle opérées dans le cadre de contrôles fiscaux.

Le résultat opérationnel de HIME progresse quant à lui de + 2,5 millions d'euros, passant de 60,8 millions d'euros en 2009 à 63,3 millions d'euros en 2010. En effet, l'année 2009 intégrait la plus-value de cession des titres Harbin pour 2,4 millions d'euros et l'exercice 2010 supporte les coûts engagés dans le cadre des actions menées devant le CIRDI (en Argentine).

Le résultat financier du sous-groupe HIME s'établit à -135,1 millions d'euros contre -137,5 millions d'euros en 2009. Il intègre une hausse des charges d'intérêts des OCA (effet de la capitalisation

des intérêts), une stabilité du coût de la dette en lien avec l'optimisation de la couverture, et un effet lié à l'évolution favorable de +1,7 million d'euros de la dette du fonds de pension Ecovert consécutif à un changement de réglementation au Royaume-Uni.

Il se décompose synthétiquement comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Charges d'intérêts bancaires	(96,1)	(94,3)	(92,3)
Produits de trésorerie	12,2	2,8	1,5
Autres produits et charges financiers	(1,5)	(5,3)	(0,5)
RÉSULTAT FINANCIER HORS RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES	(85,3)	(96,8)	(91,3)
Charges d'intérêts des OCA (rémunération des actionnaires)	(33,7)	(40,7)	(43,9)
RÉSULTAT FINANCIER	(119,1)	(137,5)	(135,2)

L'ensemble de ces évolutions conduit le sous-groupe HIME à extérioriser un résultat net de

- 58,1 millions d'euros sur l'exercice 2010, contre - 69,2 millions d'euros en 2009.

Le bilan du sous-groupe HIME au 31/12/10 se synthétise comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Actifs non courants	3 088	3 079	3 057
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	981	993	998
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162	103	166
Capitaux propres (y.c. intérêts minoritaires)	241	155	73
Passifs non courants	2 607	2 724	2 770
Passifs courants	1 383	1 296	1 378

Les actifs non courants sont principalement composés de goodwill (1 986 millions d'euros), d'immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles (1 004 millions d'euros) ;



4

Rapport de gestion

Les passifs (courants et non courants) se décomposent comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/2008			31/12/2009			31/12/2010		
	NON COURANT	COURANT	TOTAL	NON COURANT	COURANT	TOTAL	NON COURANT	COURANT	TOTAL
Dettes financières	2 072	141	2 213	2 094	18	2 112	2 122	28	2 150
Provisions	534	11	545	529	11	540	511	12	523
Autres passifs	1	1 228	1 229	101	1 263	1 364	137	1 336	1 473
Impôt exigible	/	3	3	/	4	4	/	2	2
TOTAL	2 607	1 383	3 990	2 724	1 296	4 020	2 770	1 378	4 148

Conformément aux normes IFRS, les obligations convertibles émises par HIME sont comptabilisées :

- pour 430,1 millions d'euros en dettes financières (dont 15,0 millions d'euros d'intérêts échus non encore capitalisés) ;

- pour 89,1 millions d'euros en capitaux propres.

Il est également précisé que le poste provisions non courantes intègre une provision pour impôt différé passif de 175,5 millions d'euros principalement issue de

l'affectation en immobilisations incorporelles de l'écart de première consolidation.

Le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe HIME se présente comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/2010
Flux de trésorerie générés par l'activité	96,7	126,3	242,0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(66,9)	(49,3)	(72,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(91,0)	(129,8)	(117,5)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(63,0)	(52,8)	52,4

La variation de trésorerie du sous-groupe HIME sur l'exercice 2010 est positive de + 52,4 millions d'euros (contre - 52,8 millions d'euros sur l'exercice précédent). Cette variation positive de la trésorerie provient d'une amélioration sensible des ressources de

trésorerie générées par l'activité, suffisante sur 2010 pour couvrir les dépenses d'investissements et de financement.

Les ressources de trésorerie générées par l'activité s'élève à + 242,0 millions d'euros et intègrent :

- une MBA (marge brute d'autofinancement) de + 174,1 millions d'euros (versus 160,3 millions d'euros en 2009) ;
- une variation du BFR lié à l'activité de + 70,9 millions d'euros, du fait principalement d'une

diminution des créances clients de 13 millions d'euros (optimisation et accélération du processus de facturation), de la gestion de la dette fournisseurs après une année 2009 très sensiblement impactée par la loi LME (+ 25 millions d'euros) et de l'impact de la sortie de la caisse des congés payés (+ 30 millions d'euros). Pour rappel, en 2009, la variation du BFR s'élevait à - 55,9 millions d'euros.

- un décaissement d'impôt de - 3,1 millions d'euros. En 2009, HIME avait, en revanche, perçu un remboursement d'acompte d'IS pour 24,3 millions d'euros (acomptes payés en 2008 suite à la première année d'intégration fiscale) ;

Les flux de trésorerie en lien avec les opérations d'investissements

se soldent par un décaissement net de 72,1 millions d'euros (progression de + 22,8 millions d'euros), en ligne avec le programme d'investissements.

Les flux de trésorerie liés aux financements concernent essentiellement le paiement des intérêts des dettes (y compris OCA) et, sur 2009, le remboursement par HIME, de sa ligne revolving (18 millions d'euros).

4.2.1.9. Résultat net consolidé du Groupe Séché

Sur l'exercice 2010, le Groupe Séché, bien que pénalisé par les effets ponctuels, non cash, de l'entrée en application de la norme IFRS3 révisée (-3,2 millions d'euros), affiche néanmoins une

progression de son résultat net (+ 2,5 millions d'euros) soit + 10%, ce dernier s'établissant à 27,4 millions d'euros versus 24,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

4.2.2. Flux financiers

La politique du Groupe en matière de gestion des flux financiers reste l'optimisation de sa flexibilité financière. Celle-ci passe par une politique d'investissements sélectifs. A ce titre, l'année 2010 a été marquée par une politique toujours très sélective des investissements, orientée vers les activités de stockage, d'énergie et d'incinération (optimisation des process) génératrices de flux récurrents pour les années à venir.

Le tableau de flux du Groupe Séché se résume comme suit :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/2010
Flux de trésorerie générés par l'activité	70,5	72,1	93,0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(45,3)	(25,1)	(22,6)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(41,2)	(26,4)	(46,3)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(16,1)	20,6	24,2

4.2.2.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, les flux de trésorerie générés par le Groupe Séché sur ses activités opérationnelles s'élèvent à 93,0 millions d'euros (versus 72,1 millions en 2009), soit 20,9 millions d'euros de mieux. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- de l'amélioration de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit + 7 millions d'euros), corrélativement à la croissance de l'activité ;
- de la diminution des impôts décaissés du fait du décalage sur la base de paiement des acomptes (effet positif de + 6,3 millions d'euros).
- de la variation du BFR (variation positive de 3,2 millions d'euros, soit + 7,6 millions d'euros de mieux par rapport à la variation 2009) ;



Rapport de gestion



4.2.2.2. Flux d'investissement

(EN MILLIONS D'EUROS)	2008	2009	2010
Investissements industriels	51,4	20,7	33,9
Investissements financiers	2,1	0,5	0,7
INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS (*)	53,5	21,2	34,6
Investissements industriels	48,2	29,9	27,0
Investissements financiers (**)	0,1	(4,8)	(4,4)
INVESTISSEMENTS DECAISSÉS NETS	48,3	25,1	22,5

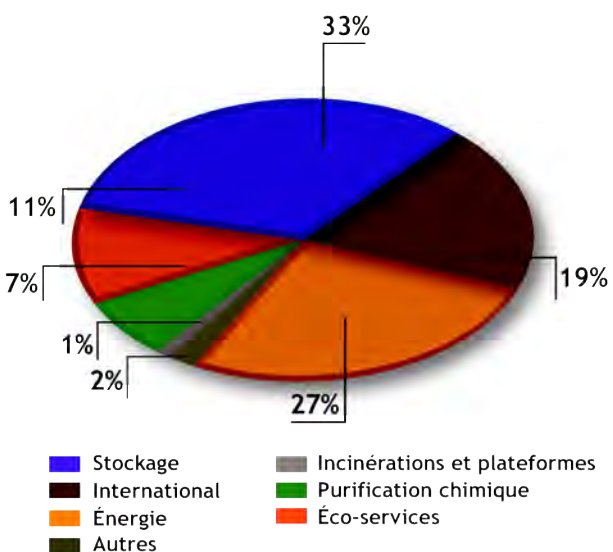
(*) hors location-financement

(**) En 2009, Séché Environnement a perçu 5 millions d'euros au titre du paiement par HIME d'une partie des intérêts sur obligations convertibles. - En 2010, Séché Environnement a perçu 5,5 millions d'euros.

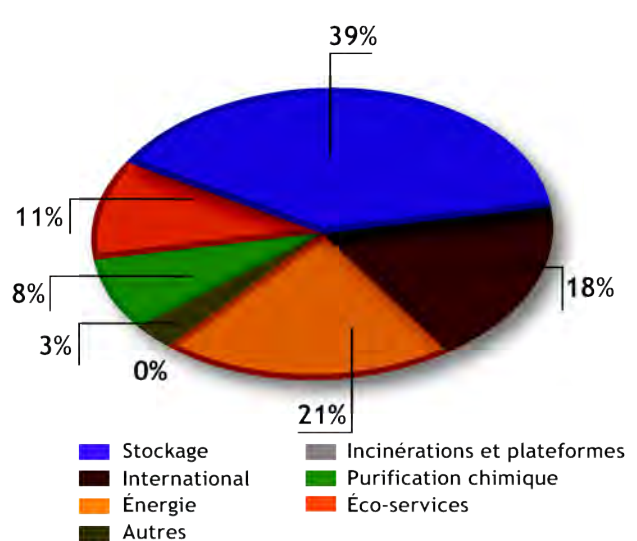
Les investissements industriels du Groupe Séché comptabilisés s'élevaient à 33,9 millions d'euros et portent principalement sur les investissements dans les métiers

du stockage (11,1 millions d'euros dont 6,4 millions d'alvéoles), de l'énergie (9,1 millions d'euros) et de l'incinération (4,7 millions d'euros).

Investissements industriels 2010



Investissements industriels 2009



La capacité du Groupe à autofinancer ses investissements est présentée ci-dessous :

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS

(EN MILLIONS D'EUROS)	2008	2009	2010
MBA (avant impôts et frais financiers) (A)	97,8	94,6	101,5
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (B)	51	21	34
DD	41%	41%	43%
DND	59%	59%	57%
(A) / (B)	192%	456,9%	293,1%
INVESTISSEMENTS FINANCIERS (C)	2,1	0,5	0,7

4.2.2.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant :

- de son endettement (nouvel emprunt, remboursement d'emprunt, intérêts décaissés) ;

- de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

(EN MILLIONS D'EUROS)	2008	2009	2010
Dettes financières non courantes	251,3	233,2	193,7
Dettes financières courantes	27,4	31,2	44,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8,7)	(19,1)	(43,4)
ENDETTEMENT NET	270,0	245,3	194,9
ENDETTEMENT NET BANCAIRE (1)	268,8	244,2	193,9

(1) calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

Il est précisé qu'au 31 décembre 2010, 90% de la dette financière brute est couverte à taux fixe.



4

Rapport de gestion



4.2.3. Structure du bilan

EXTRAIT DU BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIONS D'EUROS)	2008 RÉEL	2009 RÉEL	2010 RÉEL
Actifs non courants	629	592	575
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	145	136	133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	19	43
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	353	360	370
Passifs non courants	260	241	200
Passifs courants	169	147	182

4.2.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

La variation entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 de - 17 millions d'euros résulte principalement :

- de l'augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles nettes pour + 2,1 millions d'euros en lien avec la légère reprise des investissements et l'activation d'un droit d'exploitation ;

- de la constatation pour + 8,9 millions d'euros des intérêts de la période sur les obligations convertibles HIME (+14,4 millions d'euros) nets de l'encaissement d'une partie des intérêts suite à un versement de Hime (- 5,5 millions d'euros) ;
- de la variation de la valeur de mise en équivalence des titres HIME (- 27,2 millions d'euros) principalement sous l'effet de la perte de l'exercice 2010 (- 19,2 millions d'euros) et de la variation de la juste valeur des instruments de couverture porté par HIME (- 7,8 millions d'euros).

4.2.3.2. Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

La légère diminution des actifs courants hors trésorerie de - 3,0 millions d'euros est principalement imputable à l'entrée en application d'IFRS 3 révisée (passage en résultat de charges constatées d'avance pour 4,9 millions d'euros) et à une bonne gestion du crédit client dans un contexte de reprise d'activité.

4.2.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres se décompose comme suit sur l'exercice :

(EN MILLIONS D'EUROS)	GRUPE	DONT QP HIME	MINORITAIRES
FONDS PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2010	358,7	(76,3)	1,0
Distribution de dividendes	(11,2)		
Résultat - part du Groupe	27,4	(19,2)	(0,5)
Ecart de conversion			
Instrument de couverture	(6,2)	(7,8)	
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,1)		
Actions propres	0,2		
Entrée de périmètre			
Autres variations		(0,2)	0,5
FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	368,8	(103,5)	1,0

4.2.3.4. Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an.

Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/08			31/12/09			31/12/10		
	NON COURANT COURANT	TOTAL		NON COURANT COURANT	TOTAL		NON COURANT COURANT	TOTAL	
Dettes financières	251,3	27,4	278,7	233,2	31,2	264,4	193,7	44,6	238,3
Instruments de couverture	4,6	0,3	4,9	3,6	1,7	5,3	2,0	0,6	2,6
Provisions	3,8	13,6	17,4	3,7	13,5	17,2	2,8	18,0	20,8
Autres passifs	0,2	127,4	127,6	0,2	100,1	100,3	1,4	114,4	115,8
Impôt exigible	/	0,4	0,4	/	0,6	0,6	/	4,6	4,6
TOTAL	259,9	169,1	429,0	240,7	147,1	387,8	199,9	182,2	382,1

Les passifs courants et non courants s'établissent à 382,1 millions d'euros et affichent une diminution de - 5,7 millions d'euros. Cette évolution reflète des variations contrastées, notamment :

- une progression des dettes opérationnelles courantes (+ 15,4 millions d'euros), conséquence tout à la fois de la reprise d'activité et d'investissements engagés sur le dernier trimestre ;
- une diminution de l'endettement financier brut du Groupe (- 26,1 millions d'euros).
- une augmentation de la dette d'impôt (+ 4,0 millions d'euros).

L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

(EN MILLIONS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Dettes auprès des établissements de crédit	238,2	238,2	216,3
Dettes de crédit-bail	28,8	24,6	20,4
Dettes financières diverses	0,4	0,3	0,3
Concours bancaires courants	10,5	0,5	0,6
Participation	0,8	0,8	0,8
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (COURANTES ET NON COURANTES)	278,7	264,4	238,3
Trésorerie active	(8,7)	(19,1)	(43,4)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	270,0	245,3	194,9
<i>Dont à moins d'un an</i>	18,7	12,1	1,3
<i>Dont à plus d'un an</i>	251,3	233,2	193,7

L'endettement financier net du Groupe diminue de - 50,3 millions d'euros, sous l'effet conjugué de l'amortissement des dettes (-27 millions d'euros), de la maîtrise des investissements et du BFR.



4

Rapport de gestion



4.3. Structure du groupe

4.3.1. Société mère Séché Environnement SA

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/10	VARIATION
Chiffre d'affaires	14 723	13 157	14 683	1 526
Résultat d'exploitation	2 233	3 956	4 586	630
Résultat financier	30 457	36 894	39 049	2 155
Résultat exceptionnel	(837)	(142)	1 849	1 991
IS (y compris intégration fiscale)	1 100	(748)	(2 583)	(1 835)
RÉSULTAT NET	32 954	39 960	42 901	2 941

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2010 à 42,9 millions d'euros, versus 40 millions sur 2009, soit une progression de 2,9 millions d'euros. Cette évolution est principalement imputable à l'amélioration de son résultat financier (+ 2,2 millions d'euros) sous l'effet de la baisse du coût de son endettement : Séché Environnement SA bénéficie en effet, tout à la fois de la baisse

de son encours et des effets de sa politique de couverture sur la gestion des taux.

Depuis 2007, toutes les filiales françaises soumises à l'IS détenues directement ou indirectement par Séché Environnement Sa à plus de 95% sont membres du Groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement est la tête de Groupe.

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en comptes au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

(EN MILLIERS D'EUROS)	COMPTE FOURNISSEURS (*)	PAIEMENT À 30 JOURS	PAIEMENT À 60 JOURS	PAIEMENT À PLUS DE 60 JOURS
31/12/2010	947,2	450,3	496,8	/
31/12/2009	641,9	468,6	173,3	/

(*) hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 21 jours en 2010 contre 38 jours en 2009.

4.3.2. Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe n'a pas vécu de variation de périmètre majeure.

La société Sénerval s'est vue attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'incinérateur d'ordures ménagères de la communauté urbaine de Strasbourg, et cette société a donc démarré son activité le 6 juillet 2010.

En matière de réorganisation du périmètre, il est précisé que :

- la société Triadis Services a été absorbée par voie de fusion par la société Triadis Services, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, sans impact sur les comptes du Groupe s'agissant de deux sociétés détenues à 100% et sous contrôle commun.
- il a été procédé à la liquidation de la société Tredeco (sans activité). Les liquidations d'Ecotredi (Portugal), Tredi Mexique (Mexique) ont été poursuivies et sont en passe de s'achever, sans impact sur les comptes du Groupe. Ont également été entamées les démarches de liquidation de la société Tredi Amériques qui devrait s'achever sur le premier semestre 2011.

4.3.3. Frais de Recherche et Développement

Le Groupe est régulièrement engagé dans des démarches de développement de ses outils et process aux fins :

- de répondre par l'élaboration de solutions innovantes, aux demandes de plus en plus techniques de ses clients : sont, par exemple, concernés, les techniques de valorisation du molybdène par précipitation sélective pour aboutir à une forme chimique valorisable par voie pyrométallurgique ainsi que les procédés de traitement biologique des sols par stimulation des micro-organismes.
- de maîtriser les consommations et diminuer les rejets liés à ses activités, qu'il s'agisse du recyclage des solvants, des recherches de substitution de matières carbonées en métallurgie ou les procédés de traitement des fluorures.
- de proposer des technologies de rupture visant à anticiper les besoins futurs : à ce titre on peut citer le programme de recherche ciblé sur les traitements d'oxydation catalytique des polluants de l'eau ou les

études concernant les membranes céramiques comme procédé de captage post-combustion du CO₂ des fumées d'incinération.

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

4.3.4. Subventions

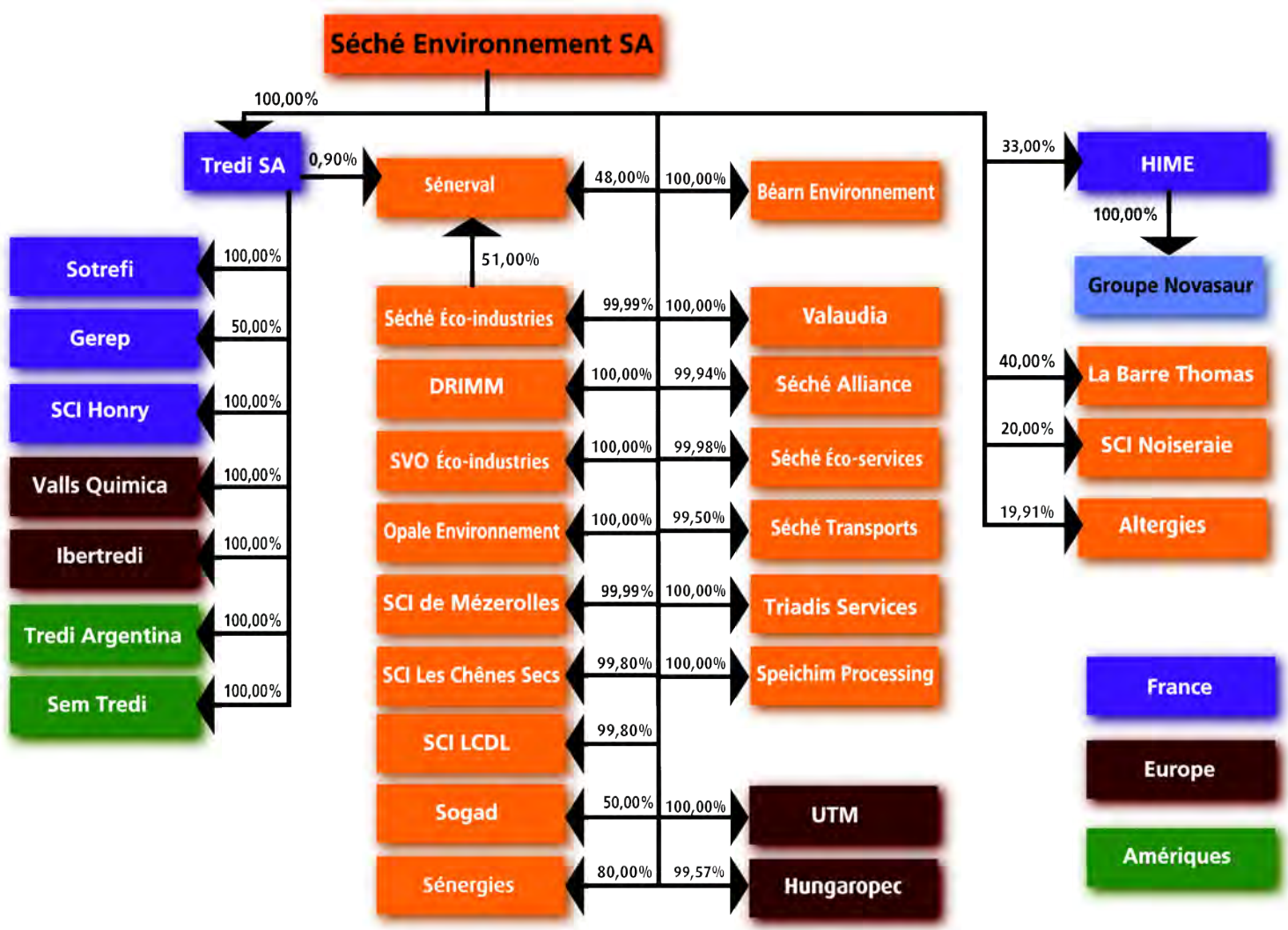
Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Au cours de l'exercice 2010 le montant total perçu par le Groupe au titre de ces subventions s'élève à 0,1 million d'euros.



Rapport de gestion



4.3.5. Organigramme



4.4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels les activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation

permet d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de

ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans la note 18 des notes aux bilans de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation

financière et le résultat opérationnel du Groupe. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir eu dans

un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.6. Perspectives 2011

Séché Environnement se développe sur les marchés réglementés et à forte valeur ajoutée du traitement et de la valorisation des déchets.

En 2011, ces marchés continueront d'être orientés par les réglementations européennes et nationales qui renforcent les obligations faites aux producteurs de déchets en matière de traitement et de valorisation. Ils devraient toutefois s'inscrire au sein d'une conjoncture économique plus normalisée après l'effet de reprise constaté en cours de l'exercice 2010.

La croissance de la filière Déchets Dangereux s'appuiera sur la solidité des marchés de niche sur lesquels le Groupe est implanté. Après de sa clientèle industrielle, Séché Environnement poursuivra sa croissance en direction des marchés de l'externalisation de la gestion de déchets et du manage-

ment environnemental.

Au sein de la filière Déchets Non Dangereux, le Groupe privilégiera le développement des métiers d'avenir liés à la valorisation des déchets et à la production d'énergie verte (valorisation du biogaz, production de combustible de substitution, production d'énergie solaire ...).

Séché Environnement envisage ainsi l'exercice 2011 avec confiance.

Le Groupe se fixe une hypothèse de croissance de son activité de 7% environ, portant son chiffre d'affaires consolidé à près de 430 M€. La réalisation de cette hypothèse est confortée par les importantes prises d'affaires réalisées en 2010 (incinérateur de Strasbourg, dépollution du site de La Gabarre en Guadeloupe...) qui contribueront mécaniquement à la croissance de l'activité.

Cette hypothèse n'intègre pas les investissements réalisés au titre du contrat de Strasbourg et qui seront refacturés à la collectivité en application de la norme IFRIC 12.

Ce niveau d'activité devrait permettre au résultat opérationnel courant (ROC) de progresser de nouveau pour s'établir à plus de 70 M€ en 2011.

Séché Environnement poursuivra le développement de ses métiers en direction de ses nouveaux marchés et anticipe ainsi un montant d'investissements de l'ordre de 50 M€ en 2011, dont une partie consacrée aux énergies renouvelables.

La bonne tenue de son activité et de ses résultats opérationnels devrait permettre au Groupe de conforter sa solidité financière.

4

Rapport de gestion

4.7. Parties prenantes

4.7.1. Actionnariat et évolution du capital

4.7.1.1. Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 726 974 €, divisé en 8 634 870 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

DATE OPÉRATION	NOMBRE D' ACTIONS NOUVELLES	NOMBRE CUMULÉ D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ	VALEUR NOMINALE DE L' ACTION
17/02/1997 Division des actions	/	50 000	100 FF
08/10/1997 Division des actions	/	5 000 000	1 FF
27/11/1997 Augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF
19/12/1997 Augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF
26/04/2001 Transformation du capital en €	/	5 405 000	0,20 €
01/10/2001 Augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €
05/07/2002 Augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €
12/12/06 Émission 596 408 BSA			
24/04/2007 Augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €

(*) Rémunération de l'apport des titres Alcor à la société.

(**) Rémunération de l'apport des titres Tredi à la société.

(***) Exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions.

MONTANT NOMINAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL			
PAR APPORT EN NUMÉRAIRE OU EN NATURE	PAR INCORPORATION DE RÉSERVES	PRIME D'ÉMISSION	MONTANT SUCCESSIF DU CAPITAL
/	/	/	5 000 000 FF
/	/	/	5 000 000 FF
400 000 FF	/	73 600 000 FF	5 400 000 FF
5 000 FF	/	735 000 FF	5 405 000 FF
/	257 013,06 €	/	1 081 000 €
32 081 €	/	10 795 257 €	1 113 081 €
494 611 €	/	19 902 780 €	1 607 692 €
	/	10 908 302 €	1 607 692 €
119 282 €	/	74 717 994 €	1 726 974 €



4

Rapport de gestion



4.7.1.2. Détention du capital social et droits de vote

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

	NOMBRE D' ACTIONS	%	DROITS DE VOTE (**)	%
Monsieur Joël Séché	3 585 400	41,5%	7 170 800	58,1%
Société civile Amarosa *	116 036	1,3%	232 072	1,9%
Sous total Groupe familial Joël Séché	3 701 436	42,9%	7 402 872	60,0%
Fonds Stragégique d' Investissement	1 726 974	20,0%	1 726 974	14,0%
Actions propres	57 177	0,7%	57 177	0,5%
Public	3 149 283	36,4%	3 152 812	25,5%
TOTAL	8 634 870	100,0%	12 339 835	100,0%

* La société civile familiale Amarosa est contrôlée majoritairement par Joël Séché.

** Selon le calcul recommandé par l'AMF pour la détermination des franchissements de seuil.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse) à l'exception du franchissement suivant :

- la société ICM a déclaré avoir franchi, le 1^{er} avril 2010, en hausse, le seuil de 5% du capital de la société Séché Environnement et détenir individuellement 433 351 actions Séché Environnement représentant 3,5% des droits de vote de cette société.

4.7.1.3. Actionariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2010, les salariés du Groupe Séché détiennent 27 670 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,32 % du capital et 0,22 % des droits de vote.

4.7.1.4. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2010, aucun mandataire n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

4.7.1.5. Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE	2008	2009	2010
Groupe familial Joël Séché *	42,9%	42,9%	42,9%
Groupe CDC / FSI	20,0%	20,0%	20,0%
Public	36,4%	36,4%	36,4%
Autocontrôle	0,7%	0,7%	0,7%
TOTAL	100%	100%	100%

M. Joël Séché et la Société civile familiale Amarosa contrôlée majoritairement par M. Joël Séché.

4.7.1.6. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société, à l'exception de celui qui est précisé ci-dessous, liant initialement la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Entreprises Valeurs moyennes, Joël Séché et la Société civile Amarosa. Il est toutefois précisé que le transfert de la participation de La Caisse des Dépôts et Consignations et CDC Entreprises Valeurs Moyennes à la société Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) le 15 juillet 2009 a emporté adhésion de Fonds Stratégique d'Investissement aux dispositions dudit pacte ; celui-ci se trouvant substitué en droit à La Caisse des Dépôts et Consignations et CDC Entreprises Valeurs moyennes.

Ce pacte d'actionnaires (enregistré auprès de l'AMF sous le n° 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes toujours applicable au 31 décembre 2010 :

- *Représentation de Fonds Stratégique d'Investissement au Conseil d'administration de Séché Environnement* : Fonds Stratégique d'Investissement dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;

- *Gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires* :

les parties se sont interdites d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la Société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;

à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la Société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits de vote de la Société, Fonds Stratégique d'Investissements disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

Fonds Stratégique d'Investissements bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titre de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;

- *Règles des co-investissements* : aussi longtemps que Fonds Stratégique d'Investissements détiendra

au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaires sera résilié de plein droit dès que Fonds Stratégique d'Investissement viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ou que l'équilibre des participations respectives de Fonds Stratégique d'Investissements d'une part et de Joël Séché et la Société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.



4

Rapport de gestion

4.7.1.7. Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

AG	RÉSOLUTION	NATURE	DURÉE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	PLAFOND OU MONTANT NOMINAL MAXIMAL
30/04/09	7 ^{ème}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 30 juin 2011	160 769 €
06/05/10	9 ^{ème}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 06 juillet 2012	450 000 € (1)
06/05/10	10 ^{ème}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois 06 juillet 2012	450 000 € (1)
6/05/10	11 ^{ème}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 06 juillet 2012	10% du capital social
06/05/10	13 ^{ème}	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 06 juillet 2012	86 349 € (1)
06/05/10	7 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 06 novembre 2011	10% du capital social
06/05/10	8 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 06 novembre 2011	10% du capital social

(1) Ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 499 500 € fixé par la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 06 mai 2010.

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations à l'exception de celle portant sur l'achat par la société de ses propres actions et dont il est fait état dans le présent rapport de gestion, dans le paragraphe relatif aux opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital.

4.7.1.8. Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 06 mai 2010, par le vote de sa douzième résolution, a délégué au Conseil d'administration - pour une période de 26 mois - dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 499 500 € fixé par la quatorzième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet

immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 25 avril 2008 aux termes de la onzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

4.7.1.9. Information sur les attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2008, par le vote de sa septième résolution, a délégué au Conseil d'administration - pour une période de 38 mois - dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 3% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 12 mai 2005 aux termes de la onzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

4.7.1.10. Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 06 mai 2010, par le vote de sa septième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2009 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 06 mai 2010, par le vote de sa huitième résolution a délégué au Conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.225-109 du Code de commerce les pouvoirs

4

Rapport de gestion

nécessaires aux fins de procéder à l'annulation - dans la limite de 10% de son capital social - de ses propres actions acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales successives précédentes de la Société. Cette délégation,

consentie pour une durée de 18 mois a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2009.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue

de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de cette délégation pour la période courant du 07 mai 2010 au 31 décembre 2010 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	154 928
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,66%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	57 177
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 904 087
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2010 (en euros)	3 370 584

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2010), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a

été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1% du nombre pondéré d'actions en circulation soit 85 730 titres ;
- prix de rachat moyen de 60,33 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1^{er} au 25 janvier 2011 soit un montant de 5,1 millions

d'euros pour le rachat de 1% du capital ;

- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 3,17 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2010 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	BASE COMPTES CONSOLIDÉS PUBLIÉS AU 31/12/2010*	RACHAT DE 1% DU CAPITAL ET ANNULATION (HORS IMPACT PROVISION)	PRO FORMA APRÈS LE RACHAT DE 1% DU CAPITAL ET ANNULATION (HORS IMPACT PROVISION)	EFFET DU RACHAT EXPRIMÉ EN %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	368 772	(5 172)	363 600	(1,4)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	369 728	(5 172)	364 556	(1,4)%
Endettement financier net (K€) **	194 933	5 172	200 105	2,7%
Résultat net (part du groupe) (K€)	27 366	(108)	27 258	(0,4)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 572 898	(85 729)	8 487 169	(1,0)%
Résultat net par action (€)	3,19	(0,01)	3,21	0,6%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs	8 572 898	(85 729)	8 487 169	(1,0)%
Résultat net dilué par action (€)	3,19	(0,01)	3,21	0,6%

(*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 18 février 2011, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 12 mai 2011.

(**) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active.

4.7.1.11. Nantissement des actions

Les actions Sécché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

4.7.1.12. Titres non représentatifs de capital

Sécché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

4.7.2. Vie boursière de l'action Sécché Environnement

Les actions de Sécché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B - indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

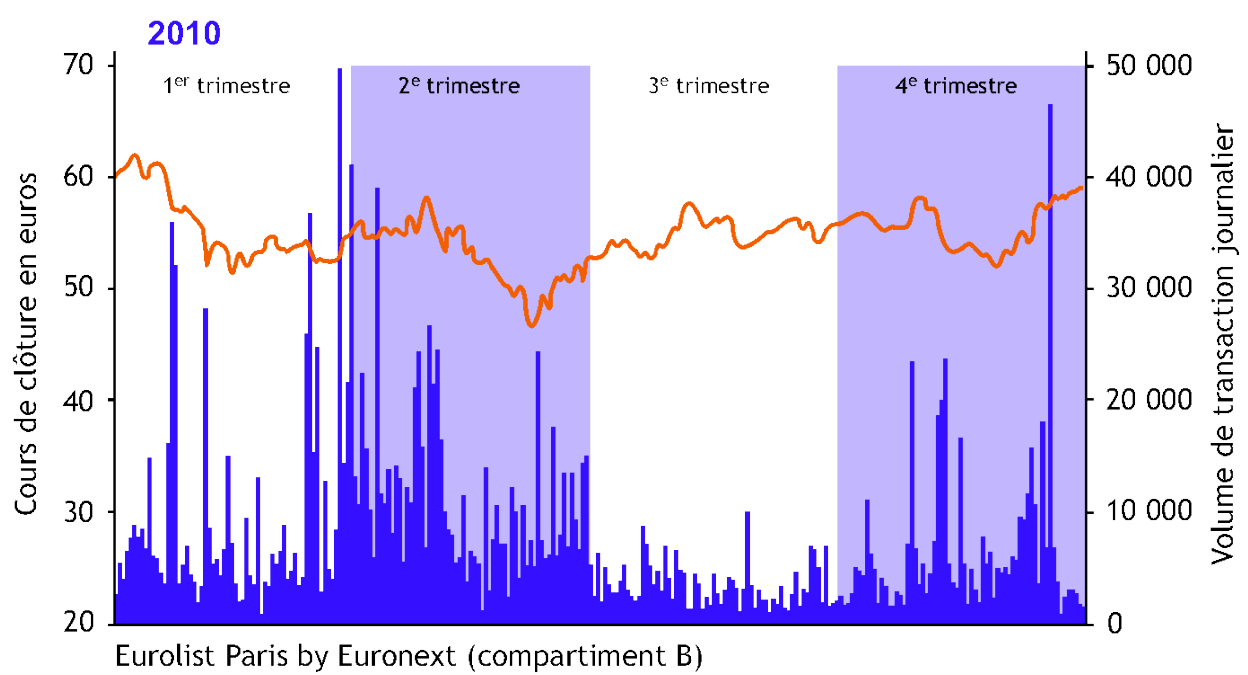
MOIS	COURS EN €			ECHANGES	
	LE PLUS BAS	LE PLUS HAUT	DERNIER COURS	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR EN M€
2010					
Janvier	55,26	62,52	56,90	194 421	11,51
Février	51,00	56,90	53,30	134 101	7,13
Mars	51,30	55,99	54,59	279 115	14,95
Avril	53,50	58,34	58,08	320 661	17,80
Mai	47,45	58,10	50,00	211 056	11,41
Juin	46,50	53,15	52,75	204 800	10,19
Juillet	52,00	54,81	54,57	103 870	7,92
Août	53,00	57,50	54,00	77 286	4,28
Septembre	53,00	56,50	55,80	67 001	3,68
Octobre	55,00	56,78	57,94	97 754	5,50
Novembre	51,55	58,50	51,80	160 707	8,72
Décembre	51,40	58,95	58,95	185 654	10,44
Extrêmes & totaux en 2010	46,50	62,52	58,95	2 036 426	113,53
2011					
Janvier	58,55	62,60	62,50	130 429	7,92



Rapport de gestion



Évolution des cours de bourse et volumes échangés



4.7.3. Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration de Séché Environnement SA était composé des membres suivants :

		DATE DE 1 ^{ÈRE} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT
Président-directeur général et administrateur	Joël SÉCHÉ	19 octobre 1981	19 mai 2006
Administrateurs	Thérèse BIGEON (1)	19 octobre 1981	19 mai 2006
	Jean-Pierre VALLÉE	29 novembre 1993	19 mai 2006
Fonds Stratégique D'investissement représenté par Jean BENSAID		12 novembre 2006 (2)	/
	Philippe VALLETOUX	11 mai 2007	/

(1) Mère de Joël Séché.
 (2) Cooptation du prédécesseur (CDC).

4.7.4. Mandats et fonctions exercés

Au 31 décembre 2010, les mandataires sociaux de la Société Séch  Environnement exercent les mandats et fonctions dans les sociétés suivantes :

M. JO L S CH  :

- HIME SAS	Président depuis le 27 mai 2008
- SAUR SAS	Président depuis le 27 mai 2008
- S�ché �co-services SAS	Président
- S�ché Transports SAS	Président
- S�ché �co-industries SAS	Président
- S�ché Alliance SAS (ex-�quilibra SAS)	Président
- Tredi SA	Administrateur
- Sci La Croix des Landes	G�rant
- Sci Les Ch�nes Secs	G�rant
- Sci M�zerolles	G�rant
- Sci la Montre	G�rant
- Sci de la Censie	G�rant
- Sci Saint Kiriec	G�rant
- Sci la Perr�e	G�rant
- Sci Amarosa	G�rant
- Altamir Amboise SCA	Président du conseil de surveillance

M. JEAN-PIERRE VALL E :

- Simat (12) (filiale Groupe Saint-Gobain)	Administrateur
- Letulle Brevets et Mod�les (76) (filiale Groupe Saint-Gobain)	Administrateur

M. JEAN BENS ID :

- Galaxy	Administrateur
- SANEF	Repr�sentant permanent de CDC



Rapport de gestion



- EUTELSAT Communications SA Représentant permanent de CDC Infrastructure
 - HIME SAS Président du comité de surveillance
-

M. PHILIPPE VALLETOUX :

- HIME SAS Membre du Conseil de surveillance
-

Par ailleurs, il est précisé qu'au cours des 5 derniers exercices, les mandataires de la Société Sèché Environnement ayant exercés leur mandat sur 2010 ont également exercé les mandats suivants :

M. JEAN-PIERRE VALLÉE :

- B.C.B. Rennes (35) (filiale du Groupe Lafarge) Administrateur jusqu'au 29/01/10
-

M. PHILIPPE VALLETOUX

- DEXIA Crédit Local Membre du Directoire jusqu'au 10/01/2006
Puis Vice-Président du Comité de direction jusqu'au 30/09/2009
 - FLORAL Président-Directeur général jusqu'au 15/10/2009
 - DEXIA Sofaxis Administrateur jusqu'au 04/12/2009
 - DEXIA Sabadell Administrateur jusqu'au 24/10/2007
 - DEXIA Public Finance Switzerland Administrateur jusqu'au 28/04/2009
 - Banque Internationale d'Investissements Administrateur jusqu'au 10/01/2006
-

M. JEAN Bensaïd :

- MAP SUB Président jusqu'en avril 2010
- TDF Représentant permanent de CDC Infrastructures jusqu'en avril 2010
- HIME SAS Président jusqu'au 27/05/08
- Ixis Corporate and Investment Bank Administrateur jusqu'au 18/07/06
- CDC Entreprises Capital Investissement Administrateur jusqu'au 02/11/06
- Santoline Administrateur jusqu'au 09/11/06
- Société forestière Administrateur jusqu'au 02/05/06
- Sogeposte Administrateur jusqu'au 05/10/06

- Financière transdev	Administrateur jusqu'au 14/12/06
- Fonds carbone européen	Représentant permanent de CDC jusqu'au 11/12/06
- CDC Holding finance	Administrateur et Directeur général jusqu'en 2007
- CDC Infrastructures	Administrateur jusqu'au 24/10/08
- EGIS	Administrateur jusqu'en 2007
- Société d'épargne forestière "forêts durables"	Administrateur jusqu'en 2007
- Transdev SA	Représentant permanent de CDC et C3D jusqu'en 2007
- Ixis AM Group	Représentant permanent de CDC jusqu'en 2007

4.7.5. Rémunération des mandataires sociaux de Sécché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Sécché a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien

avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

4.7.5.1. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux sont, sur les trois derniers exercices, monsieur Joël Sécché (Président-directeur général) et monsieur Philippe Leblanc (Directeur général délégué jusqu'au 12 octobre 2008 et ayant quitté ses fonctions au sein du groupe le 7 janvier 2009).

Monsieur Joël Sécché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la Sécurité Sociale.

4.7.5.1.1. Monsieur Joël Sécché

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Sécché

(EN EUROS)	2008	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	325 663	425 663	424 525
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
TOTAL	325 663	425 663	424 525



4

Rapport de gestion



Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Séché

(EN EUROS)	2008		2009		2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe	300 000	300 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Avantage en nature (1)	13 663	13 663	13 663	13 663	12 525	12 525
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	325 663	325 663	425 663	425 663	424 525	424 525

(1) Il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition.

4.7.5.1.2. Monsieur Philippe Leblanc

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Philippe Leblanc (dont le contrat de travail a pris fin le 7 janvier 2009)

(EN EUROS)	2008	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	246 877	/	/
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
TOTAL	246 877	/	/

Tableau récapitulatif des rémunérations de Philippe Leblanc (dont le contrat de travail a pris fin le 7 janvier 2009)

(EN EUROS)	2008		2009		2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe	227 625	227 625	/	/	/	/
Rémunération variable	13 740	13 740	/	/	/	/
Indemnités	/	/	/	/	/	/
Avantage en nature (1)	5 512	5 512	/	/	/	/
Jetons de présence	/	/	/	/	/	/
TOTAL	246 877	246 877	/	/	/	/

(1) Il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition.

4.7.5.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants est constituée de jetons de présence.

Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunération ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun

prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE

(EN EUROS)	2008	2009	2010
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC	12 000	12 000	12 000
Thérèse Bigeon	12 000	12 000	12 000
Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	12 000
Philippe Valletoux	12 000	12 000	12 000
TOTAL	60 000	60 000	60 000

4.7.6. Conflits d'intérêts

A la connaissance de Séché Environnement aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;

- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation à l'exception de celles qui vous sont précisées au point suivant ;

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, à la connaissance de Séché Environnement, il n'existe pas à ce jour de situation de conflit d'intérêts pouvant résulter du fait que Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) est à la fois actionnaire de Séché Environnement et de HIME. Néanmoins, les dispositions du

pacte d'actionnaires conclu par les actionnaires de Séché Environnement attribuant un droit de veto au Fonds Stratégique d'Investissements sur certaines décisions, conjuguées à certains droits de veto dont bénéficie également Fonds Stratégique d'Investissement au sein de HIME pourraient être potentiellement porteurs d'une situation de conflit d'intérêts dans des situations toutefois très limitées.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

4.8. Données sociales, environnementales et sociétales

4.8.1. Méthodologie de reporting

4.8.1.1. Périmètre et collecte des données

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement tel que constitué en 2010 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, ainsi que prévu par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et modifiant le décret n° 67-236 du 27 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Les informations relatives aux rejets mentionnés dans cet article du Code de commerce sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.

Cette volonté de transparence en exposant les données les plus pertinentes et les plus significatives des impacts de l'activité ont conduit pour l'exercice 2010 à adopter les règles suivantes :

- le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2010, et consolidées en

méthode globale. Les implantations à l'international (environ 5,3% du chiffre d'affaires 2010 et 6,3% des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de collecte de données sociales et environnementales.

- entré dans le périmètre en cours d'année, Sénerval à Strasbourg n'entre pas dans le périmètre 2010 des données environnementales (flux partiels sur l'exercice), mais est repris dans les données relatives aux effectifs. Sénerval intégrera le périmètre en 2011.
- les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, DASS, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés. Les résultats de ces mesures sont régulièrement consignés depuis plusieurs années (4 ans) dans un logiciel de reporting environnemental, et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national.

Certaines erreurs de reporting sur les exercices précédents peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un

seuil de matérialité de 5% sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue.

Les données environnementales et sociales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Véritas Consulting. Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le Groupe

4.8.1.2. Référentiels utilisés

Pour établir sa gouvernance d'entreprise, Séché Environnement s'appuie sur des principes et des standards reconnus et codifiés, qui lui servent à établir son propre référentiel, sans risquer d'être suspecté de dérive médiatique vers les seuls points qui pourraient servir l'entreprise.

Les principaux référentiels mis en œuvre sont :

NIVEAU DE GOUVERNANCE	NORME OU STANDARD	OBJET
Général	Global Reporting Initiative V3	Référentiel de reporting
	Global Compact	Référentiel de l'ONU
	Engagement de progrès de l'UIC	Union des Industries Chimiques
	Charte des Valeurs OCDE	Comportement commercial
	Normes comptables dont législation NRE	Référentiel comptable légal en France
	Instructions AMF	Publication d'un document de référence pour les sociétés cotées
Ressources internes	ISO 9000	Qualité de la production
	ISO 14001	Management de l'environnement
	OHSAS 18001	Management de l'hygiène et de la sécurité

4.8.2. Données environnementales

La législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) organise le contrôle des activités dangereuses et susceptibles d'être polluantes. La loi du 19 juillet 1976 reprise dans le Code de l'environnement réglemente les conditions d'ouverture, d'exploitation et de fermeture des "usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, etc. qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit

pour la protection de la nature et de l'environnement...".

Toutes les activités sont énumérées dans une nomenclature officielle, et toutes celles qui sont liées au traitement des déchets y figurent, principalement sous le régime de l'autorisation. Celle-ci n'est délivrée qu'au terme d'une étude approfondie par les diverses administrations, après consultation des populations au cours d'une enquête publique et après accord du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST). L'autorisation n'est accordée que moyennant la mise en place de mesures de prévention

qui limitent l'impact de l'exploitation sur l'environnement (aires de travail étanches, épuration des gaz, traitement des eaux usées, mesures de limitation des émissions sonores...).

Les unités du Groupe ont satisfait à ces procédures et exigences, et disposent des autorisations préfectorales adéquates. Les mesures de contrôle de l'impact environnemental de l'activité sont prévues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation, au vu des textes réglementaires régissant l'activité.

4.8.2.1. Tableaux de bord environnemental

	2008	2009	2010
LES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS EN KT ÉQCO₂			
<i>Emissions directes GES</i>			
Incinération	436,9	412,3	452,8
Physico-chimique	0,5	0,4	0,4
Stabilisation et stockage	318,9	366,9	318,5
Valorisation chimique	11,2	9,0	9,7
Tranports	32,0	29,6	30,9
TOTAL	799,5	818,2	812,3
Emissions indirectes GES	6,1	7,5	6,4

4

Rapport de gestion

	2008	2009	2010
LES GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉS EN KT ÉQCO₂			
<i>Emissions GES évitées (référentiel français)</i>			
Vapeur et électricité	17,0	18,2	19,1
Biogaz	18,9	91,6	91,9
TOTAL	35,9	109,8	111,0
LES EMISSIONS ÉVITÉES / EMISSIONS DIRECTES EN KT ÉQCO₂			
Référentiel français en % (1MWh = 70 kg éqCO ₂)	4,5%	18,2%	13,7%
Référentiel GHG Protocol pays de l'annexe 1 en % (1MWh = 429 kg éqCO ₂)	27,5%	82,2%	83,7%
Référentiel GHG Protocol nord-américain en % (1MWh = 580 kg éqCO ₂)	35,9%	111,2%	113,2%
TOTAL	35,9	109,8	111,0
CONSOMMATION D'ÉNERGIE			
Total en GWh par an	213,1	223,9	212,7
kWh par tonne de déchets traités	95,8	105,6	91,8
PRODUCTION D'ÉNERGIE EX DÉCHETS			
TOTAL EN GWH PAR AN	203,0	249,6	256,3
kWh par tonne de déchet traité	91,2	117,7	110,6
Taux d'autosuffisance énergétique	90,0%	111,5%	120,5%
CONSOMMATION EAU			
Incinération	3 340	3 287	3 291
Autres	230	240	248
TOTAL EN MILLIERS DE M³	3 570	3 527	3 539
Consommation spécifique en m ³ par tonne incinérée	6,8	6,4	6,2
Dont prélèvement dans la nappe phréatique en milliers de m³	3 082	3 054	3 054
Relatif à la consommation	86,3%	86,6%	86,3%
LES ÉMISSIONS À L'ATMOSPHÈRE			
Oxydes d'Azote en t NO₂	448,1	423,8	464,2
Emission spécifique en kg NO ₂ /t déchet incinéré	0,91	0,77	0,77
Dioxydes de soufre en t SO₂	128	293	263
Emission spécifique en kg SO ₂ /t déchet incinéré	72,8	100,1	101,9
Acide chlorhydrique en t HC1	4,6	6,8	3,9
Emission spécifique en g HC1/t déchet incinéré	4,9	5,5	0,9
Poussières en tonne	7,8	6,2	8,2
Emission spécifique en g poussière/t déchet incinéré	8,0	7,4	8,1
Dioxines et furanes en grammes	0,072	0,088	0,93
COV			
Incinération (sources canalisées) (en tonnes)	3,6	4,8	3,7
Valorisation chimique (en tonnes)	37,6	40,6	33,9
Autres (en tonnes)	0,1	4,6	2,4
Total (en tonnes)	41,3	50,0	40,0

	2008	2009	2010
RESTITUTION D'EAU			
TOTAL EN MILLIERS DE M³	2 353	2 205	2 293
<i>Relatif à la consommation</i>	65,9%	62,5%	64,8%
<i>Contenant en tonnes/an</i>			
Sels solubles	5 501	4 503	4 837
DCO	1 051	1 179	1 205
MES	25,3	23,1	21,0
Métaux totaux	1,6	1,4	2,3
METOX	5,1	4,3	5,0
Azote total	16,9	22,4	16,3
AOX	1,8	3,1	3,1
CONSOMMATION MATIÈRE			
Ex valorisation interne	126	75	111
Achats externes	142	114	139
TOTAL EN KT	268	189	250
<i>En proportion du tonnage traité</i>	12,0%	8,8%	10,8%
<i>Proportion issue de déchets</i>	47,0%	39,7%	44,4%
VALORISATION MATIÈRE			
En interne au Groupe	126	160	145
En externe	127	106	109
TOTAL EN KT	253	266	254
<i>En proportion du tonnage traité</i>	11,3%	11,8%	11,4%
<i>En valorisation interne</i>	49,8%	36,1%	53,6%
BILAN DÉCHETS			
Déchets dangereux - Total en kt	121	130	140
<i>En proportion du tonnage traité</i>	5,4%	6,0%	6,0%
Déchets banals - total en kt	30	46	44
<i>En proportion du tonnage traité</i>	1,3%	2,1%	1,9%
SURFACES UTILISÉES (EN HA)			
Incinération	25,5	27,6	27,6
Physico-chimique	8,5	12,0	12,0
Stabilisation et stockage	252,2	260,0	260,0
Valorisation chimique	24,7	5,8	5,8
Tri, valorisation, transports	3,4	22,3	22,3
TOTAL EN HA	314,3	327,6	327,6

Les aires de travail des sites industriels sont recouvertes d'un revêtement étanche et les écoulements d'eaux potentiellement polluées sont gérés à partir de réseaux d'égouts séparatifs. Ces eaux font l'objet de traitement et de contrôles avant rejet dans le milieu naturel (pas d'effets d'eutrophisation, d'acidification ou de rejet toxique).

Dans le cas des centres de stockage de déchets ultimes créés par Séché Environnement, les précautions prises pour rendre les aires de stockage étanches vont au-delà de la réglementation. Le substrat est composé d'une couche d'argile de 5 mètres d'épaisseur pour les déchets dangereux (2 mètres pour les non dangereux), avec un taux de pénétration de l'humidité de 10^{-9} m/s. Cette couche fait l'objet d'un décaissement

préalable avant remise en place et compactage pour s'assurer de l'homogénéité de l'étanchéité. Deux géomembranes séparées par un réseau de drains gravitaires complètent le dispositif et permettent un contrôle permanent de l'étanchéité et évitent d'éventuelles accumulations de lixiviats avant que ceux-ci n'entrent en contact avec la couche protectrice d'argile.



4

Rapport de gestion



4.8.2.2. Tableaux des dépenses environnementales

4.8.2.2.1. Ventilées par domaines

VARIATION DES PROVISIONS RISQUES

(EN MILLIERS D'EUROS)

	01/01/10	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES
Protection de l'air ambiant et du climat	/	/	/
Gestion des eaux usées	/	/	/
Gestion des déchets	/	/	/
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface	/	/	/
Lutte contre le bruit et les vibrations	/	/	/
Protection de la biodiversité et du paysage	/	/	/
Protection contre les rayonnements	/	/	/
Recherche et développement	/	/	/
Autres activités de protection contre l'environnement	13 020	1 045	127
TOTAUX	13 020	1 045	127

4.8.2.2.2. Ventilées par types d'action

VARIATION DES PROVISIONS RISQUES

(EN MILLIERS D'EUROS)

	01/01/10	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES
Pré-traitement, traitement et élimination	/	/	/
Mesure et contrôle	/	/	/
Recyclage, valorisation			
Prévention des pollutions	13 020	1 045	127
TOTAUX	13 020	1 045	127

ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX			DEPENSES D'EXPLOI- TATION	INVESTIS- SEMENTS	TOTAL DEPENSES
REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATIONS	31/12/10	CHARGES NON PROVISIONNÉES	DÉPENSES CAPITALISÉES	31/12/10
/	/	/	32	178	210
/	/	/	49	90	140
/	/	/	22	779	801
/	/	/	118	136	255
/	/	/	/	/	/
/	/	/	12	/	12
/	/	/	9	7	16
/	/	/	/	/	/
1 331		12 606	10	1 188	912
1 331	/	12 606	252	2 379	2 345

ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX			DEPENSES D'EXPLOI- TATION	INVESTIS- SEMENTS	TOTAL DEPENSES
REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATIONS	31/12/10	CHARGES NON PROVISIONNÉES	DÉPENSES CAPITALISÉES	31/12/10
/	/	/	52	54	106
/	/	/	171	20	191
				1 930	1 930
1 331		12 606	28	375	117
1 331	/	12 606	252	2 379	2 345



4

Rapport de gestion

4.8.3. Données sociales

4.8.3.1. Les effectifs

4.8.3.1.1. Effectifs au 31 décembre

	2008	2009	2010
Séché Environnement (maison mère)	27	26	25
Filiales françaises en intégration globale	1 424	1 377	1 464
Sous total périmètre NRE	1 451	1 403	1 489
Filiales françaises en intégration proportionnelle	13	7	7
Filiales étrangères	104	100	99
TOTAL DES EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE	1 568	1 510	1 595

4.8.3.1.2. Effectifs en France

	2008			2009			2010		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
LES EFFECTIFS FRANCE À DATE									
Par catégories									
<i>Parité hommes / femmes</i>	73,8%	26,2%		73,8%	26,2%		75,4%	24,4%	
Cadres	183	75	258	181	74	255	204	73	277
Agents de maîtrise	258	123	381	265	117	382	261	109	370
Employés	123	145	268	109	141	250	140	144	284
Ouvriers	507	37	544	480	36	516	520	38	558
TOTAL EFFECTIF AU 31.12	1 071	380	1 451	1 035	368	1 403	1 125	364	1 489
En équivalent temps plein	1 068	364	1 432	1 011	344	1 355	1 110	346	1 456
Par type de contrat									
CDI	1 022	357	1 379	1 005	348	1 353	1 076	341	1 417
CDD	49	23	72	30	20	50	49	23	72
TOTAL EFFECTIF AU 31.12	1 071	380	1 451	1 035	368	1 403	1 125	364	1 489
<i>Proportion CDD / effectif total</i>	4,6%	6,1%	5,0%	2,9%	5,4%	3,6%	4,4%	6,3%	4,9%

	2008			2009			2010		
LES MOUVEMENTS DE L'ANNÉE									
Nombre d'embauches									
CDI	83	36	119	28	8	36	59	14	73
CDD	63	34	97	33	13	46	55	20	75
TOTAL	146	70	216	61	21	82	114	34	148
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<i>Parité hommes / femmes</i>	67,6%	32,4%		74,4%	25,6%		77,0%	23,0%	
Nombre de départ									
Fin de CDD			54			39			36
Démissions / départ période d'essai			35			18			25
Licenciements			14			23			10
Mutation internes			9			14			11
Retraites et pré-retraites			16			10			13
Autres			1			11			19
Décès			3			1			5
TOTAL			132			116			119
EFFECTIF MENSUEL MOYEN	1 067	369	1 436	1 045	366	1 411	1 089	362	1 451



4

Rapport de gestion



4.8.3.2. Rémunérations

d'euros contre 50,3 millions d'euros sur 2009, soit une hausse de 1,8%.

En 2010, la masse salariale totale brute avec charges salariales patronales s'est élevée à 84,4 millions

RÉMUNERATIONS DE L'EFFECTIF PERMANENT

2010

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	MASSE SALARIALE EN K€	EFF.	MASSE SALARIALE EN K€	EFF.	MASSE SALARIALE EN K€	EFF. EFF.
PAR RAPPORT AU PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE						
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 20 585 €)	61	3	164	8	225	11
> 0,6 x Plafond S.S. (> 20 585 €)	5 288	211	1 622	66	6 910	277
> 0,8 x Plafond S.S. (> 27 446 €)	5 734	186	1 732	56	7 466	242
> 1 x Plafond S.S. (> 34 308 €)	5 367	142	1 168	31	6 535	173
> 1,2 x Plafond S.S. (> 41 170 €)	5 075	111	984	21	6 059	132
> 1,5 x Plafond S.S. (> 51 462 €)	1 954	34	346	6	2 300	40
> 1,8 x Plafond S.S. (> 61 754 €)	848	13	257	4	1 105	17
> 2 x Plafond S.S. (> 68 616 €)	2 110	28	306	4	2 416	32
> 2,5 x Plafond S.S. (> 85 770 €)	4 968	39	544	4	5 512	43
	31 406	767	7 123	200	38 529	967

RÉMUNERATIONS DE L'EFFECTIF PERMANENT

2009

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	MASSE SALARIALE EN K€	EFF.	MASSE SALARIALE EN K€	EFF.	MASSE SALARIALE EN K€	EFF. EFF.
PAR RAPPORT AU PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE						
≤ 0,6 x Plafond S.S. (≤ 20 585 €)	339	17	153	8	493	25
> 0,6 x Plafond S.S. (> 20 585 €)	5 520	225	1 775	74	7 295	299
> 0,8 x Plafond S.S. (> 27 446 €)	6 706	219	1 835	60	8 542	279
> 1 x Plafond S.S. (> 34 308 €)	5 249	140	924	25	6 173	165
> 1,2 x Plafond S.S. (> 41 170 €)	4 435	99	1 117	25	5 553	124
> 1,5 x Plafond S.S. (> 51 462 €)	1 970	35	330	6	2 301	41
> 1,8 x Plafond S.S. (> 61 754 €)	1 365	21	376	6	1 741	27
> 2 x Plafond S.S. (> 68 616 €)	1 933	26	372	5	2 306	31
> 2,5 x Plafond S.S. (> 85 770 €)	4 598	36	620	5	5 219	41
	32 120	818	7 506	214	39 627	1 032

RÉMUNERATIONS DE L'EFFECTIF PERMANENT

	HOMMES		2008 FEMMES		TOTAL	
	MASSE	EFF.	MASSE	EFF.	MASSE	EFF.
	SALARIALE EN K€		SALARIALE EN K€		SALARIALE EN K€	EFF.
PAR RAPPORT AU PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE						
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 26 620 €)	4 797	209	1 710	75	6 507	284
> 0,8 x Plafond S.S. (> 26 620 €)	5 831	200	1 920	65	7 751	265
> 1 x Plafond S.S. (> 33 276 €)	5 662	158	788	22	6 451	180
> 1,2 x Plafond S.S. (> 39 931 €)	4 225	97	1 182	28	5 407	125
> 1,5 x Plafond S.S. (> 49 914 €)	3 160	55	749	13	3 910	68
> 2 x Plafond S.S. (> 66 552 €)	6 901	56	576	7	7 477	63
	30 576	775	6 925	210	37 503	985

La ventilation des salaires est donnée pour les salariés sous contrat à durée indéterminée occupés à temps complet, présents, sans interruption, pendant toute l'année.

4

Rapport de gestion

4.8.3.3. Autres données sociales

	2008			2009			2010		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL									
Nombre de représentants									
Délégués syndicaux	17	3	20	19	2	21	15	8	23
Délégués du personnel	39	7	46	37	7	44	19	9	28
Membres du CHSCT	nd	nd	nd	nd	nd	35			37
Membres du comité d'entreprise	26	13	39	24	8	32	26	22	48
Membres de comités centraux d'entr.15		4	19	10	4	14	/	/	/
Délégations uniques du personnel	24	13	37	20	11	31	32	13	45
Nombre de reunion de :									
Délégués du personnel			71			/			41
Comités d'entreprise			65			17			20
Comités centraux d'entreprise			10			10			
Délégations uniques du personnel			28			57			58
Dotations aux comités d'entreprise									
<i>En % de la masse salariale</i>			1,17%			1,46%			1,16%
LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES									
Nombre de stages									
Cadres	172	103	275	91	81	172	144	65	209
Agents de maîtrise	497	146	643	484	146	630	507	138	645
Employés	252	122	374	233	74	307	313	82	395
Ouvriers	683	14	697	507	12	519	456	16	472
TOTAL	1 604	385	1 989	1 315	313	1 628	1 420	301	1 721
<i>Parité hommes / femmes</i>	80,6%	19,4%		80,8%	19,2%		82,5%	17,5%	
Nombre d'heures de formation									
Cadres	1 658	1 272	2 930	1 182	1 078	2 260	1 380	599	1 979
Agents de maîtrise	3 852	1 459	5 311	4 065	2 087	6 152	3 587	1 390	4 977
Employés	2 095	891	2 986	1 977	447	2 424	1 803	966	2 769
Ouvriers	7 129	150	7 279	5 864	246	6 110	5 207	190	5 397
TOTAL	14 734	3 772	18 506	13 088	3 858	16 946	11 977	3 145	15 122
<i>Parité hommes / femmes</i>	79,6%	20,4%		77,2%	22,8%		79,2%	20,8%	
RÉPARTITION DES FORMATIONS (EN %)									
<i>Environnement qualité sécurité</i>			56%			58%			62%
<i>Métiers</i>			18%			20%			15%
<i>Management communication</i>			5%			8%			11%
<i>Gestion administration</i>			14%			6%			7%
<i>Autres</i>			7%			8%			5%
DÉPENSES DES FORMATIONS									
<i>En % de la masse salariale</i>			1,79			1,63			1,46
<i>DIF - H cumulées non utilisées</i>	84 351	26 818	111 169	101 536	30 962	132 498	107 634	31 389	139 023

DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	2008			2009			2010		
	FIXES	ALTERNÉS	TOTAL	FIXES	ALTERNÉS	TOTAL	FIXES	ALTERNÉS	TOTAL
EFFECTIF TRAVAILLANT EN ÉQUIPES									
2 équipes	33	133	166	8	115	123	44	121	165
3 équipes	5	77	82	6	52	58		105	105
> 3 équipes	0	202	202	118	96	214	83	112	195
TOTAL	38	412	450	132	263	395	127	338	465
<i>Proportion postés / effectif total</i>	31,0%			28,2%			31,5%		
DURÉE HEBDOMMAIRE MOYENNE	35 heures			35 heures			35 heures		
HEURES SUPPLÉMENTAIRES									
Heures dans l'année	33 950			32 588			31 903		
Est / heures totales théoriques	1,3%			1,3%			1,2%		
RECOURS À L'INTERIM									
Effectif moyen éq. Temps plein	158			117			160		
Proportion/effectif moyen	10,9%			8,3%			10,8%		

	2008	2009	2010
RECOURS À L'INTERIM			
Nombre de handicapés dans Groupe	32 unités bénéficiaires (dont 8 femmes)	32 unités bénéficiaires (dont 8 femmes)	40 unités bénéficiaires (dont 9 femmes)
Sous-traitance avec le secteur protégé (équivalent. emplois)	0,18	1,45	1,89
L'ABSENTÉISME			
TAUX D'ABSENTÉISME TOTAL	5,92%	7,23%	6,75%
Motifs			
Maladie	4,19%	5,08%	4,39%
Accidents du travail et trajet	0,54%	0,59%	0,54%
Maternité	0,67%	0,59%	0,85%
Autres	0,52%	0,97%	0,97%
TAUX D'ABSENTÉISME HORS MATERNITÉ	5,25%	6,64%	5,90%
Les accidents du travail			
Taux de fréquence (TF1)	21,4	30,5	24,8
Taux de gravité (TG)	0,7	0,9	0,7



4

Rapport de gestion

4.8.3.4. Emploi et développement régional

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (80% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

4.8.3.5. Relations avec les associations de défense de l'environnement

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé.

Outre ces actions de dialogue permanent avec les associations de défense de l'environnement relativement à l'utilité sociétale du métier du Groupe et de sa manière de l'exercer, Séché Environnement initie également des partenariats ciblés sur des opérations de préservation de la biodiversité autour de ses sites.

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires

y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issus des procédés industriels.

Éco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC EPS de comptage de l'avifaune avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

4.8.3.6. Relations avec les partenaires locaux

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des comités locaux d'information et de surveillance. Ces CLIS sont des instances de dialogue tripartites, entre

l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

Par ailleurs, le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

4.8.4. Management de l'environnement, de la santé et de la sécurité

4.8.4.1. La maîtrise des risques

Le système de management des risques est uniformisé à l'échelle du Groupe dans sa globalité, tant pour les structures agissant dans les domaines du tri, du traitement

jusqu'au stockage des déchets en France ou les interventions de dépollution comme de prestations de service au sein des entreprises clientes. Il englobe les effectifs permanents de l'entreprise et ceux des entreprises sous-traitantes qui peuvent être amenées à intervenir sur les sites.

Cette maîtrise des risques s'opère à plusieurs niveaux :

- une maîtrise des arrivages de déchets sur les sites au travers de procédures d'acceptation des déchets très strictes et plus particulièrement renforcées pour les déchets industriels dangereux assurant identification rigoureuse, adéquation des prises en charge et traçabilité parfaite ; on soulignera ainsi, le rôle clé de toute la chaîne d'information à commencer par la prise d'échantillon pour l'acceptation préalable en passant par la caractérisation des composés au sein de nos laboratoires propres.
- une maîtrise opérationnelle des procédés associée à une analyse systématique des risques au poste de travail, se traduisant par la mise en place de périmètres et de protocoles de sécurité adaptés comme par le choix impératif des équipements de protection individuels et collectifs. Au sein de chaque unité, le document unique de prévention des risques au poste de travail, est régulièrement revu et enrichi, les procédures et modes opératoires sont alimentés des retours d'expérience. Les sites classés "SEVESO 2" dont Speichim Processing à Saint-Vulbas font l'objet d'un système de

gestion de la sécurité (SGS) conforme aux exigences réglementaires dont les principes sont repris ou déclinés pour d'autres situations au sein du Groupe.

- une qualification et un professionnalisme des opérateurs au travers de la gestion des parcours de formation des salariés, "l'accueil sécurité" systématique de tous les nouveaux opérateurs, la mobilisation régulière de tous les échelons hiérarchiques dans le cadre des quarts d'heure ou des visites de sécurité.
- des systèmes de management Qualité, Environnement et Sécurité certifiés pour tous les sites et domaines d'activité. A la fin de l'année 2010 en France, le Groupe disposait de :
 - 8 certifications "Système de Management Intégré" : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 (dont 1 multi sites : 2)
 - 18 sites ISO 14001 (dont 8 en SMI et 2 sites en multi sites)
 - 14 sites OHSAS 18001 (dont 8 en SMI et 2 sites en multi sites)
 - 15 sites ISO 9001 (dont 8 en SMI et 2 sites en multi sites)
 - 1 certification MASE pour les interventions et travaux extérieurs

Ces systèmes induisent un "pilote" des opérations à l'aide d'audits, d'indicateurs, d'objectifs et de plans de progrès. Certains de ces indicateurs sont consolidés au niveau national et alimentent un programme pluriannuel de progrès et de maîtrise



4



Rapport de gestion

des risques, de mutualisation des expériences en matière de contrôle et de prévention, de groupes de travail ou d'interventions d'experts externes.

- des méthodologies en cours de déploiement en vue de mieux caractériser les impacts éventuels des activités tant en ce qui concerne la surveillance écologique qu'aujourd'hui les bilans carbone, l'efficacité énergétique ou les analyses de cycles de vie.
- des échanges réguliers et ouverts avec toutes les parties prenantes : salariés, clients, voisinage, administration, élus, associations, universitaires...

4.8.4.2. Le respect strict de la réglementation et l'actualisation des bonnes pratiques et des savoirs faire

Dans tous les métiers de Sèche Environnement, la maîtrise de la conformité réglementaire reste un préalable. Elle doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion et d'une mise à jour technique. C'est la raison pour laquelle, le Groupe s'appuie :

- Sur une veille réglementaire permanente et un accès permanent et exhaustif à ce type d'informations sous format électronique.

- sur le renforcement et le couplage de la veille réglementaire avec la veille normative et technique : Meilleures Technologies Disponibles (MTD), BREF...

- sur la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue d'anticiper les évolutions réglementaires et techniques;

- sur des audits réglementaires récurrents, effectués par des agents spécialement formés à la bonne application des règles et à l'identification d'éventuelles non-conformités ;

- sur des actions correctrices, le cas échéant, dans les plus brefs délais.

4.8.4.3. La réduction des impacts et plus particulièrement en cas d'événements accidentels

Les sites et leurs dispositifs de sécurité sont régulièrement soumis à plusieurs scénarios. Ainsi ont été définies et améliorées les organisations permettant de protéger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la réglementation applicable, ces dispositifs s'appellent "plan interne de secours", "plan ETARE", "POI" (plan d'opération interne) et/ou PPI (plan particulier d'intervention). Plusieurs exercices d'alerte ont été réalisés en 2010

pour tester la pertinence et l'efficacité des procédures, ainsi que leur bonne appropriation par les personnes concernées.

Afin de préserver l'outil industriel, des moyens de lutte contre l'incendie en particulier sont présents sur tous les sites. Ces moyens sont audités périodiquement par les experts des assurances et des programmes d'amélioration permanente sont mis en œuvre. Le respect des zonages des sites, telles les zones "ATEX", est également régulièrement vérifié.

4.9. Affectation et répartition du résultat

4.9.1. Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2010 et après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 42 900 876,87 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- distribution de la somme de 11 225 331 euros ;
- affectation de 31 675 545,87 euros au compte report à nouveau.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé

à 1,30 euro par action. Ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques, à la réduction de 40% soit 0,52 euro par action. Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 10 juin 2011.

4.9.2. Dividendes

4.9.2.1. Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut-être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution

de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

4.9.2.2. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

EXERCICE	DIVIDENDE	ÉLIGIBLE À LA RÉFACTION
2007	1,30 €	40%
2008	1,30 €	40%
2009	1,30 €	40%

4

Rapport de gestion

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

(EN EUROS)	2006	2007	2008	2009	2010
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 607 692	1 726 974	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 038 462	8 634 870	8 634 870	8 634 870	8 634 870
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 948 184	15 552 357	14 723 434	13 156 722	14 683 448
Bénéfices avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	25 582 856	19 613 853	35 918 789	39 431 380	41 316 461
Impôts sur les bénéfices	319 857	(2 568 183)	(1 100 429)	748 062	2 583 433
Participation des salariés due au titre de l'exercice	/	/	/	/	/
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	73 727 408	21 133 479	32 953 609	39 959 705	42 900 877
Montant des bénéfices distribués(2)	11 225 331	11 225 331	11 225 331	11 225 331	11 225 331
Résultat des opérations par action					
Bénéfices après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	3,14	2,57	4,29	4,48	4,49
Bénéfices après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	9,17	2,45	3,82	4,63	4,97
Dividende versé (1)	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30
Avoir fiscal / abattement	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52
Personnel					
Nombre de salariés	45	48	42	25	25
Montant de la masse salariale	3 704 533	3 564 078	4 038 791	2 768 212	2 592 260
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 499 245	1 519 719	1 581 229	1 101 746	1 054 263

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale



Données financières

Les comptes consolidés
au 31 décembre 2010 108

Rapports des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
au 31 décembre 2010 168

Les comptes sociaux
au 31 décembre 2010 170

Rapports des Commissaires aux comptes
sur les comptes sociaux
au 31 décembre 2010 188

5

Données
financières5.1. Les comptes consolidés
au 31 décembre 2010

5.1.1. État de la situation financière consolidée

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	NOTE
Goodwill	212 874	212 874	212 875	1.1
Autres immobilisations incorporelles	5 489	5 173	7 234	1.2
Immobilisations corporelles	167 219	154 994	155 014	2.1
Participations dans les entreprises associées	89 491	61 119	33 926	3
Actifs financiers non courants	129 906	137 891	147 350	4
Instruments de couverture actifs non courants	/	/	/	4.3
Autres actifs non courants	1 462	0	1 759	4
Impôts différés actifs	22 575	19 877	17 110	6
ACTIFS NON COURANTS	629 016	591 928	575 268	
Stocks	6 483	7 769	8 018	
Clients et autres débiteurs	120 642	106 319	112 665	
Créances d'IS	578	3 551	/	
Actifs financiers courants	94	124	88	
Instruments de couverture actifs courants	149	/	/	4.3
Autres actifs courants	16 673	18 642	12 372	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 731	19 108	43 431	4.1.3
ACTIFS COURANTS	153 350	155 513	176 574	
TOTAL ACTIFS	782 365	747 441	751 842	
Capital	1 727	1 727	1 727	8
Prime d'émission	299 079	299 079	299 079	9
Réserves	19 876	33 068	40 600	10
Résultat (Part du groupe)	31 708	24 851	27 366	
CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)	352 390	358 725	368 772	
Intérêts minoritaires	953	960	955	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	353 342	359 685	369 727	
Dettes financières non courantes	251 254	233 151	193 716	4.2.1
Instruments de couverture passifs non courants	4 617	3 562	1 984	4.3
Avantages du personnel	99	134	169	5.3
Impôt différé passif	57	27	32	6
Autres provisions non courantes	3 623	3 549	2 653	5
Autres passifs non courants	256	238	1 350	4.2.2
PASSIFS NON COURANTS	259 906	240 661	199 904	
Dettes financières courantes	27 394	31 195	44 648	4.2.1
Instruments de couverture passifs courants	341	1 689	609	4.3
Provisions courantes	13 601	13 523	17 984	5
Impôt exigible	447	596	4 610	
Autres passifs courants	127 335	100 092	114 360	4.2.2
PASSIFS COURANTS	169 117	147 095	182 211	
TOTAL PASSIFS	782 365	747 441	751 842	

5.1.2. Compte de résultat consolidé

(EN MILLIERS D'EUROS)	NOTE	2008 RÉEL	2009 RÉEL	2010 RÉEL
Chiffre d'affaires	12	383 192	365 666	402 122
Autres produits de l'activité		4 838	2 103	4 239
Transfert de charges		3 477	2 721	3 443
Achats consommés		(54 338)	(47 629)	(55 415)
Charges externes		(126 710)	(113 801)	(135 245)
Impôts et taxes		(28 386)	(30 621)	(33 312)
Charges aux titres des avantages du personnel		(81 092)	(81 914)	(84 435)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	13	100 981	96 525	101 397
Autres produits opérationnels		194	69	52
Autres charges opérationnelles		(2 074)	(650)	(1 076)
Dotations nettes aux provisions	14.2	3 140	(568)	(2 072)
Dotations nettes aux amortissements	14.3	(37 101)	(31 970)	(31 414)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	14.1	65 139	63 406	66 887
Résultat sur cession d'immobilisations		1 057	312	467
Dépréciation des actifs		(796)	(246)	(2 083)
Autres produits et charges non courants		/	/	(4 840)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15	65 400	63 472	60 431
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		11 670	13 495	14 697
Coût de l'endettement financier brut		(15 295)	(10 954)	(8 972)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(3 625)	2 541	5 725
Autres produits financiers	16.2	9 889	12 099	2 832
Autres charges financières		(11 376)	(12 140)	(1 665)
RÉSULTAT FINANCIER	16.1	(5 112)	2 500	6 892
Impôts sur les résultats des sociétés intégrées	17	(20 109)	(18 210)	(21 226)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		40 179	47 762	46 097
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(8 742)	(22 903)	(19 201)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES		31 437	24 859	26 896
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		31 437	24 859	26 896
Dont participations ne donnant pas le contrôle		(271)	8	(470)
Dont part des propriétaires de la société mère		31 708	24 851	27 366
Résultat par action		3,70 €	2,90 €	3,19 €
Résultat dilué par action		3,70 €	2,90 €	3,19 €

5

Données
financières5.1.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Écart de conversion	831	(938)	(28)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(4 571)	(374)	2 432
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(115)	(300)	(141)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(29 129)	(5 612)	(7 822)
Effet impôt	1 574	128	(837)
SOUS-TOTAL GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(31 410)	(7 096)	(6 396)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	31 437	24 859	26 896
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	27	17 763	20 500
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère	298	17 755	20 970
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(271)	8	(470)

services réglementation indicateurs parties-prenantes réglementation stratégie indicateurs enjeux réglementation services réglementation valeur des écosystèmes ressources naturelles réglementation stratégie



document
de référence
2010

5

Données
financières

5.1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	TITRES AUTO DÉTENUS
(EN MILLIERS D'EUROS)	Note 8	Note 9	
SITUATION NETTE AU 31/12/07	1 727	299 078	(3 160)
Gains et pertes comptabilisés directement en KP	/	/	/
Résultat 31/12/08	/	/	/
Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP	/	/	/
Dividendes versés	/	/	/
Actions propres	/	/	(181)
Autres variations	/	/	/
SITUATION NETTE AU 31/12/08	1 727	299 078	(3 341)
Gains et pertes comptabilisés directement en KP	/	/	/
Résultat 31/12/09	/	/	/
Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP	/	/	/
Dividendes versés	/	/	/
Actions propres	/	/	(66)
Autres variations	/	/	/
SITUATION NETTE AU 31/12/09	1 727	299 078	(3 407)
Gains et pertes comptabilisés directement en KP	/	/	/
Résultat 31/12/10	/	/	/
Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en KP	/	/	/
Dividendes versés	/	/	/
Actions propres	/	/	237
Autres variations	/	/	/
SITUATION NETTE AU 31/12/10	1 727	299 078	(3 170)

RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MAISON MÈRE	TOTAL ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
64 452	1 669	363 766	1 200	364 966
(370)	(31 410)	(31 780)	(4)	(31 784)
31 708	/	31 708	(271)	31 437
31 338	(31 410)	(72)	(275)	(347)
(11 150)	/	(11 150)	(2)	(11 152)
/	/	(181)	/	(181)
26	1	27	29	56
84 666	(29 740)	352 390	952	353 342
/	(7 096)	(7 096)	/	(7 096)
24 851	/	24 851	8	24 859
24 851	(7 096)	17 755	8	17 763
(11 130)	/	(11 130)	(1)	(11 131)
/	/	(66)	/	(66)
(224)	/	(224)	1	(223)
98 163	(36 836)	358 725	960	359 685
/	(6 396)	(6 396)	/	(6 396)
27 366	/	27 366	(470)	26 896
27 366	(6 396)	20 970	(470)	20 500
(11 151)	/	(11 151)	(1)	(11 152)
/	/	237	/	237
(9)	/	(9)	466	457
114 369	(43 232)	368 772	955	369 727

Note 10

5

Données
financières

5.1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	40 179	47 762	46 097
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	32 754	24 114	36 051
• Plus values de cessions	(376)	7 337	572
• Impôts différés	1 576	2 978	1 938
• Autres produits et charges calculées	2 586	(277)	3 470
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT LIÉE A L'ACTIVITÉ	76 719	81 915	88 128
Impôt Société	18 532	15 232	19 288
Coût de l'endettement financier brut net des placements long terme	2 596	(2 576)	(5 880)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT avant impôts et frais financiers	97 848	94 570	101 536
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 785)	(4 423)	3 202
Impôts décaissés	(19 601)	(18 051)	(11 731)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	70 462	72 096	93 007
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations	(48 388)	(30 757)	(30 298)
Encaissement sur cessions d'immobilisations	568	5 560	7 783
Trésorerie nette sur acquisitions de filiales	80	(966)	/
Trésorerie nette sur cessions de filiales	2 427	1 061	(56)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(45 313)	(25 100)	(22 571)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(11 150)	(11 130)	(11 151)
Dividendes versées aux minoritaires des sociétés intégrées	(1)	(1)	(1)
Augmentation de capital en numéraire			
Mouvements sur actions propres	(744)	1	237
Variation des autres fonds propres			(6)
Emissions d'emprunts	3 400	15 169	5 498
Remboursements d'emprunts	(18 716)	(19 753)	(32 309)
Intérêts décaissés	(14 001)	(10 726)	(8 544)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(41 213)	(26 440)	(46 276)
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE	(16 064)	20 556	24 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 371	(1 832)	18 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	(1 832)	18 622	42 849
Incidence des variations de cours des devises	(140)	(102)	67
(1) dont :			
• Trésorerie et équivalents de trésorerie active	8 731	19 108	43 431
• Concours bancaires courants (dettes financières courantes)	(10 563)	(486)	(582)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, certains reclassements ont été opérés dans le tableau de flux :

- les impôts différés ont été positionnés en retraitement de la marge brute d'autofinancement liée à l'activité ;

- l'étalement des coûts de refinancement selon la méthode des coûts amortis ainsi que la variation de la juste valeur des instruments de couverture ont été annulés de la marge brute d'autofinancement liée à l'activité.

A des fins de comparabilité, les mêmes reclassements ont été opérés sur le tableau de flux 31/12/08 ci-dessus présentés.



5

Données financières

5.1.6. Annexes aux comptes consolidés annuels 2010

5.1.6.1. Principes et méthodes comptables

Point 1 - Référentiel comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, portant homologation du référentiel IFRS. Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2010 le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Notamment, le Groupe a appliqué :

- les dispositions de la norme IFRS3 révisée "regroupements d'entreprises". Dans le cadre de l'opération d'acquisition globale du sous-groupe HIME, des honoraires d'acquisition ont été engagés et comptabilisés en 2008 en autres débiteurs pour 4,9 millions d'euros. L'opération de regroupement est encore en cours au 1^{er} janvier 2010. Se conformant aux recommandations de l'AMF, le Groupe a constaté en résultat opérationnel ces honoraires d'acquisition.

L'impact de l'application des dispositions de cette norme est donc une réduction du résultat opérationnel de 4,9 millions d'euros, une réduction du résultat net de 3,2 millions d'euros et du résultat net par action de 0,37 €.

- les interprétations d'IFRIC12 "accord de concession de service", applicables aux activités des sociétés Béarn Environnement, Sénerval (porteuse de la délégation de service public relative à la gestion des incinérateurs de la communauté urbaine de Strasbourg) et Valaudia (porteuse de la délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation du futur pôle de traitement de valorisation des déchets du Sydom 11). L'application des interprétations d'IFRIC12 est sans impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2010, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Séché Environnement le 18 février 2011. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. Ils sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les estimations réalisées par le Groupe portent principalement sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des provisions (notamment les provisions pour avantages au personnel). Les hypothèses clés retenues par la direction pour l'estimation des valeurs recouvrables des immobilisations corporelles et incorporelles sont précisées au point 9.4 des présentes annexes. Celles retenues par la direction pour l'estimation des provisions pour avantages au personnel sont précisées au point 15.4 des présentes annexes.

Les principes comptables dans les notes suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et des comptes au 31 décembre 2010.

Point 2 - Périmètre et méthode d'intégration

Le périmètre de consolidation de SéchÉ Environnement comprend, outre la Société mère consolidante SéchÉ Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce quelle que soit leur forme juridique. Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle et ce, jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à SéchÉ Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au Groupe, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des sociétés concernées sont pris en compte. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les entreprises détenues par le Groupe conjointement avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle : elle consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise concernée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté. Le contrôle conjoint se définit comme le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent d'un accord unanime des parties partageant le contrôle. Ce partage équitable du contrôle fait l'objet d'un accord contractuel.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence : elle consiste à remplacer la valeur comptable des titres possédés par le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres retraités, résultat de l'exercice inclus, de la Société. L'influence notable se définit comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote de l'entreprise concernée.

Point 3 - Méthode de conversion

La monnaie de présentation des comptes consolidés de SéchÉ Environnement est l'euro.

Point 4 - Traduction des opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Une avance en compte courant auprès d'une filiale partie intégrante du Groupe dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. A ce titre, et en application d'IAS21, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés directement dans les capitaux propres (en écart de conversion). Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Point 5 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base des cours de



5

Données financières

change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat, ainsi que le tableau flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne "écart de conversion" ;
- pour la part des tiers, en poste "intérêts minoritaires".

Point 6 - Opérations majeures et comptes retraités

L'année 2010 n'a été marquée par aucune variation significative de périmètre. De fait, il n'a pas été procédé à l'établissement de comptes retraités 2009.

Point 7 - Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses,

dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

De fait, à chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelques soient les entités juridiques.

De fait le Groupe considère agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

Point 8 - Changement de méthode et d'estimation comptable

Point 8.1 - Changement de méthode comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement dans les principes et méthodes comptables appliqués.

Point 8.2 - Changement d'estimation comptable

Dans le cadre de la revue annuelle des hypothèses prévalant au

calcul du montant des provisions de suivi trentenaire et à leur actualisation, il a été jugé nécessaire de revoir significativement la durée d'actualisation de la provision portée par le groupe sur son site d'enfouissement de Montech. De fait, un produit financier d'actualisation a été constaté sur 2010 pour 1,1 million d'euros.

Point 9 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Point 9.1 - Goodwill

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

En cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale, le goodwill correspond alors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la valeur comptable des intérêts minoritaires rachetés à la date de la nouvelle acquisition.

Les goodwill font l'objet de tests de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne "dépréciation d'actifs" et est irréversible.

Point 9.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS38, sont principalement composées :

- de potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- de droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC12 relatif aux contrats de concession de service public. Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif

à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public.

- de frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictees par IAS38 sont remplis.
- de brevets et de logiciels ;

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites au point 9.4 de la présente note sur les principes comptables appliqués.

Point 9.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi d'appliquer la méthode alternative permettant la réévaluation régulière de tout ou partie des immobilisations ;

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

IMMOBILISATIONS

DURÉE D'AMORTISSEMENT PRATIQUÉE (EN ANNÉES)

Constructions	10 à 25 ans
Installations complexes	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement font l'objet, conformément à IAS17, du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs :

- Les actifs ainsi immobilisés font l'objet d'un amortissement sur la durée et le mode des biens équivalents détenus en propre par les sociétés consolidées. Toutefois, lorsque le contrat ne prévoit pas de façon certaine ou hautement probable, au terme,

le transfert de propriété du bien, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat ou la durée d'utilité du bien ;

- La dette constatée est amortie selon un plan déterminant la charge d'intérêt au titre d'une



5

Données financières

période sur la base du taux implicite du contrat appliqué au capital restant dû en début de période ;

- les impôts différés induits par ce retraitement font l'objet d'une reconnaissance dans les comptes du Groupe conformément aux principes de reconnaissance des impôts différés précisés au point 16 de la présente note sur les principes comptables appliqués ;

Point 9.4 - Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants. En raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquences des opérations et flux

intragroupes, Séché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué de deux UGT regroupant ses activités en France d'une part, ses activités à l'international d'autre part.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 5 exercices (hors l'exercice en cours). Ces business plans sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant. Compte tenu du contexte économique de l'année 2010 et des incertitudes que ce contexte fait peser sur la visibilité à moyen terme de l'activité, le business plan a été établi sur 3 ans uniquement.

Les années 4 et 5 ont été projetées à l'identique de l'année 3 ;

- une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1,61% ;
- le taux d'actualisation est de 6,61% et reflète les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital. Le choix d'un taux d'actualisation unique se justifie par le fait que les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont portés à quasi 100% par des sociétés de la zone Europe qui elles-mêmes exercent leur activité uniquement en zone Europe. Ce taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie hors effet impôt (comme recommandé par la norme IAS 36).

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « dépréciation d'actifs ». Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles sont réversibles et sont également comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « dépréciation d'actifs ».

Point 10 - Contrat de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés (portés à ce jour par les sociétés Bearn Environnement, Valaudia et Sénerval) prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées. Ces installations sont, soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites par le concessionnaire. Ces contrats prévoient généralement également une obligation d'entretien et de réparations des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation "IFRIC12 - concession de services public", publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010 :

- les infrastructures reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites à l'actif du bilan ;
- le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels

reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit ;

- les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes sont comptabilisées, pour leur juste valeur, en résultat, selon les dispositions d'IAS11 et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions d'IAS18 comme mentionné dans le point 18 - "Comptabilisation des produits" de la présente note ;
- les dépenses d'entretien et de réparations sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en provision, en respect des dispositions d'IAS37, lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Point 11 - Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements ne sont pas portées en déduction des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues mais comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique "autres passifs courants" sur la ligne "produits constatés d'avance". Elles sont ramenées au résultat au rythme d'amortissement de l'actif auquel elles sont adossées, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Les éventuelles subventions d'exploitations sont constatées directement en revenus, sur la ligne "autres produits de l'activité".

Point 12 - Instruments financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- des actifs financiers non dérivés : actifs disponibles à la vente, les prêts et créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers non dérivés : emprunts et autres financements, concours bancaires courants, dettes d'exploitation ;
- des instruments financiers mixtes ou dérivés : obligations convertibles en actions, options d'achat, instruments de couverture de flux de trésorerie.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par IAS39 : ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Point 12.1 - Actifs financiers non dérivés

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement :

- les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- les autres valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, à savoir, pour le Groupe, les autres titres immobilisés.



5

Données financières

Toute variation de la juste valeur initialement comptabilisée est enregistrée directement en capitaux propres.

Lors de la cession de ces actifs financiers, les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les prêts, dépôts et cautionnements, ainsi que les créances clients et autres créances opérationnelles (fiscales, sociales, autres).

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) diminué du montant des éventuelles pertes de valeur.

Trésorerie et équivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

Point 12.2 - Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transactions, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Point 12.3 - Instruments financiers dérivés

Instrument de couverture

Afin de gérer son exposition au risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés de gré à gré avec des contreparties de premier plan.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des cap, floor et collar pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats

sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;

- les swaptions utilisés par le Groupe permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- les cap, floor et collar permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés :

- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie efficace, l'écart de valorisation est inscrit directement en capitaux propres (avec un reclassement en résultat lorsque la transaction se réalise) ;
- pour les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture et pour leur partie non efficace, l'écart de valorisation est enregistré en résultat.

Instruments financiers composés

Le Groupe dispose à son actif de 14 743 080 obligations convertibles en actions (OCA) HIME qualifiées d'instruments financiers composés.

Ces obligations, souscrites le 26 avril 2007 sont à échéance 30 avril 2027. Elles portent intérêts au taux de 8% (avant détachement de la composante dérivé), sur des périodes d'intérêt courant du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année. Les intérêts non payés à l'échéance de chaque période d'intérêt sont capitalisés à cette même échéance.

Ces instruments confèrent à Séché Environnement une option de conversion en un nombre déterminé d'actions HIME, selon un rapport de 1 action HIME (de 1 € de nominal) pour 8 OCA (de 10 € de nominal).

A l'échéance, les OCA non exercées seront remboursées en numéraire, en totalité, y compris intérêts échus.

A l'origine, la composante "obligations" et la composante "dérivé" ont été déterminées de façon symétrique par rapport à celles identifiées chez l'émettrice HIME (composantes "dettes" et "capitaux propres") :

- la composante "obligations" de l'instrument a été comptabilisée selon la nature de l'instrument financier simple, en Actif financier disponible à la vente pour un montant initial de 106 millions d'euros.

- la composante "dérivé" de ces instruments financiers a été comptabilisée en "participations dans les entreprises associées" suivant en cela la comptabilisation du sous-jacent de l'instrument, pour un montant initial de 41 millions d'euros ;

Après détachement de la composante dérivé, la composante obligation porte intérêt au taux de 9,89%. Ces derniers sont comptabilisés :

- en résultat, en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" ;
- au bilan en "actifs financiers non courants".

Autres instruments dérivés

Le Groupe dispose d'une option d'achat octroyée par Fonds stratégique d'investissements SA (filiale de la Caisse des dépôts) à Séché Environnement et portant sur 18% du capital de HIME. Cette option d'achat est exercable du 27 mai 2008 au 26 mai 2012. En cas d'exercice de l'option le prix payé par Le Groupe pour l'acquisition des 18% serait le montant le plus élevé entre d'une part 130 millions d'euros majoré d'un montant assurant un taux de rendement de 8% au FSI, soit une valeur de marché définie par un expert d'autre part.

Cette option d'achat est assortie de condition suspensive dont la levée ne dépend pas de la seule volonté de Séché Environnement. Notamment l'option ne pourra être exercable que sous condition d'obtention d'un waiver bancaire favorable et après consultation des autorités de la concurrence.

A sa date de comptabilisation elle a été constatée dans les comptes pour sa juste valeur, soit son coût d'achat, s'agissant d'une transaction entre parties indépendantes et informées pour laquelle le sous-jacent (titres de société non cotée) a fait l'objet d'une transaction récente sur les modalités de laquelle les parties étaient pleinement informées.

Toute variation de juste valeur est comptabilisée par le biais du compte de résultat.

Point 13 - Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

Point 14 - Stocks

Conformément à IAS2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Point 15 - Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futures sera nécessaire pour éteindre l'obligation.



5

Données financières

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée dans le chapitre "Gestion des risques et litiges - litiges et faits exceptionnels" des présentes annexes.

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire, les coûts pour dépollution de site ainsi que des risques et litiges divers.

Point 15.1 - Provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour réhabilitation de site et des provisions pour suivi trentenaire :

- provisions pour réhabilitation de site : elles sont évaluées autorisation par autorisation en fonction du coût estimé de remise en état et des surfaces mises en service restant à couvrir. Pour la détermination des coûts estimés, il peut être fait référence à la méthodologie de calcul prescrite par la circulaire du 23 avril 1999 du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement relative à la méthodologie de constitution des garanties financières. Il est également tenu compte des modes d'exploitation réels et des éventuelles prescriptions particulières des autorisations préfectorales ;
- provisions de suivi trentenaire : elles sont aussi calculées autorisation par autorisation et constituées pendant la durée de leur exploitation, au prorata de la durée de vie estimée du site. L'estimation des coûts à engager, toujours effectuée autorisation par autorisation, est également effectuée par référence à la circulaire du 23 avril 1999 du Ministère de l'environnement, aux modes d'exploitation et aux prescriptions préfectorales. L'estimation des coûts à engager est revue de façon détaillée tous les trois ans au rythme de renouvellement

des garanties financières. S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

Point 15.2 - Provisions pour dépollution de site

Par son activité, Séch Environnement peut générer deux natures de pollution possibles : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part. Quelle qu'en soit la nature le Groupe met en œuvre les contrôles nécessaires à la détection de toute pollution. Outre la surveillance organisée de tous les rejets et de leurs impacts, le Groupe a mis en place un dispositif de réduction des impacts lors d'événements accidentels.

Des provisions pour dépollution de site sont constatées dès lors que les faits sont connus et qu'une obligation de dépollution émane des autorités compétentes (DRIRE par exemple). A ce jour, les informations disponibles permettent de préciser que Séch Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe.

Point 15.3 - Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en

cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposant à l'administration.

Point 15.4 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités

de fin de carrière. L'engagement du Groupe au titre des salariés des sociétés françaises est pris en compte, soit sous forme de provisions (société GEREP, société SOGAD), soit sous forme de versements de cotisations à des organismes indépendants, ces derniers gérant pour les sociétés du Groupe ces actifs de régime. S'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

Quelle que soit la méthode de comptabilisation de l'engagement, l'engagement est calculé sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode prospective (méthode des unités de crédit projetées) intégrant notamment :

- un taux de turn-over par métier et catégorie socioprofessionnelle déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe et un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, d'un maintien du pouvoir d'achat et des conventions collectives ;

	2008	2009	2010
Turn-Over	Entre 2,6% et 8,0%	Entre 2% et 8%	Entre 3% et 8%
Revalorisation de salaires	Entre 3,2% et 6,1%	Entre 3% et 6%	Entre 3,5% et 5,0%

- Un taux d'actualisation de 4,712% ;
- Un taux d'inflation de 2% ;
- Un départ à la retraite des salariés cadre à l'âge de 65 ans à l'initiative de l'entreprise et des salariés non cadre à l'âge de 62 ans à leur initiative. Le montant de l'engagement est déterminé y compris charges sociales.

Les écarts actuariels sont enregistrés directement en charges de l'exercice.

Point 16 - Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la

production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs.

- des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Point 17 - Impôts sur les résultats

Point 17.1 - Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au

1^{er} janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

Point 17.2 - Imposition différée

Des impôts différés sont calculés et généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.



5

Données financières

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a une raisonnable assurance de les récupérer au cours des prochaines années.

Point 18 - Comptabilisation des produits

Les produits liés à la vente de biens sont constatés en produits des activités ordinaires dès lors que :

- le transfert à l'acheteur de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens a eu lieu ;
- le Groupe ne participe plus à la gestion des biens ni n'en conserve le contrôle effectif ;
- les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

La comptabilisation des produits liés à la vente :

- de prestations de services (majorité des activités du Groupe) s'effectue selon les dispositions d'IAS18, c'est-à-dire lors de la réalisation de la prestation et lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés iront aux entités du Groupe.
- de prestations de constructions s'effectue selon les dispositions d'IAS11, selon la méthode de l'avancement définie par cette même norme. Le degré d'avancement est mesuré sur la base

de l'avancement des prestations réalisées. Lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence.

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en nets des charges induites par ces mêmes activités.

Les produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation "IFRIC12", et précisées au point 10 de la présente note.

Point 19 - Eléments financiers au compte de résultat

Point 19.1 - Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalent de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe (obligations convertibles) et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

Point 19.2 - Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculées au taux d'intérêt effectif

ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Point 19.3 - Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeurs sur actifs financiers.

5.1.6.2. Périmètre de consolidation

5.1.6.2.1. Société mère

Séché Environnement

Société anonyme au capital de
 1 726 974 €

Les Hêtres - BP 20 - 53811 Changé

5.1.6.2.2. Filiales consolidées

DÉNOMINATION	SIREN	% D'INTÉRÊT	MODE D'INTÉGRATION
Béarn Environnement	Pau (France) 393 439 203	100,00	IG
Triadis Services	St Jacques de la Lande (France) 384 545 281	100,00	IG
Drimm	Montech (France) 339 278 871	100,00	IG
Séché Alliance	Changé (France) 556 850 279	99,94	IG
Gerep	Paris (France) 320 179 559	50,00	IG
Hungaropeç	Budapest (Hongrie)	99,57	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone (Espagne)	100,00	IG
Opale Environnement	Calais (France) 332 359 637	100,00	IG
Séché Éco-services	Changé (France) 393 307 053	99,98	IG
Séché Éco-industries	Changé (France) 334 055 183	99,99	IG
Séché Transports	Changé (France) 391 918 885	99,50	IG
Senegies	Changé (France) 306 919 535	80,00	IG
Sci LCDL	Changé (France) 410 629 752	99,80	IG
Sci Le Honry	Paris (France) 322 118 910	100,00	IG
Sci Les Chênes Secs	Changé (France) 397 475 138	99,80	IG
Sci Mézerolles	Changé (France) 340 493 840	99,99	IG
Sem Tredi	(Mexique)	100,00	IG
Sotrefi	Etupes (France) 315 669 218	100,00	IG
Sénerval	Strasbourg (France) 519 253 355	99,90	IG
Speichim Processing	Saint Vulbas (France) 389 218 850	100,00	IG
SVO Éco-industries	Le Vigeant (France) 317 538 767	100,00	IG
Tredi Argentina	Buenos Aires (Argentine)	100,00	IG
Tredi SA	Paris (France) 338 185 762	100,00	IG
UTM	Lübeck (Allemagne)	100,00	IG
Valls Quimica	Valls (Espagne)	100,00	IG
Valaudia	Changé (France) 514 944 867	100,00	IG
Sogad	Le Passage (France) 322 323 783	50,00	IP
HIME	Paris (France) 495 137 077	33,00	MEE
Sci Noiseraie	La Pommeraye (France) 509 208 682	20,00	MEE
Altergies	Paris (France) 510 346 133	19,91	MEE
La Barre Thomas	Rennes (France) 392 583 563	40,00	MEE



5

Données financières

5.1.6.2.3. Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation : sociétés en sommeil ou en liquidation.

	% DÉTENTION DU GROUPE	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	JUSTE VALEUR DE LA PARTICIPATION
SOCIÉTÉS COMMERCIALES				
• Sofred (*)	35,05%	NC	NC	/
• BEFS-PEC (*)	30,00%	NC	NC	/
• Tredi New Zealand (**)	100,00 %	NC	NC	/
• Tredi Amériques (**)	100,00%	NC	NC	/
• ÉcoTredi (*)	65,53 %	NC	NC	/
• Autres		NC	NC	2

(*) Société en liquidation effective

(**) Société pour lesquelles la décision de liquidation a été prise

5.1.6.3. Notes explicatives sur les comptes

5.1.6.3.1. Notes sur le bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

Note 1.1 - Goodwill

La synthèse des goodwill est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	FRANCE	INTERNATIONAL	TOTAL
VALEUR BRUTE			
31/12/08	228 395	10 373	238 768
Mouvement de périmètre	/	/	/
Augmentations	/	/	/
Diminutions	/	/	/
31/12/09	228 395	10 373	238 768
Mouvement de périmètre	/	/	/
Augmentations	1	/	1
Diminutions	/	/	/
31/12/10	228 396	10 373	238 769
PERTE DE VALEUR			
31/12/08	(20 220)	(5 674)	(25 894)
Mouvement de périmètre	/	/	/
Augmentations	/	/	/
Diminutions	/	/	/
31/12/09	(20 220)	(5 674)	(25 894)
Mouvement de périmètre	/	/	/
Augmentations	/	/	/
Diminutions	/	/	/
31/12/10	(20 220)	(5 674)	(25 894)
VALEUR NETTE			
31/12/08	208 175	4 699	212 874
Mouvement de périmètre	/	/	/
Augmentations	/	/	/
Diminutions	/	/	/
31/12/09	208 175	4 699	212 874
Mouvement de périmètre	/	/	/
Augmentations	1	/	1
Diminutions	/	/	/
31/12/10	208 176	4 699	212 875

Sans indice de perte de valeur, les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an, au 31 décembre. Le test de dépréciation réalisé en 2010 (selon les modalités précisées dans la présente annexe, dans les principes et méthodes comptables - valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles) a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater.

Le taux d'actualisation est l'hypothèse la plus sensible concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur de l'ensemble des écarts d'acquisition du Groupe de 21,7 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

5

Données
financières

Note 1.2 - Tableau de variation des autres immobilisations incorporelles

(EN MILLIERS D'EUROS)	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	LOGICIELS, BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 31/12/2008	123	6 416	4 644	400	11 583
Augmentations (investissements)	/	390	3	3	396
Sortie (cessions, mise au rebut)	/	(85)	/	(45)	(130)
Autres mouvements	/	381	1	(358)	24
AU 31/12/2009	123	7 102	4 648	/	11 873
Augmentations (investissements)	/	352	370	377	1 099
Sortie (cessions, mise au rebut)	/	(147)	/	/	(147)
Autres mouvements	/	1	3 752	/	3 753
AU 31/12/2010	123	7 308	8 770	377	16 578
AMORTISSEMENTS					
AU 31/12/2008	(121)	(5 929)	(40)	/	(6 090)
Dotations	(7)	(643)	(10)	/	(660)
Reprise	/	53	1	/	54
Autres mouvements	5	/	(5)	/	/
AU 31/12/2009	(123)	(6 519)	(54)	/	(6 696)
Dotations	6	(418)	(2 374)	/	(2 786)
Reprise	/	143	/	/	143
Autres mouvements	(5)	/	4	/	(1)
AU 31/12/2010	(122)	(6 794)	(2424)	/	(9 340)
PERTES DE VALEUR					
AU 31/12/2008	/	(4)	/	/	(4)
Dotations	/	/	/	/	/
Reprise	/	/	/	/	/
Autres mouvements	/	/	/	/	/
AU 31/12/2009	/	(4)	/	/	(4)
Dotations	/	/	/	/	/
Reprise	/	/	/	/	/
Autres mouvements	/	/	/	/	/
AU 31/12/2010	/	(4)	/	/	(4)
VALEUR NETTE					
AU 31/12/2008	2	483	4 604	400	5 489
Augmentations (investissements)	(7)	(253)	(7)	3	(264)
Sortie (cessions, mise au rebut)	/	(32)	1	(45)	(76)
Autres mouvements	5	381	(4)	(358)	24
AU 31/12/2009	/	579	4 594	/	5 173
Augmentations (investissements)	6	(66)	(2 004)	377	(1 687)
Sortie (cessions, mise au rebut)	/	(4)	/	/	(4)
Autres mouvements	(6)	1	3 756	/	3 751
AU 31/12/2010	/	510	6 346	377	7 234

Aucune immobilisation incorporelle n'a été générée en interne.

Note 1.3 - Décomposition des autres mouvements des autres immobilisations incorporelles

(VALEUR NETTE EN MILLIERS D'EUROS)	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	LOGICIELS, BREVETS	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
AU 31/12/2009					
Regroupement d'entreprises	/	/	/	/	/
Ecart de conversion	/	/	/	/	/
Autres mouvements	5	381	(4)	(358)	24
TOTAL	5	381	(4)	(358)	24
AU 31/12/2010					
Regroupement d'entreprises	/	/	/	/	/
Ecart de conversion	(1)	/	/	/	(1)
Autres mouvements	(5)	1	3 756	/	3 752
TOTAL	(6)	1	3 756	/	3 751

Les autres mouvements sont principalement composés de l'activation de la convention de forrage et de remblai désormais considérée comme un droit d'exploitation.

5

Données
financières

Note 2 - Immobilisations corporelles

Note 2.1 - Tableau de variation des immobilisations corporelles

	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES
(EN MILLIERS D'EUROS)			
VALEUR BRUTE			
AU 31/12/2008	23 995	142 729	254 818
Augmentations (investissements)	60	1 860	4 565
Sortie (cessions, mise au rebut)	(107)	(487)	(6 858)
Autres mouvements	486	(52 574)	18 867
AU 31/12/2009	24 434	91 528	271 392
Augmentations (investissements)	497	2 078	7 055
Sortie (cessions, mise au rebut)	(932)	(143)	(1 205)
Autres mouvements	(546)	67 575	6 362
AU 31/12/2010	23 453	161 038	283 604
AMORTISSEMENTS			
AU 31/12/2008	(3 310)	(106 042)	(210 331)
Dotations	(222)	(3 907)	(13 274)
Reprise	79	337	6 665
Autres mouvements	/	43 489	(477)
AU 31/12/2009	(3 453)	(66 123)	(217 417)
Dotations	(195)	(10 810)	(12 042)
Reprise	267	142	1 038
Autres mouvements	/	(49 178)	(777)
AU 31/12/2010	(3 381)	(125 969)	(229 198)
PERTES DE VALEUR			
AU 31/12/2008	(299)	/	(174)
Dotations	/	/	/
Reprise	/	/	/
Autres mouvements	/	/	/
AU 31/12/2009	(299)	/	(174)
Dotations	/	/	/
Reprise	/	/	/
Autres mouvements	/	/	/
AU 31/12/2010	(299)	/	(174)
VALEUR NETTE			
AU 31/12/2008	20 386	36 687	44 313
Augmentations (investissements)	(162)	(2 047)	(8 709)
Sortie (cessions, mise au rebut)	(28)	(150)	(193)
Autres mouvements	486	(9 085)	18 390
AU 31/12/2009	20 682	25 405	53 800
Augmentations (investissements)	302	(8 732)	(4 987)
Sortie (cessions, mise au rebut)	(665)	(1)	(167)
Autres mouvements	(546)	18 397	5 585
AU 31/12/2010	19 773	35 069	54 232

MATÉRIEL DE TRANSPORT	AGENCEMENTS	MATÉRIEL DE BUREAU	IMMOB. EN COURS	IMMOB. LOC-FI	TOTAL
13 999	33 206	6 004	31 127	49 151	555 029
1 380	2 975	358	8 881	263	20 342
(834)	(343)	(234)	(63)	(284)	(9 210)
471	63 439	(6)	(29 931)	(1 066)	(314)
15 016	99 277	6 122	10 014	48 064	565 847
2 245	1 485	922	18 529	140	32 951
(1 394)	(319)	(92)	(1 112)	(356)	(5 553)
130	(58 163)	32	(15 560)	(1 189)	(1 359)
15 997	42 280	6 984	11 871	46 659	591 886
(10 002)	(21 500)	(4 933)	/	(30 082)	(386 200)
(1 826)	(8 125)	(696)	/	(3 261)	(31 311)
660	325	220	/	224	8 510
(457)	(43 633)	13	/	1 069	4
(11 625)	(72 933)	(5 396)	/	(32 050)	(408 997)
(1 870)	(2 723)	(401)	/	(2 670)	(30 711)
1 239	293	90	/	345	3 414
(10)	49 200	(3)	/	988	240
(12 266)	(26 143)	(5 710)	/	(33 387)	(436 054)
/	/	/	(1 137)	/	(1 610)
/	/	/	(246)	/	(246)
/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/
/	/	/	(1 383)	/	(1 856)
/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/
/	/	/	1 038	/	1 038
/	/	/	(345)	/	(818)
3 997	11 706	1 071	29 990	19 069	167 219
(446)	(5 150)	(338)	8 635	(2 998)	(11 215)
(174)	(18)	(14)	(63)	(60)	(700)
14	19 806	7	(29 931)	2	(310)
3 391	26 343	725	8 631	16 017	154 994
375	(1 238)	521	18 529	(2 530)	2 240
(155)	(26)	(2)	(1 112)	(11)	(2 139)
120	(8 943)	29	(14 522)	(201)	(81)
3 731	16 137	1 274	11 526	13 272	155 014

5

Données
financières

Note 2.2 - Décomposition des autres mouvements

VALEUR NETTE (EN MILLIERS D'EUROS)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES
SUR 2009			
Regroupement d'entreprises	/	/	/
Ecart de conversion	2	(39)	(14)
Autres mouvements	484	(9 046)	18 404
TOTAL	486	(9 085)	18 390
SUR 2010			
Regroupement d'entreprises	/	/	/
Ecart de conversion	32	(12)	/
Autres mouvements	(578)	18 409	5 585
TOTAL	(546)	18 397	5 585

L'essentiel des autres mouvements correspond à des mises en service d'immobilisations en cours, le solde à des reclassements de compte à compte.

Note 3 - Participations dans les entreprises associées

Note 3.1 - Synthèse des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées portées par le Groupe sont les suivantes :

(EN MILLIONS D'EUROS)	% DÉTENTION DU GROUPE	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE DES PARTICI- PATIONS
SOCIÉTÉS COMMERCIALES				
• HIME (1)	33%	65 679	(58 083)	33 650
• La Barre Thomas	40%	(143)	(16)	/
• Allergies	19,91%	373	(227)	257
• Sci Noiseraie	20%	97	88	19
TOTAL				33 926

(1) La société HIME a été créée le 29 mars 2007. Cette holding a acquis le 26 avril 2007 100% des titres de la société NOVASAUR, holding du Groupe Saur. La participation de HIME intègre un écart d'acquisition de 12 M€ correspondant aux frais d'acquisition net de l'effet impôt. La contrepartie de ce dernier effet est la constatation d'un impôt différé actif à due concurrence.

MATÉRIEL DE TRANSPORT	AGENCEMENTS	MATÉRIEL DE BUREAU	IMMOB. EN COURS	IMMOB. LOC-FI	TOTAL
/	/	/	/	/	/
/	/	/	19	/	(32)
14	19 806	7	(29 950)	2	(279)
14	19 806	7	(29 931)	2	(310)
/	/	/	/	/	/
6	/	32	(46)	/	12
114	(8 943)	(3)	(14 076)	/	(93)
120	(8 943)	29	(14 522)	(201)	(81)

5

Données
financières

Note 3.2 - Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées portées par le Groupe s'analyse comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR AU 31/12/08	VALEUR AU 31/12/09	RÉSULTAT	VARIATION JV PAR LES KP	EC	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUTRES MOUVTS	VALEUR AU 31/12/10
• HIME	89 516	60 815	(19 167)	(7 822)	(167)	(7)	(2)	33 650
• La Barre Thomas	(26)	/	(6)	/	/	/	6	/
• Allergies	/	302	(45)	/	/	/	/	257
• Sci Noiseraie	1	2	18	/	/	/	(1)	19
TOTAL	89 491	61 119	(19 200)	(7 822)	(167)	(7)	3	33 926

La variation de JV par les capitaux propres de HIME correspond à la variation de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Note 3.3 - Informations financières sur les entreprises associées

Les informations financières résumées des entreprises associées sont les suivantes :

(EN MILLIERS D'EUROS)	HIME	LA BARRE THOMAS	ALLERGIES	SCI NOISERAIE
Date des dernières informations financières connues				
	31/12/10	31/12/10	31/12/10	31/12/10
% détenus	33%	40%	19,91%	20%
• Actifs non courants	3 057 132	37	116	1 520
• Actifs courants	1 163 899	754	803	189
• Passifs non courants	2 770 278	/	/	1 393
• Passifs courants	1 378 200	934	546	219
• Chiffre d'affaires	1 557 040	3 060	86	410
• Excédent Brut d'Exploitation	186 990	22	(226)	341
• Résultat Opérationnel Courant	65 108	(17)	(226)	202
• Résultat Opérationnel	63 315	(17)	(226)	202
• Résultat net	(58 083)	(16)	(227)	88

Note 3.4 - Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec La Barre Thomas ni avec la Sci Noiseraie.

Les transactions significatives réalisées entre le Groupe Séché et HIME sont les suivantes :

Obligations convertibles HIME

Le Groupe a souscrit à hauteur de 33% à l'émission par HIME d'Obligations convertibles en actions, représentant un investissement initial de 147,4 millions d'euros. Les caractéristiques de ces obligations sont détaillées dans le paragraphe 12.3 des principes et

méthodes comptables des présentes annexes.

Conformément aux dispositions d'IAS39, ces obligations ont été décomposées entre :

- d'une part la valeur des obligations simples, portant intérêts au taux de 9,89%. Les intérêts échus et non payés au 30 avril de chaque année sont capitalisés ;
- d'autre part la valeur du dérivé incorporé correspondant à l'option de conversion, comptabilisé sur la ligne "participation des entreprises associées", suivant en cela le traitement du sous-jacent de l'instrument.

Au 31/12/10 aucune obligation n'a été exercée. Les intérêts échus au 30 avril 2010 ont été capitalisés.

Sur 2010, le règlement par HIME de 5,5 millions d'euros d'intérêts a induit la constatation, en résultat financier d'un produit de 1,1 million d'euros correspondant à l'effet de la désactualisation des intérêts concernés.

Les intérêts comptabilisés par le Groupe sur l'exercice 2010 (incluant le produit de désactualisation) se sont élevés à 14,4 millions d'euros.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008			2009			2010		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Composante obligataire (principal)	106 298	/	106 298	106 298	/	106 298	106 298	/	106 298
Composante obligataire (intérêts capitalisés)	10 831	/	10 831	18 614	/	18 614	25 520	/	25 520
Composante obligataire (intérêts)	7 882	/	7 882	8 291	/	8 290	10 361	/	10 361
TOTAL composante obligataire (AFS)	125 011	/	125 011	133 202	/	133 202	142 179	/	142 179
Composante dérivée pure	41 133	/	41 133	41 070	/	41 070	41 070	/	41 070
Effet impôt	(13 993)	/	(13 993)	(14 140)	/	(14 140)	(14 140)	/	(14 140)
TOTAL composante dérivé (PEA)	27 140	/	27 140	26 930	/	26 930	26 930	/	26 930
TOTAL	152 151	/	152 151	160 132	/	160 132	169 109	/	169 109

5

Données
financières

Note 4 - Instruments financiers

(EN MILLIERS D'EUROS)	2009			2010		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Actifs financiers disponibles à la vente	135 811	/	135 811	144 613	/	144 613
Prêts et créances financiers au coût amorti	2 080	124	2 204	2 737	88	2 825
Actifs financiers non courants	137 891	124	138 015	147 350	88	147 438
Créances clients et autres débiteurs	/	106 319	106 319	1 759	112 665	114 424
Autres actifs courants (yc. créances IS)	/	22 194	22 194	/	12 372	12 372
Prêts-créances opérationnels au coût amorti	/	128 513	128 513	1 759	125 037	126 796
Instruments de couverture actifs	/	/	/	/	/	/
Autres instruments à la JV par le résultat	/	/	/	/	/	/
Actifs financiers à la JV par le résultat	/	/	/	/	/	/
Trésorerie et équivalents de trésorerie	/	19 108	19 108	/	43 431	43 431
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	137 891	147 745	285 636	149 109	168 556	317 665
Dettes financières	233 151	31 195	264 346	193 716	44 648	238 364
Instruments de couverture passifs	3 561	1 690	5 251	1 984	609	2 593
Autres passifs	238	100 686	100 924	1 350	118 971	120 321
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	236 950	129 390	370 521	197 050	164 228	361 278

Note 4.1 - Actifs financiers

Note 4.1.1 - Actifs financiers
disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés :

- de la composante obligataire des OCA HIME ;
- des titres de participation des sociétés non consolidées du fait d'un processus de liquidation en cours ;

- de titres immobilisés (principalement l'investissement du Groupe dans les fonds Emertec).

Leur valeur nette se détaille comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS) (VALEUR NETTE)	31/12/08	31/12/09	VAR JV		AUTRES MOUVTS	CESSION / LIQUIDATION	31/12/10
			PAR LES KP	ACQUISITION			
• Obligation (principal + intérêts capitalisés)	117 129	124 912	/	/	12 351	(5 445)	131 818
• Obligation (intérêts non capitalisés)	7 881	8 291	/	14 421	(12 351)	/	10 361
TOTAL composante obligataire	125 010	133 203	/	14 421	/	(5 445)	142 179
• ÉcoTredi	/	/	/	/	/	/	/
• Sofred	/	/	/	/	/	/	/
• BEFS-PEC	/	/	/	/	/	/	/
• Tredi New Zealand	/	/	/	/	/	/	/
• Tredi Amériques	/	/	/	/	/	/	/
• Autres	3	/	/	/	/	/	/
TOTAL titres non consolidés	3	/	/	/	/	/	/
• Emertec	2 724	2 449	(141)	/	/	/	2 308
• Autres titres	131	159	/	/	/	(33)	126
TOTAL autres titres	2 855	2 608	(141)	/	/	(33)	2 434
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	127 869	135 811	(141)	14 421	/	(5 478)	144 613

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances sont composés :

- de prêts et dépôts et cautionnement reçus à caractère financier, comptabilisés en actifs financiers (courants et non courants) ;
- des créances clients et autres débiteurs ;
- des autres actifs (courants et non courants).

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008			2009			2010		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Dépôts et cautionnement	923	33	956	918	24	942	1 505	/	1 505
Prêts	1 113	61	1 174	1 162	100	1 262	1 232	88	1 320
Prêts et créances financiers	2 036	94	2 130	2 080	124	2 204	2 737	88	2 825
Clients et autres débiteurs		120 642	120 642	/	106 319	106 319	1 759	112 665	114 424
Etat		13 519	13 519		16 220	16 220		9 899	9 899
Créances IS		578	578		3 551	3 551		/	/
Avances et acomptes versés		1 218	1 218		503	503		1 302	1 302
Créances sociales		176	176		172	172		158	158
Créances / cession d'immos		26	26		672	672		5	5
Créances Diverses	1 462	1 615	3 077		956	956		882	882
Compte-courants débiteurs		119	119		119	119		126	126
AUTRES ACTIFS COURANTS	1 462	17 251	18 713	/	22 194	22 194	/	12 372	12 372
Prêts et créances opérationnels	1 462	137 893	139 355	/	128 513	128 513	1 759	125 037	126 796
PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	3 498	137 987	141 485	2 080	128 637	130 717	4 496	125 125	129 621

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti se décomposent comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008			2009			2010		
	BRUT	DÉP / PERTE	NET	BRUT	DÉP / PERTE	NET	BRUT	DÉP / PERTE	NET
Prêts et créances financiers	2 130		2 130	2 204		2 204	2 825		2 825
clients et autres débiteurs	123 509	(2 867)	120 642	109 612	(3 294)	106 319	117 881	(3 457)	114 424
Autres actifs	19 907	(1 194)	18 713	24 085	(1 891)	22 194	13 174	(802)	12 372
PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	145 546	(4 061)	141 485	135 901	(5 185)	130 717	133 880	(4 259)	129 621

5

Données
financières

Note 4.1.3 - Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008		2009		2010	
	NC	C TOTAL	NC	C TOTAL	NC	C TOTAL
Actifs de couverture	/	149	/	/	/	/
Option d'achat 18%	/	/	/	/	/	/
ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RST	/	149	/	/	/	/

Actif de couverture

Les actifs de couverture ont été mis en place par le Groupe dans le cadre de sa politique de gestion de son risque de taux d'intérêts, et sont analysés note 4.3.

Option d'achat 18%

Une option d'achat portant sur 18% du capital de HIME a été octroyée par la Caisse des dépôts à Séché Environnement. Cette option d'achat est exerçable entre le 27 mai 2008 et le 26 mai 2012.

En cas d'exercice de l'option, le prix payé par Séché Environnement pour acquérir les 18% de HIME serait le montant le plus élevé des deux valeurs suivantes : soit 130 millions d'euros augmenté d'un montant assurant à FSI un rendement de 8%, soit une valeur de marché défini à dire d'expert.

Cette option a été constatée dans les comptes pour sa juste valeur, soit son coût d'achat, s'agissant d'une transaction entre parties in-

dépendantes et informées pour laquelle le sous-jacent (titres de société non cotée) a fait l'objet d'une transaction récente sur les modalités de laquelle les parties étaient pleinement informées.

Conformément à IAS39, toute variation de la juste valeur de l'option d'achat sera comptabilisée par le compte de résultat.

Au 31 décembre 2010, aucune variation de juste valeur n'a été constatée.

Note 4.1.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Sicav	1 650	9 733	36 771
Trésorerie	7 081	9 375	6 660
TOTAL	8 731	19 108	43 431

Le résultat de cession comptabilisé sur la période au titre des SICAV s'élève à 0,3 million d'euros

enregistré sur la ligne "Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie" du compte de résultat.

Note 4.2 - Passifs financiers

Note 4.2.1 - Dettes financières

VARIATION DE L'ENDETTEMENT

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/08			31/12/09			31/12/10		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
En-cours dettes financières	226 822	12 875	239 697	212 583	26 952	239 535	176 794	40 232	217 026
Impact TIE	(1 042)	(487)	(1 529)	(759)	(569)	(1 327)	(168)	(524)	(692)
Emprunts / Ets crédit	225 780	12 388	238 168	211 824	26 383	238 208	176 626	39 708	216 334
Location financement	24 435	4 360	28 795	20 273	4 292	24 565	16 033	4 339	20 372
Autres dettes financières	1 040	83	1 123	1 053	34	1 087	1 057	19	1 076
Concours bancaires courants	/	10 563	10 563	/	486	486	/	582	582
TOTAL	251 254	27 394	278 648	233 151	31 195	264 346	193 716	44 648	238 364

La variation de l'endettement sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS) (VALEUR NETTE)	31/12/08	31/12/09	AUGMEN- TATION	REMBOUR- SEMENT	VAR PÉRIM	COÛT AMORTI	EC	AUTRES MOUVTS	31/12/10
Dettes auprès ets crédit	238 168	238 208	4 534	(27 045)		636		2	216 334
Location financements	28 795	24 565	140	(4 305)	(12)			(16)	20 372
Autres dettes financières	1 123	1 087	963	(960)	(14)				1 076
CBC	10 563	486	96						582
TOTAL	278 648	264 346	5 733	(32 310)	(26)	636		(14)	238 364

5

Données
financières

TABLEAU DE L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2010, l'endettement du Groupe se décompose de la façon suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	NATURE DU TAUX (AVANT COUVERTURE)		MONTANT	ÉCHEANCES	EXISTENCE DE COUVERTURE
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	Variable		37 911	moins d'1 an	Dette contractée à taux variable Couverture de taux sur 200 M€
			166 118	de 1 à 5 ans	
			1 235	plus de 5 ans	
	Fixe	0%<t<4%	1 797	moins d'1 an	/
			7 943	de 1 à 5 ans	/
1 330			plus de 5 ans	/	
TOTAL		216 334			
Location financement	Variable		3 568	moins d'1 an	Couverture de taux sur 13,7 M€
			12 178	de 1 à 5 ans	
			1 822	plus de 5 ans	
	Fixe	4%<t<13%	771	moins d'1 an	/
			1 985	de 1 à 5 ans	/
48			plus de 5 ans	/	
TOTAL		20 372			
Autres dettes financières diverses	Variable		0	moins d'1 an	/
			782	de 1 à 5 ans	/
			0	plus de 5 ans	/
	Fixe		19	moins d'1 an	/
			85	de 1 à 5 ans	/
		190	plus de 5 ans	/	
TOTAL		1 076			
Concours bancaires courants	Variable		582	moins d'1 an	/
TOTAL		238 364			
Dont courant			44 648	moins d'1 an	/
Dont non courant			193 716	plus d'1 an	/

CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR NETTE COMPTABLE	TOTAL PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS				TOTAL PAIEMENT SOUS-LOC
		31/12/10	TOTAL	- 1 AN	DE 1 À 5 + DE 5	
Terrains	/	/	/	/	/	/
Constructions	10 357	13 612	2 775	8 952	1 885	/
Installation Technique et matériel et outillage industriels	1 650	5 649	1 363	4 237	49	/
Matériels de transport	/	93	32	61	/	/
Installations agencements	1 266	2 867	665	2 202	/	/
Matériels et mobiliers de bureau	/	/	/	/	/	/

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR NETTE COMPTABLE	TOTAL PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS ACTUALISÉS				TOTAL PAIEMENT SOUS-LOC
		31/12/10	TOTAL	- 1 AN	DE 1 À 5 + DE 5	
Terrains	/	/	/	/	/	/
Constructions	10 357	12 311	2 691	8 140	1 480	/
Installations techniques - outillages industriels	1 650	5 226	1 322	3 864	41	/
Matériels de transport	/	87	31	57	/	/
Installations agencements	1 266	2 650	645	2 005	/	/
Matériels et mobiliers de bureau	/	/	/	/	/	/

Les contrats de location-financement portés par le Groupe sont principalement constitués de contrat de crédit-baux, assortis

d'options d'achat. 86% des contrats (en pourcentage de la dette rattachée) sont à taux variable (avant prise en compte de

toute opération de couverture), indexés principalement sur l'EURIBOR 3 mois.

5

Données
financières

Note 4.2.2 - Passifs financiers à la JV par le résultat

Les passifs financiers à la JV par le résultat correspondent aux instruments financiers dérivés de couverture, mis en place par le

Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de taux. Ils sont analysés note 4.3.

Note 4.2.3 - Autres passifs au coût amorti

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008		2009		2010	
	NC	C TOTAL	NC	C TOTAL	NC	C TOTAL
Fournisseurs	58 347	58 347	42 367	42 367	47 716	47 716
Dettes sur acquisition d'immobilisations	256	19 310	238	8 150	1 350	13 583
Avances et acomptes reçus	2 828	2 828	2 277	2 277	2 448	2 448
Social	17 510	17 510	17 658	17 658	20 123	20 123
Etat (hors IS)	23 747	23 747	21 624	21 624	24 536	24 536
IS	447	447	596	596	4 610	4 610
Comptes courants créditeurs	1 122	1 122	1 116	1 116	167	167
Dettes diverses	783	783	765	765	892	892
Produits constatés d'avance	3 688	3 688	6 133	6 133	4 896	4 896
AUTRES PASSIFS	256	127 782	238	100 686	1 350	118 971
		128 038		100 924		120 321

Note 4.3 - Instruments financiers de couverture

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008		2009		2010	
	NC	C TOTAL	NC	C TOTAL	NC	C TOTAL
Instruments de couverture actif	149	/	149	/	/	/
Instruments de couverture passif	4 617	341	4 958	3 561	1 690	5 251
					1 984	609
						2 593

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion

de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008		2009		2010	
	NOMINAL OPÉRATION	JUSTE VALEUR	NOMINAL OPÉRATION	JUSTE VALEUR	NOMINAL OPÉRATION	JUSTE VALEUR
Swap	66 690	(2 355)	88 167	(2 311)	121 609	(1 271)
Collar	71 690	(2 040)	80 667	(2 355)	67 109	(794)
Instruments mixtes	105 500	(563)	87 500	(585)	25 000	(528)
TOTAL	243 880	(4 958)	256 334	(5 251)	213 717	(2 593)

Au 31 décembre 2010, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

	MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Swap	33 595	88 014	/	121 609
Collar	16 095	51 014	/	67 109
Instruments mixtes	10 000	15 000	/	25 000
TOTAL	59 689	154 029	/	213 717

Les pertes et gains enregistrés en capitaux propres sur la période s'élevaient à 2,7 millions d'euros, et le montant cumulé au 31 décembre 2010 des pertes et gains

enregistrés en capitaux propres s'élevaient à (2,0) millions d'euros. La part inefficace de ces couvertures comptabilisée en résultat sur 2010 est non significative.

Aucun montant des capitaux propres n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.

Note 5 - Provisions courantes et non courantes

Note 5.1 - Tableau de variation des provisions courantes et non courantes

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	AUTRES MOUVTS	DOTATION	REPRISE UTILISÉE	REPRISE NON UTILISÉE	2010
Avantages au personnel (1)	99	134	10	45	(20)	/	169
Autres provisions non courantes (2)	3 623	3 549	(1)	393	(1 061)	(228)	2 652
PROVISIONS NON COURANTES	3 722	3 683	9	438	(1 081)	(228)	2 821
Provision litiges	245	565	/	854	(193)	(189)	1 037
Provision BEFS	333	50	1	611	/	/	662
Provisions autres risques	3 676	2 391	6	/	/	(369)	2 028
Provision déchets à traiter	128	168	(1)	74	(89)	/	152
Provisions réhabilitation site	7 600	8 360	(9)	788	(321)	(22)	8 796
Provisions autres charges	1 619	1 990	(2)	3 438	(11)	(106)	5 310
PROVISIONS COURANTES	13 601	13 524	(5)	5 765	(614)	(686)	17 984
TOTAL	17 322	17 207	4	6 203	(1 695)	(914)	20 805

(1) Les provisions "indemnités de fin de carrière" sont calculées conformément à la méthodologie précisée dans les principes et méthodes comptables.

(2) Provision suivi trentenaire.

5

Données
financières

Note 5.2 2 - Décomposition des autres mouvements

(EN MILLIERS D'EUROS)	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	ÉCART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	TOTAL
Avantages au personnel	/	/	9	9
Autres provisions non courantes	/	/	/	/
PROVISIONS NON COURANTES	/	/	9	9
Provision litiges	/	/	/	/
Provision BEFS	/	/	/	/
Provisions autres risques	/	/	6	6
Provision déchets à traiter	/	/	/	/
Provisions réhabilitation site	/	(9)	/	(9)
Provisions autres charges	/	/	/	/
PROVISIONS COURANTES	/	(9)	6	(3)
TOTAL	/	(9)	15	6

Note 5.3 - Avantages postérieurs à l'emploi - Indemnités de Fin de Carrière

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspond au versement d'indemnités de fin de carrière.

L'engagement du Groupe comptabilisé sous forme de provision concerne les filiales pour lesquelles la gestion des IFC n'est pas couverte par un contrat d'assurance. Seules les sociétés

Gerep, Sogad et Sem Tredi sont concernées au 31 décembre 2010.

Il est précisé que, lors du démarrage d'activité de la société Sénerval, la reprise des effectifs de l'ancien délégataire a conduit à la reprise par Sénerval des engagements au titre des services passés de ces mêmes salariés, pour un montant de 450 K€. Le Groupe a constaté un actif pour 450 K€ au

titre des engagements repris (comptabilisé en charges constatées d'avance). Cet actif est amorti sur 18 ans à compter du 1^{er} juillet 2010, soit la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite des salariés repris.

L'engagement du Groupe (toute forme de gestion confondue) évolue de la façon suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/10
MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT D'EXERCICE	2 833	2 411	3 273
Coûts des services rendus dans l'exercice	212	175	232
Intérêts crédités dans l'exercice	130	158	161
Prestations réglées dans l'exercice	(280)	(215)	(51)
Externalisation	/	/	458
Ecart actuariels	(484)	744	772
Autres (écarts de conversion)	/	/	(7)
MONTANT DE L'ENGAGEMENT EN FIN D'EXERCICE	2 411	3 273	4 838

L'évolution de la juste valeur des fonds placés en couverture de l'engagement est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/08	31/12/09	31/12/10
JV DES ACTIFS DE COUVERTURE EN DÉBUT D'EXERCICE	3 436	2 707	3 143
Cotisations versées	47	397	1 650
Prestations versées	(280)	(215)	(12)
Rendement attendu sur les placements	124	110	126
Frais de gestion	(16)	(12)	(14)
Ecarts actuariels	(604)	155	(186)
JV DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN D'EXERCICE	2 707	3 143	4 707

La répartition des actifs de couverture est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/09	31/12/10
Placements diversifiés	76%	50%
Placements monétaires	24%	50%

Note 5.4 - Litiges et faits exceptionnels

BEFS-PEC

A la suite de la réalisation du chantier Salaise 3, qui avait été confié par Tredi à la société BEFS-PEC (courant 1999), Tredi SA a fait l'objet de différentes demandes de paiement de la part de sous-traitants restés impayés par BEFS-PEC, en application de l'article 12 de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. Tredi SA a provisionné dans ses comptes l'intégralité des sommes qui lui sont réclamées dans le cadre de ces assignations. Au 31 décembre 2010, la provision résiduelle constatée sur ce litige s'élève à 0,6 million d'euros.

VALLS QUIMICA

La société Valls Quimica, filiale espagnole du Groupe a fait l'objet, en 2003, d'un contrôle fiscal au titre duquel l'administration a redressé la Société pour un montant en principal de 3,8 millions d'euros (pour la période 1999 à 2001) et de 1,8 million d'euros (pour la période 2002 à 2003) par le biais d'un rappel de TVA et de droits indirects qui seraient dus, à raison de la production de certains produits pétroliers :

- Valls Quimica a contesté le redressement portant sur la période 1999 à 2001 devant le tribunal administratif espagnol

et a obtenu un sursis de paiement. Le tribunal s'est toutefois prononcé courant 2007 sur le caractère suspensif de l'instruction, ainsi que sur l'absence de nécessité de constituer des garanties. Ce dossier, instruit auprès du tribunal administratif de Catalogne a fait l'objet d'un rejet de la part de ce même tribunal en septembre 2008. La société a introduit un recours contentieux devant la cour administrative nationale de Madrid en octobre 2008, assortie d'une demande suspensive relative au paiement. Le tribunal a jugé indispensable la constitution, par la société, de garantie couvrant 100% du montant réclamé.

5

Données financières

Valls Quimica a donc produit les garanties demandées. Le dossier est en cours d'instruction.

- Concernant la période 2002 à 2003, la prescription totale des redressements a été obtenue le 22 décembre 2007.

La société Valls Quimica, le Groupe et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et

pertinents à l'appui de leur contestation. A ce titre, le Groupe n'a pas provisionné ce contentieux fiscal dans ses comptes. Par ailleurs le Groupe pourrait se prévaloir d'une déductibilité des sommes notifiées dans l'hypothèse où le contentieux se solderait en sa défaveur, ceci réduisant le risque d'un tiers.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 6 - Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Participation des salariés	700	582	902
Contribution sociale solidarité	241	238	250
Congés payés	665	608	609
Déficits reportables	3 863	2 970	1 575
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(3 438)	(6 679)	(7 293)
Location financement	3 107	2 678	2 119
Résultat Interne	234	205	284
Charges à répartir	(249)	(70)	(51)
Provision intra-Groupe	(2 917)	(158)	/
Provision IDR	33	45	36
Actualisation provision suivi trentenaire	(848)	(832)	(1 193)
Homogénéisation d'amortissements	713	667	613
Frais d'acquisition titres	4 156	2 905	1 653
Retraitement Obligations Convertibles	14 895	14 959	14 944
Autres différences temporaires	1 363	1 731	2 630
TOTAL	22 518	19 849	17 078
<i>Dont impôt différé Actif</i>	<i>22 574</i>	<i>19 877</i>	<i>17 110</i>
<i>Dont impôt différé Passif</i>	<i>57</i>	<i>28</i>	<i>32</i>

Les déficits reportables activés correspondent aux déficits nés avant l'intégration fiscale (les déficits nés pendant l'intégration étant analysés globalement au niveau de l'intégration et ayant fait l'objet d'une utilisation totale au

sein de cette intégration). Leur activation est étudiée filiale par filiale au regard de leur business plan. D'une façon générale, les déficits reportables portés par les filiales étrangères ne font l'objet d'aucune activation.

Au 31 décembre 2010, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 1 million d'euros.

La variation des impôts différés sur l'exercice peut s'analyser comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	IDA	IDP	NET
SOLDE AU 31/12/08	22 575	57	22 518
Résultat		2 978	(2978)
Variation de JV par les capitaux propres	168		168
Variation de périmètre et autres	41	(100)	141
Ecart de conversion			
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	(153)	(153)	/
Compensation IDA/IDP	(2 754)	(2 754)	/
SOLDE AU 31/12/09	19 877	28	19 849
Résultat		1 938	(1 938)
Variation de JV par les capitaux propres	4	837	(833)
Variation de périmètre et autres			
Ecart de conversion			
Compensation ID sur les filiales de l'intégration fiscale	(246)	(246)	/
Compensation IDA/IDP	(2 525)	(2 525)	/
SOLDE AU 31/12/10	17 110	32	17 078

Note 7 - Engagements hors bilan

Note 7.1 - Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Créances cédées non échues (effets, Dailly)	/	/	/
Cautions	28 530	32 993	37 055
• Garanties financières (1)	21 989	21 601	21 601
• Autres cautions	6 541	11 392	15 454
Sûretés réelles	/	/	/
• Nantissements d'actifs incorporels et corporels	/	/	/
• Nantissements de titres	/	/	/
Liés à la responsabilité d'associé dans les Sci	/	/	/
TOTAL EHB LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE	28 530	32 993	37 055

(1) Il s'agit d'une caution de 21,6 millions d'euros délivrée à un établissement financier lors de la mise en place des garanties financières accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1996.

5

Données
financières

Note 7.2 - Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Créances professionnelles cédées	89	1 086	953
Cautions ou lettres d'intention	2 309	3 640	4 380
Sûretés réelles	1 535	11 021	9 436
• Gages et nantissements des actifs incorporels et corporels	11 021	1 535	9 436
• Gage et nantissements de titres	/	/	/
• Hypothèques	/	/	/
Engagement d'emprunts reçus	12 018	3 900	5 000
TOTAL EHB LIÉS À L'ENDETTEMENT	15 951	19 646	19 769

Dans le cadre de financement d'actifs la société a signé des engagements de non cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, Séché-Éco-Industries et Mézerolles.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan, à l'exception d'une caution de 0,8 million d'euros.

Note 7.3 - Engagements hors bilan liés aux investissements financiers du Groupe

Pôle Cintec

Aux termes d'un protocole de cession en date du 31 mars 2004, Séché Environnement a cédé sa participation dans le pôle Cintec. Cette vente est assortie d'un crédit-vendeur portant initialement intérêt au taux de 8% et dorénavant de 13% (hors impôt).

Le règlement du prix de cession était initialement prévu sur une durée maximale de 5 ans. Cette vente était également assortie d'une clause résolutoire en cas de non respect, par le vendeur, des conditions de règlement. Un avenant à l'échéancier sur 2007 avait

été signé au titre duquel une partie du remboursement (1,3 MUSD) avait été repoussé in fine, début 2012.

Face aux difficultés de recouvrement des sommes dues au titre de l'échéancier et dans le cadre d'une opération globale de désengagement de la zone, Tredi Amériques a cédé sa créance à un organisme bancaire pour 470 KUSD, soit 10% de la valeur résiduelle de la créance dans ses comptes.

Garanties d'actifs et de passifs

Dans le cadre du programme de désengagement de ses activités

non stratégiques (programme engagé en 2003 et poursuivi sur 2004 et 2005), le Groupe a délivré des garanties de passifs couvrant principalement les matières comptable, sociale et juridique. Au 31 décembre 2010, ces garanties sont prescrites, à l'exception des garanties spécifiques couvrant des contentieux existant à la date de la cession et qui ne seront prescrites qu'à l'issue de ces contentieux. Au 31 décembre 2010, toutes les sommes réclamées par les parties et entrant dans le cadre de ces garanties de passif ont été provisionnées dans les comptes du Groupe.

Note 7-4 - Autres engagements hors bilan

Un pacte d'actionnaire, conclu le 16 octobre 2006, (portant le numéro d'enregistrement AMF 206C1928) prévoit les principales dispositions suivantes :

- représentation de FSI (substitué à la Caisse des Dépôts) au Conseil d'administration de Séché Environnement : FSI dispose de la faculté de désigner plusieurs membres au Conseil d'administration de Séché Environnement en fonction de sa participation au capital de la Société ;
- gestion des participations des signataires du pacte d'actionnaires :
- les parties se sont interdit d'acquérir directement ou indirectement des valeurs mobilières émises par la société Séché Environnement si cette acquisition engendrait pour l'un des signataires de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Séché Environnement ;
- à l'occasion de tout transfert de titres de Séché Environnement par Joël Séché, la société civile Amarosa et/ou leurs cessionnaires libres à un tiers, dès lors qu'ils détiendraient conjointement moins de 50,1% des droits

de vote de la Société, FSI disposera de la faculté de céder ses titres à ce tiers pour le même prix et dans les mêmes proportions ;

- FSI bénéficie de la faculté de participer, à hauteur de sa quote-part dans le capital de Séché Environnement à toute émission de titre de Séché Environnement, à l'exception d'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une opération de croissance externe au profit d'un tiers et qui aurait pour effet de diluer l'ensemble des actionnaires dans les mêmes proportions ;
- règles des co-investissements : Aussi longtemps que FSI détendra au moins 15% du capital de Séché Environnement, elle bénéficie d'un droit de participer en tant que co-investisseur à tout projet de croissance dont le montant dépasse un certain seuil.

Il est par ailleurs précisé que ce pacte d'actionnaire sera résilié de plein droit dès que :

- FSI viendra à détenir moins de 10% du capital de la Société ;

- l'équilibre des participations respectives de FSI d'une part et de Joël Séché et la société civile Amarosa d'autre part serait significativement modifié de telle sorte que le dépôt d'une offre publique puisse être imposé aux parties.

Un avenant au pacte en date du 25 avril 2007 a été signé, stipulant une durée de 10 ans à compter du 26 avril 2007.

Par ailleurs, dans le cadre du resserrement du partenariat stratégique entre FSI et Séché Environnement, FSI a octroyé à Séché Environnement une option d'achat portant sur 18% des titres HIME exerçable du 27 mai 2008 au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME. L'exercice de cette option induira une modification de la durée du pacte précitée, prolongeant celle-ci jusqu'en avril 2022.

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.1.6.3.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

Note 8 - Composition du capital social

CATÉGORIES DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 634 870	0,20€
Augmentation de capital		
2- Actions composant le capital social en fin d'exercice	8 634 870	0,20€
<i>Dont actions à droit de vote simple</i>	4 929 905	
<i>Dont actions à droit de vote double</i>	3 704 965	

5

Données financières

Note 9 - Primes

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation :

(EN MILLIERS D'EUROS)

Augmentation de capital du 27/11/1997	11 220
Augmentation de capital du 19/12/1997	112
Augmentation de capital du 01/10/2001 (rémunérant l'apport des titres Alcor)	10 795
Augmentation de capital du 05/07/2002 (rémunérant l'apport des titres Tredi)	192 903
Imputation sur la prime d'émission	(1 578)
Emission de 596 408 bons de souscription d'actions au profit de la Caisse des Dépôts du 12/12/06	10 908
Exercice de bons de souscription d'actions portés par la Caisse des Dépôts le 24/04/2007	74 718
TOTAL	299 079

Note 10 - Composition des réserves consolidées

	31/12/2009	AUGMENT.	DIMINUT.	31/12/2010
Réserve légale	173	/	/	173
Réserves réglementées	/	/	/	/
Report à nouveau	90 382	28 808	/	119 190
Autres réserves	6 037	/	/	6 037
Sous-total réserves sociales	96 592	28 808	/	125 400
Réserves consolidées (hors écart de conversion)	(62 347)	/	(21 249)	(83 596)
TOTAL RÉSERVES (HORS ÉCART DE CONVERSION)	34 245	28 808	(21 249)	41 804
Ecart de conversion	(1 176)	(28)	/	(1 204)
TOTAL RÉSERVES (Y.C. ÉCART DE CONVERSION)	33 069	28 780	(21 249)	40 600

Note 11 - Informations sur les actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires du 30 avril 2009 et

6 mai 2010, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2010 à des opérations de rachat d'actions

propres. Au 31 décembre 2010, le bilan de ces programmes de rachat d'actions est le suivant :

Nombre d'actions auto détenues (1)	57 177
Pourcentage du capital auto détenu	0,7%
Valeur nette comptable des titres auto détenus (€)	2 904 087
Valeur de marché des titres auto détenus au 31/12/10 (€) (2)	3 370 584

(1) Y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs

(2) Sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement sur le mois de décembre 2010, soit 58,95 €.

5.1.6.3.3. Notes sur le compte de résultat

Note 12 - Produits des activités ordinaires

Note 12.1 - Ventilation par nature

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	383 192	365 666	402 122
Dont vente de biens	43 903	33 658	44 404
Dont prestations de services	339 289	332 009	357 718
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	4 838	2 103	4 239
TRANSFERT DE CHARGES	3 477	2 721	3 443
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	391 508	370 491	409 803

Note 12.2 - Ventilation du chiffre d'affaires par typologie de déchets

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Traitement DD	266 973	250 742	267 341
Traitement DND	116 219	114 924	134 781
TOTAL	383 192	365 666	402 122

Note 12.3 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
CA France	360 261	345 783	380 644
CA Europe (hors France)	20 897	18 080	19 450
CA hors Europe	2 035	1 804	2 028
TOTAL	383 192	365 666	402 122

5

Données
financières

Note 13 - Excédent brut d'exploitation

Note 13.1 - Composition de l'excédent brut d'exploitation

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	391 508	370 491	409 803
Achats consommés	(54 338)	(47 628)	(55 415)
• Achats stockés	(32 553)	(30 895)	(36 798)
• Achats non stockés	(21 785)	(16 734)	(18 617)
Charges externes	(126 710)	(113 801)	(135 245)
• Sous-traitance	(70 931)	(63 582)	(74 744)
• Charges de location	(8 830)	(8 067)	(8 981)
• Entretien et réparations	(17 181)	(15 395)	(18 020)
• Assurances	(3 749)	(4 235)	(5 094)
• Autres charges externes	(26 019)	(22 523)	(28 405)
Impôts et taxes	(28 386)	(30 621)	(33 312)
Charges au titre des avantages de personnel	(81 092)	(81 914)	(84 435)
• Frais de personnel	(79 037)	(80 015)	(81 422)
• Participation et intéressement	(2 055)	(1 899)	(3 012)
• Rémunérations en actions			
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	100 981	96 525	101 397

Les services extérieurs concernent principalement la sous-traitance (transport, filière Amont, exutoire).

Note 13.2 - Contrats de location simple

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS ACTUALISÉS				CHARGES DE L'EXERCICE	TOTAL PAIEMENT SOUS-LOC
	TOTAL	-1 AN	DE 1 À 5	+ DE 5		
Immobilisations incorporelles	983	74	200	709	52	/
Terrains	2 331	213	748	1 370	207	/
Constructions	6 637	697	3 177	2 763	1 129	/
Installations Techniques et matériels et outillages industriels	10 810	919	2 652	7 240	2 947	/
Matériels de transport	108	57	51	/	276	/
Installations agencements	/	/	/	/	/	/
Matériels et mobiliers de bureau	78	27	52	/	132	/

Note 14 - Résultat opérationnel Courant

Note 14.1 - Composition du résultat opérationnel courant

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	100 981	96 525	101 397
Autres charges et produits opérationnels	(1 881)	(581)	(1 024)
• Autres charges opérationnels	(2 074)	(650)	(1 076)
• Autres produits opérationnels	194	69	52
Dotations nettes aux provisions	3 140	(568)	(2 072)
• Dotations aux provisions	(4 076)	(3 910)	(5 327)
• Reprise de provisions	7 216	3 342	3 255
Dotations nettes aux amortissements	(37 101)	(31 970)	(31 414)
• Dotations aux amortissements	(37 101)	(31 970)	(31 414)
• Reprise d'amortissements			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	65 139	63 406	66 887

5

Données
financières

Note 14.2 - Dotations nettes aux provisions

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Dotations nettes aux provisions sur site	(1 010)	(549)	(375)
Dotations nettes sur actif circulant	(617)	(36)	94
Dotations nette autres provisions opérationnelles	4 767	17	(1 791)
TOTAL	3 140	(568)	(2 072)

Les provisions sur site correspondent aux provisions pour réhabilitation de site et pour suivi trentenaire (pour la part hors désactualisation).

Note 14.3 Dotations nettes aux amortissements

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Dotations nettes aux immobilisations incorporelles	(575)	(660)	(703)
Dotations nettes aux immobilisations corporelles	(36 526)	(31 310)	(30 711)
TOTAL	(37 101)	(31 970)	(31 414)

Note 15 - Résultat opérationnel

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	65 139	63 406	66 887
Réévaluation des immobilisations	/	/	/
Résultat sur cessions d'immobilisations	1 057	312	467
• Cessions d'immobilisations incorporelles	/	(77)	(4)
• Cessions d'immobilisations corporelles	(167)	386	472
• Cession des titres consolidés	1 224	2	/
Dépréciation d'actifs	(796)	(246)	(2 083)
• Sur goodwill	/	/	/
• Sur autres immobilisations incorporelles	/	/	(2 083)
• Sur immobilisations corporelles	(796)	(246)	/
Autres	/	/	(4 840)*
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	65 400	63 472	60 431

* Dont 4,9 M€ correspondant à l'application du changement de méthode imposé par IFRS3 révisée concernant la comptabilisation des frais d'acquisition de titres dans le cadre de regroupements d'entreprises et dont 2,3 M€ correspondant à l'estimation des impacts du déménagement de l'établissement parisien de Tredi SA.

Note 16 - Résultat financier

Note 16.1 - Décomposition du résultat financier

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11 670	13 495	14 697
Coût de l'endettement financier brut	(15 295)	(10 954)	(8 972)
Autres produits et charges financières	(1 487)	(41)	1 167
TOTAL	(5 112)	2 500	6 892

Le coût de l'endettement financier brut évolue comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Passifs financiers au coût amorti	(15 460)	(5 785)	(4 453)
Résultat sur instruments de couverture	166	(5 169)	(4 518)
COÛT ENDT FINANCIER BRUT	(15 295)	(10 954)	(8 972)

Le coût de l'endettement financier net évolue sous l'effet conjugué :

- de l'augmentation des produits de trésorerie et équivalents, consécutive à la participation du

Groupe à l'émission d'obligations convertibles en actions de HIME porteuses d'intérêt à taux de 8% (avant détachement du droit de conversion) et 9,89% (après détachement) ;

- de la diminution du coût de la dette nette des effets de la couverture, du fait de la baisse de l'encours de dettes et de l'efficacité de cette dernière.

Note 16.2 - Détail des autres produits et charges financières

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Résultat de change	130	461	61
Résultat net sur cession d'immobilisations financières	(682)	(7 649)	0
Dépréciations nettes sur actifs financiers	397	6 346	1 948
Autres produits et charges financières	(1 332)	799	(842)
TOTAL	(1 487)	(41)	1 167

Le résultat de change provient notamment des positions latentes sur les avances du Groupe vers ses

filiales à l'international ne répondant pas à la définition d'un investissement net au sens d'IAS21.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour d'instruments ou de mécanisme de couverture sur son risque de change.

5

Données
financières

Note 17 - Impôt

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
Impôt exigible	18 532	15 232	19 288
Impôt différé	1 577	2 978	1 938
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	20 109	18 210	21 226

Le passage de l'impôt théorique au taux en vigueur à la charge d'impôt totale pour l'exercice s'explique par :

(EN MILLIERS D'EUROS)	
Impôt théorique au taux en vigueur	(23 179)
Modification du taux d'impôt applicable à la mère (1)	(6)
Différence de taux d'imposition des filiales	439
Actifs d'impôt non constatés	(326)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	/
Charges et produits définitivement non taxables	1 847
CHARGES D'IMPÔT TOTAL	(21 226)

(1) Le taux d'impôt hors contribution sociale sur les bénéficiaires s'élève à 33,33%. Après application de la contribution sociale sur les bénéficiaires, le taux d'imposition s'élève à 34,39 %.

Dans le cadre du Groupe d'intégration fiscale dont Séché Environnement est la mère, et qui regroupe

l'ensemble des sociétés françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% par Séché

Environnement, a été réalisée une économie d'impôt de 1,4 million d'euros.

5.1.6.3.4. Gestion des risques financiers

Note 18 - Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers se répartissent de la façon suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2010			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Titres disponibles à la vente	/	2 417	17	2 434
Composante obligataire	/	/	142 179	142 179
Instruments de couverture	/	/	/	/
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	/	/	/	/
ACTIFS FINANCIERS	/	2 417	142 179	144 613
Dettes financières	/	238 363	/	238 363
Instruments de couverture	/	2 593	/	2 593
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	/	/	/	/
PASSIFS FINANCIERS	/	240 956	/	240 956

A titre de comparaison, la répartition de la juste valeur des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2009 se décomposait comme suit :

	2009			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Titres disponibles à la vente		2 591	17	2 608
Composante obligataire	/	/	133 202	133 202
Instruments de couverture	/	/	/	/
Autres actifs financiers évalués à la JV par le résultat	/	/	/	/
ACTIFS FINANCIERS	/	2 591	133 219	135 810
Dettes financières	/	264 346	/	264 346
Instruments de couverture	/	5 251	/	5 251
Autres passifs financiers évalués à la JV par le résultat	/	/	/	/
PASSIFS FINANCIERS	/	269 597	/	269 597

Titres disponibles à la vente

- les titres cotés, évalués au cours de bourse à la date de clôture, sont considérés de niveau 1 ;
- les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, telles que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base de modèle d'évaluation (actualisation de cash flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

Composante obligataire

S'agissant de la composante obligataire des OCA HIME, ne disposant pas de données observables, sa juste valeur est considérée de niveau 3.

Instruments de couverture

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe (swap, collar, swaptions, instruments mixtes) est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Dettes financières

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est considérée de niveau 2.

5

Données
financières

Note 19 - Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients et des actifs financiers hybrides (obligations convertibles en titres HIME).

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées et une information en temps réel des différentes parties

prenantes. Une analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. A la date de clôture l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2009			2010		
	NC	C	TOTAL	NC	C	TOTAL
Actifs financiers disponibles à la vente	135 811	/	135 811	144 613	/	144 613
Prêts et créances financiers au coût amorti	2 080	124	2 204	2 737	88	2 825
Actifs financiers non courants	137 891	124	138 015	147 350	88	147 438
Créances clients et autres débiteurs	/	106 319	106 319	1 759	112 665	114 424
Autres actifs courants (yc. créances IS)	/	22 194	22 194	/	12 372	12 372
Prêt créance opérationnels au coût amorti	/	128 513	128 513	1 759	125 037	126 796
Instruments de couverture actifs	/	/	/	/	/	/
Autres instruments à la JV par le résultat	/	/	/	/	/	/
Actifs financiers à la JV par le résultat	/	/	/	/	/	/
Trésorerie et équivalents de trésorerie	/	19 108	19 108	/	43 431	43 431
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	137 891	147 745	285 636	149 109	168 556	317 665
Composante dérivée des OCA (*)	26 929	/	26 929	26 929	/	26 929
TOTAL	164 820	147 745	312 565	176 039	168 556	344 595

(*) Enregistrée sur la ligne "Participation dans les entreprises associées" ne répondant pas à la définition d'un actif financier au sens d'IAS39.

Les produits, charges, profits ou pertes de valeur constatés en 2010 dans les états financiers au

titre de ces actifs financiers correspondent quasi exclusivement aux produits d'intérêts sur

obligations convertibles pour 14,4 millions d'euros.

Note 20 - Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles.

Il porte sur les prêts et créances au coût amorti (de nature financière ou opérationnelle) et sur les placements des excédents de trésorerie.

La balance âgée des prêts et créances au coût amorti se présente comme suit :

	2010				
	VALEUR NETTE C ET NC	DONT NON ÉCHU	DONT ÉCHU		
			0-6 mois	6 mois-1 an	Plus d'un an
Prêts et créances financières au coût amorti	2 825	2 825			
Clients et autres débiteurs	114 424	87 584	25 805	684	351
Autres actifs	12 372	11 491	478	399	4
TOTAL	129 621	101 900	26 283	1 083	355

La balance âgée des prêts et des créances au coût amorti au 31 décembre 2009 se décomposait comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)

2009

	2009				
	VALEUR NETTE C ET NC	DONT NON ÉCHU	DONT ÉCHU		
			0-6 mois	6 mois-1 an	Plus d'un an
Prêts et créances financières au coût amorti	2 204	2 204			
Clients et autres débiteurs	106 319	74 870	30 139	547	763
Autres actifs	22 194	21 004	608	4	578
TOTAL	130 713	98 078	30 747	550	1 340

Le Groupe estime n'être exposé à aucun risque significatif en terme de contrepartie.

Note 21 - Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en terme de financement. La quasi-intégralité

du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire) est également piloté de façon centralisée.

5

Données
financières

Au 31 décembre 2010, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUEL	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	216 333	221 624	42 873	175 969	2 783
Dettes de crédit bail	20 373	22 220	4 834	15 453	1 933
Autres dettes financières	1 076	1 093	36	867	190
Concours bancaires courants	582	582	582	/	/
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (yc dettes IS)	119 712	119 712	118 362	1 350	/
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	358 076	365 231	166 687	193 639	4 906
Instruments de couverture	2 593	2 593	609	1 984	/
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	2 593	2 593	609	1 984	/

A titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers se s'analysaient de la façon suivante en 2009 :

(EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUEL	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	238 208	245 639	29 622	212 338	3 679
Dettes de crédit bail	24 565	26 685	5 053	19 151	2 481
Autres dettes financières	1 087	1 087	34	1 028	25
Concours bancaires courants	486	486	486	/	/
Dettes fournisseurs et autres crédateurs (yc dettes IS)	99 234	99 234	98 996	238	/
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	363 580	373 131	134 191	232 755	6 185
Instruments de couverture	5 251	5 251	1 690	3 561	/
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	5 251	5 251	1 690	3 561	/

Dans le cadre de la prise de participation du Groupe dans la société HIME, Séché Environnement a procédé à un refinancement de l'ensemble de sa dette. La nouvelle convention de crédit du Groupe est assortie d'un engagement de

respect de deux ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 31 décembre et au 30 juin.

Le non-respect de ces ratios est un cas de défaut qui rend exigible à la majorité des prêteurs le total des engagements dus.

Les ratios à respecter sont les suivants :

RATIOS

ENGAGEMENT

Dettes financières nettes / Fonds propres	<1,1
Dettes financières nettes / Excédent brut d'exploitation	<3

Etant entendu que, sur une base consolidée :

- les dettes financières nettes désignent le montant agrégé de l'endettement à court, moyen et long terme du Groupe, y compris les crédit-baux en capital, la location financière retraitée dans les comptes au sens des normes IFRS, la position créditrice des comptes bancaires créditeurs, les effets portés à l'escompte et non échus, les cessions Dailly, l'affacturage et

autres mobilisations du poste clients, diminué du montant des valeurs mobilières de placement à court, moyen et long terme, des avoirs en caisse et de la position débitrice des comptes bancaires débiteurs ;

- les fonds propres désignent le total des capitaux propres (part du Groupe) ;
- l'Excédent Brut d'Exploitation désigne le résultat d'exploitation consolidé avant déduction de l'ensemble des dotations

nettes de reprises aux provisions sur actifs d'exploitation et aux provisions pour risques et charges, des dotations nettes de reprises aux amortissements d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières et avant déduction des autres produits et charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2010, le Groupe présente un gearing bancaire de 0,53 et un debt to earning bancaire de 1,91. Il respecte l'ensemble de ces ratios.

Note 22 - Exposition au risque de taux d'intérêt

La dette corporate portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable.

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments de couverture. La convention de crédit impose une couverture de 50% minimum sur une durée de 3 ans. Les instruments utilisés sont des swaps, des caps, des floors et des collars.

Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

Le risque de taux est analysé à partir de projections de l'évolution de l'endettement financier sur la convention de crédit et sur l'échéancier des couvertures de taux :

- une variation à la baisse de 50 points de base des taux d'intérêt induirait un impact positif sur les capitaux propres de 0,7 million d'euros.

- une variation instantanée à la hausse de 1% des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 1,9 million d'euros sur les charges financières du Groupe en 2010.

5

Données financières

Note 23 - Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- de la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro. Ce risque est toutefois de plus en plus

limité du fait de l'effort constant de recentrage du Groupe sur ses activités européennes en zone euro ;

- du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des

investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

L'évolution du résultat de change se présente comme suit :

(EN MILLIERS D'EUROS)	2008	2009	2010
	RÉEL	RÉEL	RÉEL
Résultat de change zone Europe	775	(15)	109
Résultat de change zone Amériques	(645)	476	(49)
Résultat de change zone Asie	/	/	/
TOTAL	130	461	61

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

5.1.6.3.5. Co-entreprises - intégration proportionnelle

(EN MILLIERS D'EUROS)	SOGAD
• % détenus	50%
• QP actifs courants	557
• QP actifs non courants	947
• QP passifs courants	2 265
• QP passifs non courants	413
• QP Chiffre d'affaires	2 109
• QP Excédent Brut d'Exploitation	496
• QP Résultat Opérationnel Courant	281
• QP Résultat Opérationnel	281

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec SOGAD.

5.1.6.3.6. Résultats par action

Le résultat par action présenté en pied de compte de résultat correspond au rapport entre d'une part le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère et d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital social de la Société mère en circulation au cours de l'exercice, soit 8 572 898.

Le Groupe ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

5.1.6.3.7. Dividendes

Sur l'exercice 2010, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un

montant de 11 225 331 € euros, représentant un dividende par action de 1,3 € euro sans distinction du type d'action. Il est rappelé que les dividendes portant sur les actions propres, soit 74 070,10 € ont été comptabilisés en report à nouveau.

Le Conseil d'administration du 18 février 2011 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 11 225 331 euros, soit un dividende par action de 1,30 euro.

5.1.6.3.8. Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- les filiales non consolidées du Groupe, les co-entreprises, les entreprises associées : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties liées, à l'exception de HIME vis-vis de laquelle les transactions du Groupe sont présentées en note 3 ;
- les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de direction : leurs rémunérations (et avantages de toute nature) sont présentées dans le paragraphe suivant.

5.1.6.3.9. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants et des administrateurs se décomposent de la façon suivante :

(EN EUROS)	2008	2009	2010
Avantages à court terme	2 450 069	1 836 456	1 850 508
Avantages postérieurs à l'emploi			
Paiements sur base d'actions			
TOTAL	2 450 069	1 836 456	1 850 508

5.1.6.3.10. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la

situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou

ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

5

Données
financières5.1.6.3.11. Honoraires
des Commissaires aux
comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(EN MILLIERS D'EUROS)	KPMG		ACOREX	
	2009	2010	2009	2010
Mission d'audit				
Missions de commissariats aux comptes				
• Séché Environnement	99	121	95	95
• Filiales intégrées globalement	237	222	152	161
Autres diligences				
- Séché Environnement				
- Filiales intégrées globalement	-			
SOUS TOTAL 1	336	343	247	256
Autres prestations				
• Conseil juridiques, fiscaux, sociaux	2			
• Autres				
SOUS TOTAL 2	2			
TOTAL	338	343	247	256

services réglementation indicateurs parties-prenantes réglementation stratégie indicateurs enjeux réglementation services réglementation valeur des écosystèmes ressources naturelles réglementation stratégie



document
de référence
2010



5

Données financières

5.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Séché Environnement S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Référentiel comptable » aux états financiers qui expose l'incidence de l'application des nouvelles normes IFRS 3 R sur les regroupements d'entreprise et la norme IFRIC 12 sur les accords de concession de services.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Goodwill*

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwills selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation d'actifs » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles » des principes et méthodes comptables et « Goodwill » de l'annexe donnent une information appropriée.

- *Principes et méthodes comptables*

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux regroupements d'entreprises et aux accords de concession de service.

La note « Instruments financiers composés » de la note « Instruments financiers dérivés » expose les méthodes comptables relatives aux obligations convertibles en actions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- *Litige fiscal*

Une des sociétés du groupe a fait l'objet d'un redressement fiscal au cours de l'exercice 2003 dans des conditions décrites en notes explicatives sur les comptes afférentes aux litiges et faits exceptionnels de l'annexe aux comptes consolidés. Contestant l'ensemble de ce redressement, le groupe n'a pas constitué de provision.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits :

- à examiner les motifs de ce redressement,
- à étudier l'avis d'experts justifiant les motifs de contestation auprès de l'administration,
- à étudier l'opinion du Commissaire aux comptes de la filiale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Rennes, le 21 février 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Vincent Broyé
Associé

Laval, le 21 février 2011

Acorex Audit
Jean-François Merlet
Associé

5

Données
financières5.3. Les comptes sociaux
au 31 décembre 2010

5.3.1. Bilan

ACTIF (EN EUROS)	2008	2009	2010		
	NET	NET	BRUT	AMORTIS- SEMENTS	NET
Immobilisations incorporelles	37 167	23 575	158 993	131 451	27 541
Immobilisations corporelles	175 188	108 992	1 151 336	751 678	399 658
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	429 907 428	436 262 918	439 754 169	541 703	439 212 467
• Autres titres immobilisés					
• Créances rattachées	190 439 651	185 377 984	193 828 203	817 461	193 010 742
• Autres immobilisations financières	3 338 927	3 970 150	3 907 733		3 907 733
Total actif immobilisé	623 898 363	625 743 618	638 800 434	2 242 293	636 558 141
Clients et comptes rattachés	265 656	231 059	733 929	/	733 929
Autres créances	53 562 248	64 192 178	45 452 642	/	45 452 642
Valeurs mobilières de placement	1 643 693	8 462 823	34 339 017	/	34 339 017
Disponibilités	201 603	1 532 275	59 321	/	59 321
Total actif circulant	55 673 200	74 418 336	80 584 909	/	80 584 909
Compte de régularisation	4 138 313	5 079 447	5 137 216	/	5 137 216
TOTAL DE L'ACTIF	683 709 876	705 241 400	724 522 559	2 242 293	722 280 266

PASSIF (EN EUROS)	2008	2009	2010
Capital	1 726 974	1 726 974	1 726 974
Prime émission et autres primes	299 078 534	299 078 534	299 078 534
Réserve légale	172 697	172 697	172 697
Réserves réglementées	/	/	/
Réserves autres	74 595 650	96 419 477	125 227 921
Résultat	32 953 609	39 959 705	42 900 877
Provisions réglementées	11 548	28 983	14 868
Total capitaux propres	408 539 012	437 386 370	469 121 871
Avances conditionnées	/	/	/
Total avances conditionnées	/	/	/
Provisions pour risques et charges	15 817 308	16 140 617	14 431 939
Total provisions pour risques et charges	15 817 308	16 140 617	14 431 939
Dettes financières assimilées	252 812 286	243 414 721	227 557 623
Fournisseurs et comptes rattachés	6 541 270	8 299 692	11 168 833
Total dettes	259 353 556	251 714 413	238 726 456
TOTAL DU PASSIF	683 709 876	705 241 400	722 280 266

5

Données
financières

5.3.2. Compte de résultat

(EN EUROS)	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	14 723 434	13 156 722	14 683 448
Total chiffre d'affaires	14 723 434	13 156 722	14 683 448
Autres produits d'exploitation	4	482	1 911
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	1 542 886	60 136	208 389
Total produits d'exploitation	16 266 324	13 217 340	14 893 749
Autres achats et charges externes	7 012 500	4 984 691	5 614 422
Impôts et taxes	359 884	276 229	802 854
Salaires, traitements et charges sociales	5 920 594	3 869 958	3 646 523
Dotations aux amortissements et provisions	672 661	70 085	63 721
Autres charges	67 376	60 001	180 191
Total charges d'exploitation	14 033 015	9 260 965	10 307 712
Résultat d'exploitation	2 233 309	3 956 375	4 586 037
Produits financiers	48 542 753	47 783 966	48 240 475
Charges financières	18 085 317	10 890 407	9 191 232
Résultat financier	30 457 436	36 893 559	39 049 243
Résultat courant avant impôts	32 690 745	40 849 935	43 635 280
Résultat exceptionnel	(837 565)	(142 168)	1 849 030
Participation des salariés	/	/	/
Impôts sur les bénéfices	(1 100 429)	748 062	2 583 433
RÉSULTAT NET	32 953 609	39 959 705	42 900 877

5.3.3. Tableau de flux de trésorerie

(EN EUROS)	2008	2009	2010
Marge brute d'autofinancement	37 362 517	38 472 390	38 882 377
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(27 852 620)	(12 577 859)	12 666 745
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	9 509 898	25 894 531	51 549 122
Trésorerie nette acquisition et cession de filiales	2 080 000	(3 524 381)	(45 914)
Acquisitions d'immobilisations	(176 895 426)	(6 902 762)	(9 725 141)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	175 201 002	24 733 080	15 823 993
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	385 575	14 305 937	6 052 938
Dividendes versés	(11 150 385)	(11 129 782)	(11 151 261)
Augmentation de capital en numéraire	/	/	/
Emissions d'emprunts	1 270 227	2 469 829	4 280 148
Remboursements d'emprunts	(13 860 078)	(13 606 063)	(26 154 297)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(23 740 236)	(22 266 016)	(33 025 410)
Variation de trésorerie	(13 844 764)	17 934 452	24 576 651
Trésorerie d'ouverture	5 650 491	(8 194 274)	9 740 178
Trésorerie de clôture	(8 194 274)	9 740 178	34 316 829



5

Données financières

5.3.4. Annexe aux comptes individuels annuels 2010

5.3.4.1. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2010, Séché Environnement SA fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2007 2008 et 2009. Les conséquences financières ont été portées dans les comptes annuels.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de Séché Éco-Services en date du 23 février 2010, il a été décidé d'une augmentation de capital de 420 000 euros par création de 26 250 actions de 16 euros, ce afin de porter le capital à 500 000 euros, correspondant à un niveau en rapport avec la taille de la société. L'intégralité de ces actions nouvelles a été souscrite par Séché Environnement SA, Joël Séché ayant renoncé à son droit de souscription au profit de notre Société. La part de Séché Environnement SA dans Séché Éco-Services est donc passée de 99,88% à 99,98%.

5.3.4.2. Principes et méthodes comptables

5.3.4.2.1. Règles et méthodes comptables

(Code du commerce - articles 9 et 11 - décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2° et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.3.4.2.2. Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

5.3.4.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Depuis le 1^{er} Janvier 2005, la méthode par composants est utilisée dans la mesure du possible.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Installations techniques et agencements	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

5.3.4.2.4. Immobilisations financières

Le poste "Titres de participation" correspond au coût d'achat des titres de sociétés sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre leur valeur estimative et leur valeur comptable.

La valeur estimative :

- Des sociétés intégrées globalement ou proportionnellement dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte d'une actualisation des flux prévisionnels de trésorerie attendus sur chaque société, nette de l'endettement. Cette actualisation est réalisée au taux de 6,61% et sur une durée de 6 ans le sixième flux correspondant à une valeur terminale extrapolée sur la base du cinquième flux projeté au taux de croissance à l'infini de 1,61% ;

- Des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette consolidée retraitée des éventuels écarts d'acquisition.

Les titres cotés sont enregistrés à leur coût d'achat et leur éventuelle provision pour dépréciation est calculée sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les droits de mutation, honoraires, frais d'actes liés à l'acquisition des titres, frais de refinancement sont comptabilisés en charges.

Le poste "Autres immobilisations financières" est composé d'actions propres pour un montant de 2 904 087 euros. Ces 57 177 actions présentaient une valeur de marché 3 370 584 euros au 31 décembre 2010 (sur la base du cours de clôture, soit 58,95 euros).

5.3.4.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

5.3.4.2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et dépôts à terme :

- Les Sicav monétaires dont la valeur de marché est proche de la valeur comptable, sont enregistrées à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur comptable est inférieure au cours de bourse ou, à défaut, à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;

- Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

5.3.4.2.7. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ;
- La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

5.3.4.2.8. Retraites et engagements assimilés

L'évaluation des indemnités de fin de carrière, dont les montants sont versés sous forme de cotisations à des organismes indépendants responsables de la gestion des fonds, est effectuée à partir des hypothèses suivantes :

- Méthode "prospective" fondée sur les salaires et des droits de fin de carrière ;
- Application d'un taux de charges sociales de 45% l'an pour les non cadres et de 50% l'an pour les cadres ;

- L'âge de départ à la retraite des cadres est fixé à 65 ans à l'initiative de l'entreprise et celui des non cadres à 62 ans à leur initiative ;

- Un turn over compris entre 6% et 8% pour les cadres et entre 3% et 4,5% pour les non cadres ;

- La quotité des droits acquis au terme est validée à partir des derniers salaires connus estimés à terme. Pour ce faire, il est appliqué un taux de progression des salaires de 4,54% l'an pour les cadres et de 3,56% l'an pour les non cadres, incluant un effet de l'inflation de 2% ;

- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 4,712% ;

- Sur l'exercice 2010, la Société n'a pas constaté de charges au titre de cet engagement.

5.3.4.2.9. Participation des salariés

Un accord de participation des salariés aux résultats, en date du 7 mars 1997, a été mis en place entre les sociétés de l'ancien périmètre du Groupe Séché, à savoir : Séché Environnement SA, Séché Éco-industries, Séché Transports et Séché Éco-services . Il est conclu pour une durée de cinq exercices, reconductible tacitement.

Par avenant en date du 30 novembre 2006, l'accord de participation a été étendu à la Société SVO Éco-industries.

Par avenant en date du 3 novembre 2008, l'accord de participation a été étendu à la société Séché Alliance.



5

Données financières

5.3.4.2.10. Périmètre d'intégration fiscale

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2000. Sont inclus dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement SA.

Les économies d'impôt, réalisées par le Groupe et liées aux déficits, sont conservées chez la société mère Séché Environnement et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. La Société constate une provision pour risques égale à l'impôt correspondant aux déficits des sociétés filiales pendant l'intégration fiscale.

5.3.4.2.11. Trésorerie de Groupe

Séché Environnement SA a mis en place un système de gestion centralisée de trésorerie conformément à l'article 12 chapitre 11 de la loi n° 84-46 du 24/01/1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

5.3.4.2.12. Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Séché Environnement SA utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier plan. Séché Environnement SA utilise principalement des swaps

de taux, des swaptions, des cap, floor et collar pour gérer son risque de taux lié au financement :

- les swaps utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;
- les swaptions utilisés par Séché Environnement SA permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- les cap, floor et collar permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

5.3.4.2.13. Identité de la Société consolidante

Séché Environnement SA est la société mère du Groupe Séché Environnement.

•

5.3.4.3. Notes explicatives sur les comptes

Note 1 – Immobilisations

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE	ACQUISITIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE
	DÉBUT D'EXERCICE	APPORTS, CRÉATION VIREMENTS	PAR CESSIONS MISE HORS SERVICE	FIN D'EXERCICE
(EN EUROS)				
Frais d'établissement, de recherche et dev.	/	/	/	/
Autres immobilisations incorporelles	141 813	17 180	/	158 993
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	141 813	17 180	/	158 993
Installations techniques et outillage individuel	17 566	/	/	17 566
Installations générales, agencements et divers	181 891	/	(117 386)	64 504
Matériels de transport	230 064	19 416	(48 325)	201 155
Matériels de bureau, informatique et mobiliers	546 869	94 210	(22 653)	618 425
Immobilisations en cours		249 686		249 686
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	976 389	363 312	(188 364)	1 151 336
Titres de participation	439 334 169	420 000	/	439 754 169
Autres titres immobilisés	3 127 708	/	/	3 127 708
Créances rattachées et prêts (1)	182 926 774	16 909 101	(9 135 380)	190 700 495
Actions propres	3 148 165	6 451 557	(6 695 634)	2 904 087
Autres immobilisations financières	821 985	181 661	/	1 003 646
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	629 358 801	23 962 318	(15 831 014)	637 490 105
TOTAL GÉNÉRAL	630 477 003	24 342 810	(16 019 378)	638 800 434

(1) Ce poste est composé du compte courant refinancement mère, des Obligations Convertibles en Actions et de leurs intérêts courus, et des prêts.

DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATION	2009			
	NET	BRUT	PROVISIONS	NET
Titres de participations :				
Sociétés civiles immobilières	1 252 584	1 252 584	/	1 252 584
Sociétés commerciales	435 010 335	438 501 585	(541 703)	437 959 883
TOTAL	436 262 918	439 754 169	(541 703)	439 212 467

5

Données
financières

Note 2 – Amortissements

(EN EUROS)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS REPRISES	MONTANT FIN D'EXERCICE
Frais d'établissement, de recherche et dev.	/	/	/	/
Autres immobilisations incorporelles	118 238	13 213	/	131 451
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 238	13 213	/	131 451
Installations techniques et outillage individuels	15 810	1 756	/	17 566
Installations générales, agencements et divers	147 385	11 986	(95 482)	63 889
Matériels de transport	224 994	6 693	(48 325)	183 361
Matériels de bureau, informatique et mobiliers	479 209	30 073	(22 420)	486 862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	867 397	50 508	(166 227)	751 678
TOTAL GÉNÉRAL	985 635	63 721	(166 227)	883 130

Note 3 – Provisions inscrites au bilan

(EN EUROS)	MONTANT DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	MONTANT FIN D'EXERCICE
Provisions pour investissements	/	/	/	/	/
Amortissements dérogatoires	28 983	2 696	(16 811)	/	14 868
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	28 983	2 696	(16 811)	/	14 868
Provisions pour risques et charges (1)	16 140 617	/	(1 708 678)	/	14 431 939
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 140 617	/	(1 708 678)	/	14 431 939
Provisions sur autres immo. Financières (2)	3 747 749	637 095	(3 025 681)	/	1 359 163
Provisions sur comptes clients	/	/	/	/	/
Autres provisions pour dépréciation	120 191	/	(120 191)	/	/
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	3 867 940	637 095	(3 145 872)	/	1 359 163
TOTAL GÉNÉRAL	20 037 540	639 791	(4 871 361)	/	15 805 970

(1) Les provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

(2) Les provisions sur autres immobilisations financières sont composées des provisions sur titres de participations et sur autres titres immobilisés.

Note 4 – Eléments du bilan concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

(EN EUROS)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIÉES	AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION
POSTES DU BILAN		
Participations	341 110 932	98 643 237
Créances rattachées à des participations (yc ICNE)	5 108 055	185 591 236
Créances clients et comptes rattachés	718 400	/
Comptes courants débiteurs (yc ICNE)	45 095 289	76 380
Dettes financières	38 088	/
Comptes courants créditeurs (yc ICNE)	22 155 319	/
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 359	/
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 739 416	187 245
Autres dettes	613 389	/

Note 5 – Etat des échéances des créances et des dettes

(EN EUROS)	ÉTAT DES CRÉANCES		
	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	190 699 291	1 449 940	189 249 351
Autres immobilisations financières	7 035 441	/	7 035 441
Prêts	1 204	/	1 204
DE L'ACTIF CIRCULANT	197 735 936	1 449 940	196 285 996
Clients douteux ou litigieux	/	/	/
Autres créances clients	733 929	733 929	/
Personnel et comptes rattachés	3 700	3 700	/
Sécurité sociale et autres organismes	/	/	/
Etat - Impôt sur les bénéfices	/	/	/
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	265 993	265 993	/
Débiteurs divers	15 852	15 852	/
Groupe et associés	45 171 669	45 171 669	/
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 137 216	5 137 216	/
TOTAL GÉNÉRAL	249 064 295	52 778 299	196 285 996

5

Données
financières

ÉTAT DES DETTES (EN EUROS)	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Auprès des établissements de crédit (*)				
• à 1 an maximum à l'origine	81 509	81 509	/	/
• à plus de 1 an à l'origine	204 479 957	38 185 512	165 611 111	583 334
Emprunts et dettes financières divers	840 839	20 710	820 128	/
Fournisseurs et comptes rattachés	1 221 900	1 221 900	/	/
Personnel et comptes rattachés	242 860	242 860	/	/
Sécurité sociale et autres organismes	536 136	536 136	/	/
Etat - Impôts sur les bénéfices	4 159 172	4 159 172	/	/
Taxe sur la valeur ajoutée	263 362	263 362	/	/
Autres impôts, taxes et assimilés	477 360	477 360	/	/
Dettes sur immo. et comptes rattachés	3 651 313	3 651 313	/	/
Groupe et associés	22 155 319	22 155 319	/	/
Autres dettes	616 730	616 730	/	/
Produits constatés d'avance			/	/
TOTAL GÉNÉRAL	238 726 456	71 711 883	166 431 239	583 334

(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 25 194 444 euros.
Emprunts souscrits en cours d'exercice : 3 316 667 euros.

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

(EN EUROS)	MONTANT
Sicav	27 839 017
Dépôts à terme	6 500 000
Produits à recevoir	/
TOTAL	34 339 017

Le détail des sicav est le suivant :

(EN EUROS)	NOMBRE PARTS	VALEUR COMPTABLE
Natixis Tresco E3M	206	8 388 763
BNP Cash Invest	981	2 222 335
CA Sequin	1 033	10 532 882
CA BFT	4 000	4 216 200
CM Jour	372	587 738
CM Cash	51	1 440 138
ODDO Cash	22	450 962
TOTAL		27 839 017

Les plus values latentes sur les Sicav au 31 décembre 2010 sont de 1 493 euros.

Note 7 - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

(EN EUROS)	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 243
Emprunt et dettes financières divers	20 710
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	538 777
Dettes fiscales et sociales	1 074 189
Autres dettes	716 573
TOTAL	2 439 492

Note 8 - Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

(EN EUROS)	MONTANT
Immobilisations financières	9 867 142
Créances rattachées aux participations	200 841
Créances	/
Créances clients et comptes rattachés	540 187
Autres créances	11 279
Valeurs mobilières de placement	9 752
TOTAL	10 629 201

Note 9 - Charges et produits constatés d'avance

(EN EUROS)

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Honoraires	5 014 919	/
Locations immobilières	61 325	/
Charges locatives	50 550	/
Divers	10 422	/
TOTAL	5 137 216	/

Note 10 - Composition du capital social

CATÉGORIES DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 634 870	0,20 €
Augmentation de capital	/	
2- ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	8 634 870	0,20 €

5

Données
financières*Note 11 - Tableau de variation des capitaux propres*

Capitaux propres au 01/01/2010	437 386 370
Augmentation de capital	/
Distributions de dividendes	(11 151 261)
Variation des provisions réglementées	(14 115)
Résultat de l'exercice 2010	42 900 877
Capitaux propres au 31/12/2010	469 121 871

Note 12 - Ventilation du chiffre d'affaires net

	(EN EUROS)
RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	MONTANT
Locations immobilières	280 156
Prestations de services	13 782 304
MAD Personnel	323 466
Refacturations diverses	297 522
TOTAL	14 683 448

Note 13 - Résultat financier réalisé avec les entreprises liées

(EN EUROS)

POSTES DU RÉSULTAT	CHARGES	PRODUITS
Dividendes	/	28 908 150
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	/	14 334 555
Produits des créances rattachées à des participations	/	106 791
Intérêts sur comptes courants	298 398	929 946

Note 14 - Résultat exceptionnel

	(EN EUROS)
RÉPARTITION PAR NATURE	MONTANT
Produits exceptionnels sur opérations en capital (2)	6 688 613
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	233 581
Reprises sur provisions et transfert de charges (1)	1 725 489
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(78 186)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (2)	(6 717 771)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (1)	(2 696)
TOTAL	1 849 030

(1) Ces comptes correspondent principalement aux dotations et reprises de la provision "retour bénéficiaire filiales" constituée par Séché Environnement SA en application de la convention d'intégration fiscale.

(2) Ces postes correspondent principalement aux achats et ventes réalisés sur l'action de la Société.

Note 15 - Impôt Société

Le résultat net est obtenu après comptabilisation en produits, de l'impôt provisionné par les filiales intégrées.

Le résultat fiscal de Séché Environnement SA s'analyse comme suit :

Impôt de la société	1 229 315
Effet de l'intégration fiscale	1 405 899
Crédits d'impôt	(60 139)
Correction de l'impôt sur liquidation 2009	(34 685)
Effet des contrôles fiscaux	43 043
CHARGE D'IMPÔT	2 583 433

Séché Environnement SA restitue aux filiales, lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires, les économies d'impôts liées à l'utilisation de leurs bénéfices fiscaux.

Au 31 décembre 2010, l'engagement de reversement aux filiales est de 14 310 205 euros, il a fait l'objet d'une provision "retour bénéficiaire filiales".

Le montant des moins values à long terme d'ensemble restant à imputer s'élève à 23 691 801 euros.

(EN EUROS)	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET
Résultat d'exploitation	4 586 037	(741 634)	5 327 671
Résultat financier	39 049 243	1 837 071	37 212 172
Résultat exceptionnel	1 849 030	73 739	1 775 291
Effet de l'intégration fiscale	/	1 405 899	(1 405 899)
Ecarts sur liquidation	/	(34 685)	34 685
Effet des contrôles fiscaux	/	43 043	(43 043)
TOTAL	45 484 310	2 583 433	42 900 877

5

Données
financières**Note 16 - Engagements financiers***Note 16.1 - Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante*

(EN MILLIERS D'EUROS)

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Garanties financières	21 601
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les Sci	1 458
TOTAL	23 059

Note 16.2 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

(EN MILLIERS D'EUROS)

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Cautions ou lettre d'intention	1 277
Nantissement et gage des titres	/
Autres engagements donnés *	1 200
TOTAL	2 477

* La Société s'est engagée à faire en sorte que la filiale Sénergies dispose d'une trésorerie suffisante pendant la durée du prêt OSEO.

Note 16.3 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité de gestion de taux d'intérêt

(EN MILLIERS D'EUROS)

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
Swap	121 609
Cap	15 000
Collar	52 109
Instruments non éligibles	25 000
TOTAL	213 718

Note 16.4 - Engagements hors bilan donnés dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation)

(EN HEURES)

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
DIF	1 753
TOTAL	1 753

Note 17 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	(EN EUROS)
RUBRIQUES	MONTANT
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	42 900 877
Impôts sur les bénéfices	(2 583 433)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	45 484 310
Variation des provisions réglementées :	
• Provision pour investissement	/
• Amortissements dérogatoires	(14 115)
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	45 470 195

Note 18 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	(EN EUROS)
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Amortissements dérogatoires	2 696
Contribution sociale solidarité	22 618
Reprise provision pour investissements	/
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	25 314
ALLEGEMENTS	
Contribution sociale solidarité	19 099
Amortissements dérogatoires	16 811
Participation des salariés	/
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	35 910

Note 19 - Effectif moyen

EFFECTIFS	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	15	1
Etam	7	2
Ouvriers		
TOTAL	22	3

Note 20 - Rémunération globale par catégorie des dirigeants

	MONTANT	(EN EUROS)
Rémunération des dirigeants		1 277 371
Dont Rémunération des administrateurs		424 525

5

Données
financières

Note 21 - Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE PART % DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS
1. FILIALES (PLUS 50% DU CAPITAL DÉTENU)				BRUTE
SASU Béarn Environnement	76	720	100,00	76
SAS SVO Éco-industries	96	4 300	100,00	4 725
SASU Drimm	152	16 232	100,00	12 832
SAS Séché Alliance	48	1 202	99,94	1 236
Sci LCDL	8	119	99,80	87
Sci Les Chênes Secs	8	(54)	99,80	66
Sci Mézerolles	160	2 477	99,99	1 099
SAS Séché Éco-industries	1 600	34 547	100,00	6 345
SAS Séché Transports	192	824	99,50	30
SAS Séché Éco-services	500	60	99,98	496
SASU Triadis Services	3 809	6 200	100,00	8 035
SASU Speichim Processing	150	4 813	100,00	18 750
SA Tredi	20 000	7 059	100,00	268 707
SASU Opale Environnement	1 000	2 100	100,00	8 278
UTM Gmbh	31	295	100,00	4 053
SAS Sénergies	400	9	80,00	320
Hungaropeç	18	2 399	99,57	1 022
SASU Valaudia	2 000	(341)	100,00	2 000
2. PARTICIPATIONS (10% À 50%)				
SA La Barre Thomas	38	(182)	39,98	15
La Noiseraie	4	93	20,00	1
SA Sogad	75	849	50,00	1 513
SA Allergies	66	307	19,91	340
SA Sénerval	3 000	477	48,00	1 440
SA HIME	29 817	93 631	33,00	98 287
3. RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES NON CONSOLIDÉES				
SASP Stade Lavallois Mayenne FC	1 325	(651)	9,43	125

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE CLOS (EN 2010)	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS (EN 2010)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
NETTE					
76	/	791	9 848	539	400
4 725	5 020	/	9 705	629	1 008
12 832	/	/	35 159	6 342	5 000
1 236	/	/	5 011	591	501
87	/	/	70	43	/
66	120	/	11	3	/
1 099	560	1 458	918	348	/
6 345	1 262	/	96 038	20 743	19 999
0	2 445	/	25 388	(83)	/
0	7 023	/	48 319	(54)	/
8 035	1 804	/	37 629	2 076	/
18 750	2 172	/	22 697	1 136	1 000
268 707	22 942	/	133 549	6 797	/
8 278	1 276	/	12 711	741	1 000
4 053	378	/	1 400	219	/
320	/	/	1 116	62	/
1 022	1 240	/	1 625	3	/
2 000	422	/		(235)	/
0	/	/	3 060	(16)	/
1	/	/	410	88	/
1 513	/	485	4 221	436	/
340	76	/	86	(227)	/
1 440	/	/	9 208	476	/
98 287	/	/	849	(59 511)	/
/	/	/	7 086	165	/

5.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2010

5.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Séché Environnement SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Immobilisations financières" expose les règles et méthodes comptables retenues par votre société pour apprécier la valeur d'inventaire des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 21 février 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Vincent Broyé
Associé

Laval, le 21 février 2011

Acorex Audit
Jean-François Merlet
Associé

5.4.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accords relatifs à HIME

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a fait apport de l'intégralité de sa participation dans HIME et dans Séché Environnement SA au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) : cette opération a été approuvée par votre Conseil d'administration du 3 juillet 2009.

Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) créée à la fin de l'année 2008 est une société anonyme détenue à 51% par la CDC et à 49% par l'état Français.

Le Pacte d'actionnaires, ainsi que les droits et obligations de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Call sont donc transférés librement au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) qui se substitue à l'ensemble de ses droits et obligations.

Pacte d'actionnaires

Un Conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la conclusion d'un Pacte d'actionnaires avec les autres actionnaires de HIME, à savoir le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructures Investissement, afin d'organiser leurs rapports au sein de cette société.

Promesse de vente, avenant au Pacte d'actionnaires initial, promesse de liquidité et nouveau Pacte d'actionnaires

Dans le cadre du projet d'évolution à terme de l'actionariat de la société HIME et des conséquences sur les relations entre ses actionnaires, un Conseil d'administration du 27 mai 2008 a approuvé la conclusion :

- d'une promesse unilatérale de vente, entre votre société et le FSI (qui s'est substitué à la CDC), portant sur 18% du capital social et des droits de vote de HIME ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de HIME à la date de transfert.

Cette promesse est exerçable à l'initiative de votre société entre le 27 mai 2008 et le 26 mai 2012 sous réserve de l'obtention (i) de l'accord des banques prêteuses de HIME (ii) des autorisations réglementaires nécessaires (notamment en matière de concurrence),

L'exercice de cette option porterait la participation de votre société dans le capital de HIME à 51%.

- d'un avenant au Pacte d'actionnaires initial conclu en 2007 entre votre société, le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructure Investissement afin d'organiser les rapports au sein de la société HIME,
- d'une promesse unilatérale de vente dite "Promesse Liquidité" entre votre société et le FSI (qui s'est substitué à la CDC) portant sur la totalité des actions et des obligations convertibles en actions de la société HIME détenues par le FSI à la date de réalisation.

Cette promesse de vente, activable à compter du transfert des 18% à Séché Environnement, est exerçable à compter du 27 mai 2013 jusqu'au 27 mai 2018.

Ce mécanisme de liquidité donnerait à Séché Environnement le droit d'acquérir le solde de 49% du capital de HIME détenu entre les mains du FSI et d'AXA Infrastructure Investissement.



5

Données financières

- d'un nouveau Pacte d'actionnaires ("Pacte Post 18%") avec les autres actionnaires de HIME, à savoir le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructure Investissement, afin d'organiser les rapports au sein de la société HIME après la cession des 18% par le FSI à votre société.

Au 31/12/2010, votre société n'a pas exercé la promesse unilatérale de vente octroyée par le FSI (qui s'est substitué à la CDC) portant sur 18% du capital social et des droits de vote de HIME ainsi que sur 18% des obligations convertibles en actions de HIME.

Adhésion du Cube Four et nouveau Pacte d'actionnaires

Dans le cadre de l'arrivée de Cube Four au capital de HIME, le conseil d'administration du 15 septembre 2008 a approuvé :

- la conclusion de l'acte d'adhésion de Cube au Pacte actuel,
- la conclusion de l'acte d'adhésion de Cube au "Pacte Post 18%",
- et la conclusion du Nouveau Pacte qui remplace le Pacte d'actionnaires ("Pacte Post 18%") dont la conclusion avait été autorisée par le Conseil d'administration du 27 mai 2008.

Convention de subordination et sur le rang avec la banque BNP Paribas

Un Conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la signature d'une convention de subordination et sur le rang avec (entre autres) BNP Paribas, afin d'organiser le rang de chacun des prêteurs, et notamment celui de votre société au titre du prêt d'actionnaire consenti à HIME sous forme de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA).

Aux termes de cette convention, le remboursement des OCA non converties et le paiement des intérêts sont subordonnés au paiement de l'intégralité des sommes dues et à devoir par HIME au titre du contrat de financement souscrit par cette société.

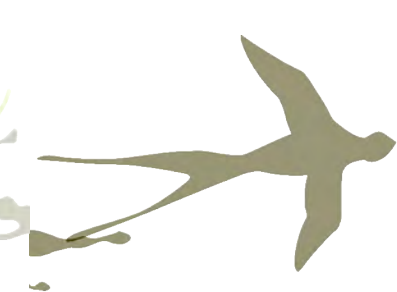
Rennes, le 21 février 2011

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Vincent Broyé
Associé

Laval, le 21 février 2011

ACOREX Audit
Jean-François Merlet
Associé



femmes
 attentes
 parties-prenantes
 réglementation
 services
 synergies
 hommes
 enjeux
 synergies
 femmes
 parties-prenantes
 stratégie
 attentes des clients
 intégration aux territoires
 énergies renouvelable
 structure de bilan
 réglementation
 attentes
 synergies
 forces de proposition
 hommes
 sécurité
 attentes
 réglementation
 synergies
 ressources naturelles
 forces de proposition
 valeur des écosystèmes
 services
 communication
 création de valeur
 mobilisation des moyens
 services
 parties-prenantes
 femmes

Document d'information annuel

Informations périodiques	194
Informations permanentes	195



Document d'information annuel

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF.

Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2010 et le 28 février 2011 par Sécché Environnement pour satisfaire

aux obligations législatives ou réglementaires.

6.1. Informations périodiques

6.1.1. Communiqués

DATE	DOCUMENT
28/01/2010	Chiffre d'affaires annuel consolidé 2009
15/03/2010	Résultats annuels 2009
28/04/2010	Chiffre d'affaires au 31 mars 2010
24/06/2010	Nouveau succès commercial significatif sur les marchés de délégation de service public
30/08/2010	Résultats semestriels 2010
28/10/2010	Chiffre d'affaires 30 septembre 2010
24/11/2010	Nouveau contrat significatif de dépollution sur le marché des collectivités locales
28/01/2011	Chiffre d'affaires annuel consolidé 2010

L'ensemble de ces communiqués est consultable sur le site www.groupe-seche.com

6.1.2. Document de référence – rapport financier

DATE	DOCUMENT
16/03/10	Document de référence 2009 - n° dépôt AMF : D.10.0114
30/08/10	Rapport financier semestriel au 30 juin 2010- site Sécché

Ces informations sont consultables sur le site www.groupe-seche.com

6.2. Informations permanentes

6.2.1. Déclaration de franchissement de seuil

DATE	DOCUMENT	SUPPORT
07/04/10	Déclaration de franchissement de seuil de la société ICM en date du 1 ^{er} Avril 2010	AMF (210C0312)

Ces informations sont consultables sur le site de l'AMF

6.2.2. Déclaration des achats et cession par Sèché Environnement de ses propres actions

PÉRIODE	DOCUMENT	SUPPORT
31/01/10	Déclaration de janvier 2010	Site SECHE
28/02/10	Déclaration de février 2010	Site SECHE
31/03/10	Déclaration de mars 2010	Site SECHE
30/04/10	Déclaration d'avril 2010	Site SECHE
05/05/10	Déclaration au 05 mai 2010	Site SECHE
31/05/10	Déclaration de mai 2010	Site SECHE
30/06/10	Déclaration de juin 2010	Site SECHE
31/07/10	Déclaration de juillet 2010	Site SECHE
31/08/10	Déclaration d'août 2010	Site SECHE
30/09/10	Déclaration de septembre 2010	Site SECHE
09/11/10	Déclaration d'octobre 2010	Site SECHE



Document d'information annuel

6.2.3. Information mensuelle relative au nombre total de droit de vote et d'actions composant le capital social

PÉRIODE	DOCUMENT	SUPPORT
Janvier 2010	Déclaration au 4 janvier 2010	Site SECHE
Février 2010	Déclaration au 1 ^{er} février 2010	Site SECHE
Avril 2010	Déclaration au 1 ^{er} avril 2010	Site SECHE
Mai 2010	Déclarations au 3 mai 2010, au 05 mai 2010 et au 31 mai 2010	Site SECHE
Juillet 2010	Déclaration au 1 ^{er} juillet 2010	Site SECHE
Septembre 2010	Déclaration au 1 ^{er} septembre 2010	Site SECHE
Octobre 2010	Déclaration au 1 ^{er} octobre 2010	Site SECHE
Novembre 2010	Déclaration au 2 novembre 2010	Site SECHE

6.2.4. Autres publications

Néant





Tableau de correspondance

Afin de faciliter la lecture présent document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le CESR dans le cadre de ses recommandations en vue d'une application cohérente du règlement de la commission européenne sur les prospectus n°809/2004.

Le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 des recommandations du CESR.

7.1. Personnes responsables

- Responsable du document de référence page 4
- Attestation du responsable du document de référence page 4
- Responsable de l'information page 7

7.2. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes page 4
- Contrôleur des données environnementales, social, sociétales et de sécurité page 4

7.3. Informations financières sélectionnées

- Informations financières sélectionnées page 10

7.4. Facteurs de risques

- Gestion des risques et litiges page 27
- Procédures de contrôle interne page 41
- Litige et faits exceptionnels page 147
- Gestion des risques financiers page 15

7.5. Informations concernant l'émetteur

- Historique et évolution de la Société page 12
- Investissements page 68 - page 129

7.6. Aperçu des activités

- Les activités du Groupe page 14
- Description de l'activité 2010 page 60
- Principaux marchés NA

7.7. Organigramme

- Organigramme page 74

7.8. Propriétés immobilières et équipements

- Propriétés immobilières et équipements page 68

7.9. Examen de la situation financière et du résultat

- Présentation synthétique - les chiffres clés page 10
- Faits marquants page 60
- Activité et résultats 2010 page 61
- Flux financiers page 67
- Structure du bilan page 70
- Comptes sociaux de Séché Environnement page 72

7.10. Trésorerie et capitaux

- Capitaux propres du Groupe page 112
- Tableau de flux de trésorerie page 114
- Description des flux de trésorerie page 67
- Tableau de l'endettement page 141

7.11. Recherche et développement, brevets et licences

- Recherche et développement, brevets et licences page 73

7.12. Informations sur les tendances

- Perspectives 2011 page 75

7.13. Prévisions ou estimations de bénéfices

- Perspectives 2011 page 75

7.14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale

- Composition des organes de direction et de contrôle page 84
- Informations sur les mandataires page 84



Tableau de correspondance

• Conflits d'intérêts	page 89
7.15. Rémunérations et avantages	
• Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	page 87
• Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	page 89
• Informations sur les options de souscription d'actions	page 81
• Informations sur les attributions d'actions gratuites	page 81
7.16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• Fonctionnement des organes de direction et de contrôle	page 38
7.17. Salariés	
• Données sociales	page 96
• Informations sur les options de souscriptions d'actions	page 81
• Informations sur les attributions d'actions gratuites	page 81
• Information sur l'intéressement et la participation	page 37
• Actionnariat salarié	page 78
7.18. Principaux actionnaires	
• Détention du capital et des droits de vote	page 78
7.19. Opérations avec des apparentés	
• Transactions avec les entreprises associés	page 137
• Transactions avec des parties liés	page 165
• Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	page 190
7.20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
• Les comptes consolidés	page 108
• Les comptes sociaux	page 170

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 168
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux page 188
- Politique de distribution des dividendes page 33 - 105 - 165
- Procédures judiciaires et d'arbitrages page 147
- Changement significatif de la situation financière ou commerciale page 71

7.21. Informations complémentaires

- Renseignements de caractère général concernant le capital page 76
- Actes constitutifs et statuts page 32

7.22. Contrats importants

- Pacte d'actionnaires page 79
- Option d'achat de 18% dans HIME page 123
- Contrats commerciaux de l'exercice page 60

7.23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts

- Attestation des responsables du contrôle des données sociales, environnementales et de sécurité page 6
- Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Séché Environnement SA page 47
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 168
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux page 188
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés page 190

7.24. Documents accessibles au public

- Documents accessibles au public page 8

7.25. Informations sur les participations

- Filiales et participations - événements 2010 page 73
- Tableau des filiales et participations page 186



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Les Hêtres - BP 20 - 53811 Changé
Tél : +33 (2) 43 59 60 00 - Fax : +33 (2) 43 59 60 01

Tour Maine Montparnasse
BP 125 - 33 avenue du Maine
75755 Paris cedex 15
Tél : +33 (1) 53 21 53 53 - Fax : +33 (1) 53 21 53 54